



DIRECTIVE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT

2021

RÉGION SUD GUYANE

DESCRIPTION DES TERRITOIRES, OBJECTIFS DE GESTION

ET

RECOMMANDATIONS POUR UNE GESTION DURABLE



Office National des Forêts



Directive Régionale d'Aménagement **Région Sud Guyane**

2021

DESCRIPTION DES TERRITOIRES, OBJECTIFS DE GESTION

ET

RECOMMANDATIONS POUR UNE GESTION DURABLE

Office National des Forêts
Direction Territoriale de Guyane

AVANT-PROPOS

Dans le cadre juridique issu de la loi forestière n°2005-867 du 28 juillet 2005 et du décret n°2008-1180 du 14 novembre 2008 adaptant le droit forestier au territoire de la Guyane, l'Office National des Forêts (ONF) assure la gestion d'environ 5,6 millions d'hectares de forêt guyanaise et met à disposition du territoire un savoir-faire spécifique pour répondre à une série d'enjeux majeurs pour la Guyane, pour la France et plus largement pour la communauté internationale :

- Valoriser économiquement et durablement les forêts dans une dynamique proche des fonctionnements naturels ;
- Préserver les rôles écologiques des différents écosystèmes* et habitats naturels ;
- Impliquer la population guyanaise autour de la gestion durable de la forêt ;
- Continuer l'effort d'acquisition de connaissances sur des milieux encore peu connus.

Conformément aux dispositions du Code Forestier, l'ONF a été mandaté par ses ministères de tutelle, le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) et le Ministère des Outre-Mer (MOM), **pour rédiger une Directive régionale d'aménagement pour la région Sud Guyane** (DRA Sud Guyane).

Prévues par la Loi d'Orientation Forestière n°2001-602 du 9 juillet 2001, les Directives régionales d'aménagement **encadrent les activités et les usages en forêt domaniale**. Elles comportent¹ :

- L'analyse des caractéristiques du territoire ;
- Les objectifs des forêts et la stratégie pour une gestion durable ;
- Les recommandations techniques pour atteindre les objectifs fixés.

Applicable à **5,1 millions d'hectares**, la DRA Sud Guyane est un des éléments-clés de la mise en œuvre des objectifs de gestion durable en Guyane prévue par le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB), document co-élaboré par la Collectivité territoriale de Guyane (CTG) et l'État.

La Directive Régionale d'Aménagement pour la région Sud Guyane est conçue de la manière suivante :

- Caractéristiques des territoires et objectifs de gestion :
Cette partie présente les principales caractéristiques des forêts qui font du sud de la Guyane des territoires spécifiques, conjuguant un état de conservation remarquable avec des activités et des modes de vie fortement dépendants de la forêt. A la suite de cet état des lieux, le document présente les objectifs de gestion pour les forêts du domaine privé de l'État.
- Forêt territoriale d'Apatou :
Présente dans la zone d'étude mais non incluse dans la zone d'application de la DRA Sud Guyane, cette partie établit un état des lieux exhaustif de la forêt territoriale d'Apatou. Les analyses se sont focalisées sur les enjeux écologiques, économiques (exploitation forestière, exploitation minière) et sociaux (chasse, pêche et agriculture).
- Recommandations pour une gestion durable :

¹ Article D.122-2 du Code Forestier

Cette partie présente les recommandations techniques permettant de maintenir une gestion durable des forêts du domaine privé de l'État. Adaptées aux modes d'occupation du territoire et aux usages spécifiques au Sud de la Guyane, ces recommandations concernent les activités mentionnées dans le Code Forestier, avec des dispositions particulières pour la Guyane.

Afin de garantir la mise en place d'une gestion adaptée aux territoires de l'intérieur de la Guyane, une large place a été accordée à l'implication des usagers et à la concertation avec l'ensemble des parties prenantes. L'élaboration de la DRA Sud Guyane a ainsi été marquée par un grand nombre de consultations et ateliers de travail, tant sur le littoral que directement dans les communes de l'intérieur. Ces rencontres, qui ont concerné aussi bien les représentants des usagers, des habitants et des populations amérindiennes et bushinenge que les élus ou encore les partenaires institutionnels, se sont déroulées en plusieurs temps.

Ce dialogue a pris la forme suivante :

- Information des parties prenantes ;
- Consultation des acteurs institutionnels ;
- Concertation avec les communes ;
- Mise en place d'ateliers pour discuter des règles de gestion avec les représentants des usagers de la forêt ;
- Présentation et discussion en Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB).

Les **Tableaux 1 et 2** synthétisent les échanges effectués avec l'ensemble des acteurs et usagers des communes de l'intérieur :

Tableau 1 : Calendrier des concertations avec les acteurs du territoire et les élus des communes

Période		Acteurs rencontrés	Élus des communes
2018	T1	Premiers échanges avec le PAG	Présentation du projet aux élus de la commune de Maripa-Soula
	T2	Présentation en CRFB Atelier ZDUC - PAG / DAAF / OHM	
	T3		Présentation du projet aux élus des communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Saint-Élie, Régina, Apatou, Papaïchton et Saül
	T4	Rencontre CTG - périmètres d'application Rencontre du bureau du GCC : présentation du projet Présentation du projet à GNE Proposition de présentation du projet à la compagnie des guides de Guyane et au WWF Présentation du projet à la FEDOMG	
2019	T1	Rencontre avec l'association Mama Bobi Assemblée plénière du GCC : intégration des ZDUC au périmètre d'application ? Présentation au CVL du PAG	Présentation du projet aux élus de la commune de Camopi
	T2	Rencontre CTG - périmètres d'application	
	T3	Rencontre CTG - forêt territoriale d'Apatou	
	T4	Derniers échanges avec le PAG avant CRFB Rencontre bureau du GCC : intégration des ZDUC au périmètre d'application ? Restitution en CRFB ajournée, période d'élections municipales	
2020	T1	Rencontre bureau du GCC : intégration des ZDUC au périmètre d'application ?	
	T2		Élections municipales de mars reportées en octobre pour cause d'épidémie COVID-19
	T3		
	T4	Reprise des échanges avec le PAG et la CTG	Présentation du projet aux nouvelles équipes municipales des communes de Papaïchton, Grand Santi et Maripasoula
2021	T1		Présentation du projet aux nouveaux élus municipaux de la commune de Saül
	T2		
	T3		
	T4	Présentation de la DRA et son évaluation environnementale en CRFB	
Synthèse		Très large panel d'acteurs rencontrés Plusieurs échanges en CRFB	Toutes les communes présentes sur la zone d'étude ont été rencontrées

PAG : Parc Amazonien de Guyane

CRFB : Commission Régionale de la Forêt et du Bois

ZDUC : Zone de Droit d'Usages Collectifs

DAAF : Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt

OHM : Observatoire Homme-Milieu

CTG : Collectivité Territoriale de Guyane

GCC : Grand Conseil Coutumier

CVL : Comité de Vie Local

GNE : Guyane Nature Environnement

WWF : Fond Mondial pour la Nature

FEDOMG : Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane

Tableau 2 : Déroulement des concertations avec les usagers des communes de l'intérieur

Période	Apatou	Camopi	Grand-Santi	Maripa-Soula	Papaïchton	Saül	
2018	T1			Atelier : présentation du projet aux élus			
	T2						
	T3	Présentation du projet aux élus			Présentation du projet aux élus	Présentation du projet aux élus	
	T4					Atelier avec les habitants	
2019	T1		Semaine sur place : rencontre avec les trois chefs coutumiers et présentation aux élus	Entretiens d'enquête + atelier : présentation du projet aux élus		Atelier avec les usagers	
	T2	Atelier avec les habitants			Rappel du projet aux élus	Entretiens d'enquête + atelier avec les usagers	Atelier avec les habitants
	T3						
	T4	Atelier avec les chefs coutumiers				Atelier avec les usagers	
2020	T1						
	T2						
	T3						
	T4	Proposition de restitution sur place	<i>Commune non directement impactée par la DRA sud Guyane</i>	Proposition de restitution sur place Restitution le 27 octobre auprès des élus	Proposition de restitution sur place Restitution le 4 décembre auprès des élus	Proposition de restitution sur place Restitution le 8 décembre auprès des élus	Proposition de restitution sur place
2021	T1	Envoi du document rédigé le 19 janvier		Envoi du document rédigé le 19 janvier	Envoi du document rédigé le 19 janvier	Envoi du document rédigé le 19 janvier	Envoi du document rédigé le 19 janvier Restitution le 26 janvier auprès des élus
	T2		Envoi du document rédigé le 1^{er} juin				
Synthèse	Deux ateliers	Une semaine sur place	Un atelier et une restitution sur place	Un atelier sur place pendant le projet : de nombreux ateliers depuis 2014 Une restitution sur place	Trois ateliers sur place pendant le projet : de nombreux ateliers depuis 2014 Une restitution sur place	Deux ateliers	



La liste des personnes rencontrée se trouve en **Annexe 1**.

Dans la suite du document, les mots suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le lexique présent dans la partie 5.

SOMMAIRE

Avant-propos	1
Sommaire.....	6
Liste des figures.....	9
Liste des tableaux	10
Sigles et abréviations	11
Introduction	13
1. Grandes caractéristiques et principaux enjeux.....	15
1.1. Désignation et situation des territoires.....	15
1.2. Principales caractéristiques des milieux forestiers.....	19
1.2.1. Les facteurs écologiques	19
1.2.2. Les habitats naturels	28
1.2.3. Les risques naturels et incendies.....	32
1.2.4. Protection des sols et des eaux.....	33
1.2.5. Protection des habitats naturels et des espèces remarquables.....	34
1.3. Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux.....	41
1.3.1. La forêt dans son environnement économique et social	41
1.3.2. La production commerciale de bois d'œuvre.....	43
1.3.3. Les activités à usage domestique en forêt.....	48
1.3.4. Les activités extractives	49
1.3.5. Le développement urbain et agricole.....	53
1.3.6. Les activités cynégétiques et piscicoles.....	55
1.3.7. L'accueil du public et le tourisme	57
1.3.8. Les activités de recherche et de développement.....	59
1.3.9. Les paysages	60
1.3.10. La préservation des richesses culturelles.....	61
1.3.11. L'équipement général des forêts.....	63
1.4. Les éléments marquants de la gestion forestière passée	65
1.4.1. Avant le XVI ^{ème} siècle	65
1.4.2. Après le XVI ^{ème} siècle.....	65
1.4.2.3. XX ^{ème} siècle : début de l'exploitation du bois d'œuvre.....	65
2. Les objectifs de gestion durable.....	68
2.1. Principaux enjeux.....	68
2.2. Situation et enjeux par bassin de vie.....	70
2.2.1. Commune d'Apatou.....	70
2.2.2. Commune de Grand-Santi	72

2.2.3.	Commune de Papaïchton	74
2.2.4.	Commune de Maripa-Soula	76
2.2.5.	Commune de Saül	78
2.2.6.	Commune de Camopi	80
2.3.	Principaux objectifs de gestion durable	82
2.3.1.	Définition des principaux objectifs et zonages afférents	84
2.3.2.	Certification forestière sur le territoire	89
3.	Forêt territoriale d’Apatou	90
3.1.	Conditions naturelles et peuplements forestiers*	91
3.1.1.	Substrats géologiques et habitats forestiers	91
3.1.2.	Inventaire forestier	92
3.2.	Besoins économiques et sociaux	93
3.2.1.	Activité agricole	93
3.2.2.	Activité forestière	95
3.2.3.	Activité minière	96
3.2.4.	Chasse et pêche	97
4.	Décisions pour la forêt domaniale et pour les autres forêts publiques	98
4.1.	Décisions relatives au foncier et à l’aménagement du territoire	100
4.1.1.	Développement agricole et urbain	100
4.1.2.	Propriété foncière	100
4.1.3.	Démarche partenariale	102
4.1.4.	La délimitation des forêts et l’élaboration des documents des prescriptions forestières	104
4.1.5.	Équipement général des forêts aménagées	106
4.2.	Décisions relatives aux prélèvements forestiers	108
4.2.1.	Prélèvements commerciaux de bois d’œuvre	108
4.2.2.	Prélèvements domestiques de bois d’œuvre	111
4.2.3.	Prélèvements des produits ligneux hors bois d’œuvre	112
4.2.4.	Prélèvements de produits non ligneux	112
4.3.	Décisions relatives aux fonctions écologiques	114
4.3.1.	À l’échelle du sud du territoire	114
4.3.2.	À l’échelle de la forêt aménagée	114
4.3.3.	À l’échelle de la parcelle exploitée	115
4.4.	Décisions relatives aux fonctions sociales	116
4.4.1.	Accueil du public et tourisme	116
4.4.2.	Les Zones de Droits d’Usage Collectifs (ZDUC)*	117
4.4.3.	Richesse culturelle et culturelle	117

4.5.	Décisions relatives à la ressource en eau	119
4.6.	Décisions relatives à l'expérimentation et la recherche.....	120
4.7.	Décisions relatives aux activités extractives.....	122
4.7.1.	À l'échelle du territoire	122
4.7.2.	À l'échelle de la forêt définie par le RTG.....	123
4.8.	Décisions relatives aux risques naturels et menaces pesant sur la forêt.....	124
5.	Lexique	125
6.	Principales références bibliographiques.....	128
7.	Annexes.....	132
	Annexe 1 : Liste non exhaustive des personnes consultées.....	133
	Annexe 2 : Liste des espèces végétales protégées de l'arrêté interministériel du 9 avril 2001	136
	Annexe 3 : Liste rouge mondiale de l'UICN des plantes considérées comme étant menacée en Guyane.....	137
	Annexe 4 : Liste des espèces animales intégralement protégées.....	138
	Annexe 5 : Liste rouge des espèces vertébrées menacées en Guyane	142
	Annexe 6 : Liste des essences forestières commerciales classées par groupe et catégories d'utilisation, par appellation courante, nom scientifique et niveaux d'utilisation.....	149
	Annexe 7 : Processus Élaboration des Aménagements forestiers (EAM).....	152
	Annexe 8 : Proposition d'un plan du document des prescriptions forestières	158
	Annexe 9 : Charte EFI appliquée sur les forêts du DFP.....	164
	Annexe 10 : Dossier de déclaration de découverte archéologique	252

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 : ZONE D'ETUDE DE LA DIRECTIVE REGIONALE D'AMENAGEMENT SUD GUYANE	15
FIGURE 2 : COMMUNES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE D'ETUDE	17
FIGURE 3 : MOYENNE DES PRECIPITATIONS MENSUELLES ENTRE 2014 ET 2021 SUR 4 DES 6 STATIONS (DONNEES METEO FRANCE).....	19
FIGURE 4 : CARTE DES SUBSTRATS GEOLOGIQUES DE LA ZONE D'ETUDE	23
FIGURE 5 : PRINCIPAUX BASSINS VERSANTS DE GUYANE	25
FIGURE 6 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS FORESTIERS DE GUYANE (GUITET ET AL., 2015)	29
FIGURE 7 : SITE CLASSE DES ABATTIS ET DE LA MONTAGNE COTTICA.....	37
FIGURE 8 : LOCALISATION DES ZNIEFF DE TYPE I ET DE TYPE II.....	38
FIGURE 9 : CARTE DE LA FREQUENTATION HUMAINE SUR LA ZONE D'ETUDE EN 2018 (SOURCE : DONNEES DE L'ONF)	42
FIGURE 10 : PROPORTION DES ESSENCES LES PLUS RECHERCHEE PAR LA FILIERE BOIS DANS LES BASSINS D'EXPLOITATION DU SUD (DONNEES ONF)	45
FIGURE 11 : CLASSEMENT PROPOSE DANS LE PREMIER DOCUMENT DE GESTION DE LA FORET DE MARIPA-SOULA 1999-2008.....	46
FIGURE 12 : GRANDES ZONES D'ACTIVITES AURIFERES EN 2018.....	50
FIGURE 13 : REPARTITION DES ZONES IMPACTES PAR L'ACTIVITE AURIFERE LEGALE ET ILLEGALE – 2019 (DONNEES ONF).....	51
FIGURE 14 : UNITES PAYSAGERES DE LA GUYANE (SOURCE : AUDEG).....	60
FIGURE 15 : SITUATION DE LA COMMUNE D'APATOU.....	71
FIGURE 16 : SITUATION DE LA COMMUNE DE GRAND SANTI	73
FIGURE 17 : SITUATION DE LA COMMUNE DE PAPAÏCHTON	75
FIGURE 18 : SITUATION DE LA COMMUNE DE MARIPA-SOULA.....	77
FIGURE 19 : SITUATION DE LA COMMUNE DE SAÛL.....	79
FIGURE 20 : SITUATION DE LA COMMUNE DE CAMOPI.....	81
FIGURE 21 : LOCALISATION DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU	90
FIGURE 22 : SUBSTRATS GEOLOGIQUES DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU	91
FIGURE 23 : HABITATS FORESTIERS DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU	91
FIGURE 24 : SCHEMA D'AMENAGEMENT REGIONAL (SAR) DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU	93
FIGURE 25 : ZONES OUVERTES PAR DES ABATTIS-BRULIS* AU SEIN DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE	93
FIGURE 26 : PERIMETRE AGRICOLE SIMPLIFIE DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU.....	94
FIGURE 27 : PERMIS FORESTIER 171*MARONI ACCORDE A LA SOCIETE FOSIMA	95
FIGURE 28 : TITRE MINIER EAX ECHU SUR LE PERIMETRE DE LA FORET TERRITORIALE D'APATOU	96
FIGURE 29 : PERIMETRE D'APPLICATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	99

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : CALENDRIER DES CONCERTATIONS AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE ET LES ELUS DES COMMUNES	3
TABLEAU 2 : DEROULEMENT DES CONCERTATIONS AVEC LES USAGERS DES COMMUNES DE L'INTERIEUR.....	4
TABLEAU 3 : COMMUNES INCLUSES DANS LA DRA SUD GUYANE	16
TABLEAU 4 : TYPE D'HABITAT RETROUVE SUR LA ZONE D'ETUDE SELON LE CATALOGUE DES HABITATS DE GUYANE (GUITET ET AL., 2015).....	30
TABLEAU 5 : CORTEGE FLORISTIQUE RENCONTRE DANS LES HABITATS GENERIQUES DE LA ZONE D'ETUDE (GUITET ET AL., 2015).....	31
TABLEAU 6 : POPULATION MUNICIPALE ET TAUX D'ACCROISSEMENT ANNUEL MOYEN 2006-2016 (SOURCE INSEE).....	42
TABLEAU 7: PRINCIPAUX ENJEUX DES TERRITOIRES COMPRIS DANS LA ZONE D'ETUDE	69
TABLEAU 8 : ÉTATS DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE D'APATOU, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	70
TABLEAU 9 : ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE DE GRAND-SANTI, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	72
TABLEAU 10 : ÉTATS DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE DE PAPAÏCHTON, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	74
TABLEAU 11 : ETAT DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE DE MARIPA-SOULA, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	76
TABLEAU 12 : ETAT DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE DE SAÛL, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	78
TABLEAU 13 : ETATS DES LIEUX ET ENJEUX PRESENTS SUR LA COMMUNE DE CAMOPI, A LA DATE D'ELABORATION DE LA DRA SUD GUYANE.....	80
TABLEAU 14 : PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA DRA SUD GUYANE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS DU PRFB.....	83
TABLEAU 15 : OBJECTIFS DE GESTION PAR ZONE	84
TABLEAU 16: SUPERFICIE DES DIFFERENTES ZONES PAR COMMUNE.....	85
TABLEAU 17 : ACTIVITES COMPATIBLES, TOLEREES ET INCOMPATIBLES PAR TYPE DE SERIE	86
TABLEAU 18 : COMPOSITION EN ESSENCE FORESTIERE* POUR DES DIAMETRES SUPERIEURS A 60 CM	92

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEC	Autres Essences Commerciales
AEX	Autorisation d'Exploitation
AOTM	Déclaration ou d'une demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers
APA	Accès et Partage des Avantages
ARM	Autorisation de Recherche Minière
BP	Bois précieux
CACL	Communauté d'Agglomération du Centre Littoral
CAF	Commissions d'attribution Foncière
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre National de la Recherche Scientifique
COP	Convention d'occupation Précaire
COTAM	Conventions d'Occupation Temporaire pour l'Activité Minière
CRFB	Commission Régionale de la Forêt et du Bois
CSRPN-G	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guyane
CTG	Collectivité Territoriale de Guyane
CVL	Comité de Vie Local
DAAF	Direction de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Forêt
DEAAF	Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
DFP	Domaine Forestière Permanent
DME	Diamètre Minimum d'Exploitabilité
DOM	Départements d'Outre-Mer
DRA	Directives Régionales d'Aménagement
DRAC	Directions Régionales des Affaires Culturelles
ECMa	Autres Essences Commerciales Majeures
ECMp	Essences Commerciales Majeurs Principales
EFI	Exploitation à Faible Impact
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEDOMG	Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane
GCC	Grand Conseil Coutumier
GIEC	Groupe d'Experts Inter-gouvernementaux sur l'Évolution du Climat
GNE	Guyane Nature Environnement

INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
INRAP	Institut National de Recherches Archéologiques Préventives
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
MAA	Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation
MIG DOM	Mission d’intérêt général DOM
MOM	Ministère des Outre-Mer
MTES	Ministère de la Transition Écologique
OAM	Observatoire de l’Activité Minière
OHM	Observatoire Homme-Milieu
OFB	Office Français de la Biodiversité
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONF	Office National des Forêts
PAG	Parc Amazonien de Guyane
PER	Permis Exclusif de Recherche
PEX	Permis d’Exploitation
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois
PRMV	Programme Régional de Mise en Valeur forestière
RTG	Règlement Type de Gestion
SAR	Schéma d’Aménagement Régional
SDOM	Schéma Départemental d’Orientation Minière de la Guyane
SRDTL	Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WWF	Fond Mondial pour la Nature
ZCIT	Zone de Convergence Intertropicale
ZDUC	Zone de Droit d’Usages Collectifs
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique Faunistique et Floristique

INTRODUCTION

Les forêts couvrent environ 97,4 % du territoire guyanais, soit une superficie totale de 8 millions d'hectares comptabilisée en 2019. Elles regroupent une population humaine diversifiée ayant de nombreux liens avec les écosystèmes* forestiers : lieux de vie, usages domestiques et traditionnels, exploitation commerciale de bois, activités de loisirs, etc. Omniprésente et globalement dans un bon état de conservation, la forêt est également un milieu d'une grande richesse écologique.

Les communes de l'intérieur de la Guyane, jusqu'à présent approvisionnées majoritairement en bois provenant des forêts du littoral ou en bois d'origine illégale, connaissent actuellement une croissance démographique importante. Cette croissance a pour conséquence une augmentation forte de la demande en bois pour la construction de logements ainsi que pour la commande publique (gymnases, collèges, lycées, etc.). Ce développement requiert une filière bois de proximité, légale et offrant toutes les garanties de gestion durable reconnues. Cette filière permettra de subvenir aux besoins en ressource ligneuse, de créer de l'emploi pérenne sur ces secteurs, de réduire les coûts d'approvisionnement et d'offrir une solide alternative à l'acheminement de bois du littoral.

La filière bois locale rencontre de grandes difficultés structurelles, notamment au regard de sa petite taille (nombre d'acteurs et volumes exploités), des investissements coûteux nécessaires à ses activités et de la fluctuation de la demande. Les politiques publiques nationales et européennes de structuration de la filière proposeraient des leviers de développement intéressants pour ces zones isolées. Elles sont cependant aujourd'hui inéligibles aux programmes de subventions européens par l'absence de « cadre de gestion durable » officiel formalisé.

La première étape est la mise au point d'une Directive régionale d'aménagement (DRA) pour la région Sud Guyane, base réglementaire de l'aménagement forestier. Documents de planification institués par la Loi d'orientation forestière du 9 juillet 2001, les DRA déclinent les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de gestion durable des forêts. Ces documents formalisent les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable des forêts de l'État, représentant près de 99% du territoire du sud en Guyane, en encadrant l'élaboration et en assurant la cohérence des documents de gestion forestière.

Afin d'établir le cadre juridique nécessaire à la garantie d'une gestion forestière durable, adaptée aux spécificités des territoires du Sud et permettant le développement d'une filière bois locale et légale, l'ONF a été mandaté par l'État pour élaborer la DRA Sud Guyane dans le cadre de la Mission d'intérêt général DOM (MIG DOM).

Les principaux enjeux de l'élaboration de la DRA Sud Guyane sont les suivants :

- Répondre aux besoins de bois croissants dans les territoires de l'intérieur ;
- Mettre en place un cadre de référence pour une gestion durable des forêts du sud ;
- Adapter la gestion forestière aux spécificités des territoires du sud de la Guyane ;
- Préserver un milieu naturel en bon état de conservation ;
- Effectuer un état des lieux à partager avec les acteurs locaux de la forêt.

L'article L.121-1 du Code Forestier définit les règles de la gestion forestière avec la mise en place de documents d'aménagement forestiers pour les massifs relevant du Régime forestier*. Ces documents prennent en compte le rôle multifonctionnel de la forêt et cherchent à optimiser

simultanément, et dans la durée, les fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt.

En Guyane, seuls les massifs forestiers du Domaine Forestier Permanent (DFP)*, secteur proche du littoral, relèvent du Régime forestier*. Les forêts concernées par la DRA Sud Guyane se trouvant hors du DFP*, le cadre d'une telle mise en valeur forestière passe nécessairement par la rédaction d'un Règlement Type de Gestion (RTG) puis par des documents de gestion des forêts donnant les préconisations de gestion. L'élaboration de ces documents de gestion se doit d'être en conformité avec la DRA Sud Guyane.

La planification forestière se décline à plusieurs échelles :

- Territoriale avec le PRFB ;
- Sur un ensemble de territoires avec la DRA Sud Guyane et le RTG qui en découle, auquel est annexée la liste des forêts domaniales dotées de documents de gestion, appelés documents des prescriptions forestières ;
- Locale au travers de documents de gestion ou documents des prescriptions forestières.

Prévue par le PRFB dans l'objectif stratégique 1.6 « mettre en place une gestion durable dans les zones isolées permettant de consolider une filière bois locale », la DRA Sud Guyane a fait l'objet d'une importante démarche d'association des parties intéressées à la proposition de mesures de gestion adaptées aux usages locaux.

1. GRANDES CARACTERISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

1.1. Désignation et situation des territoires

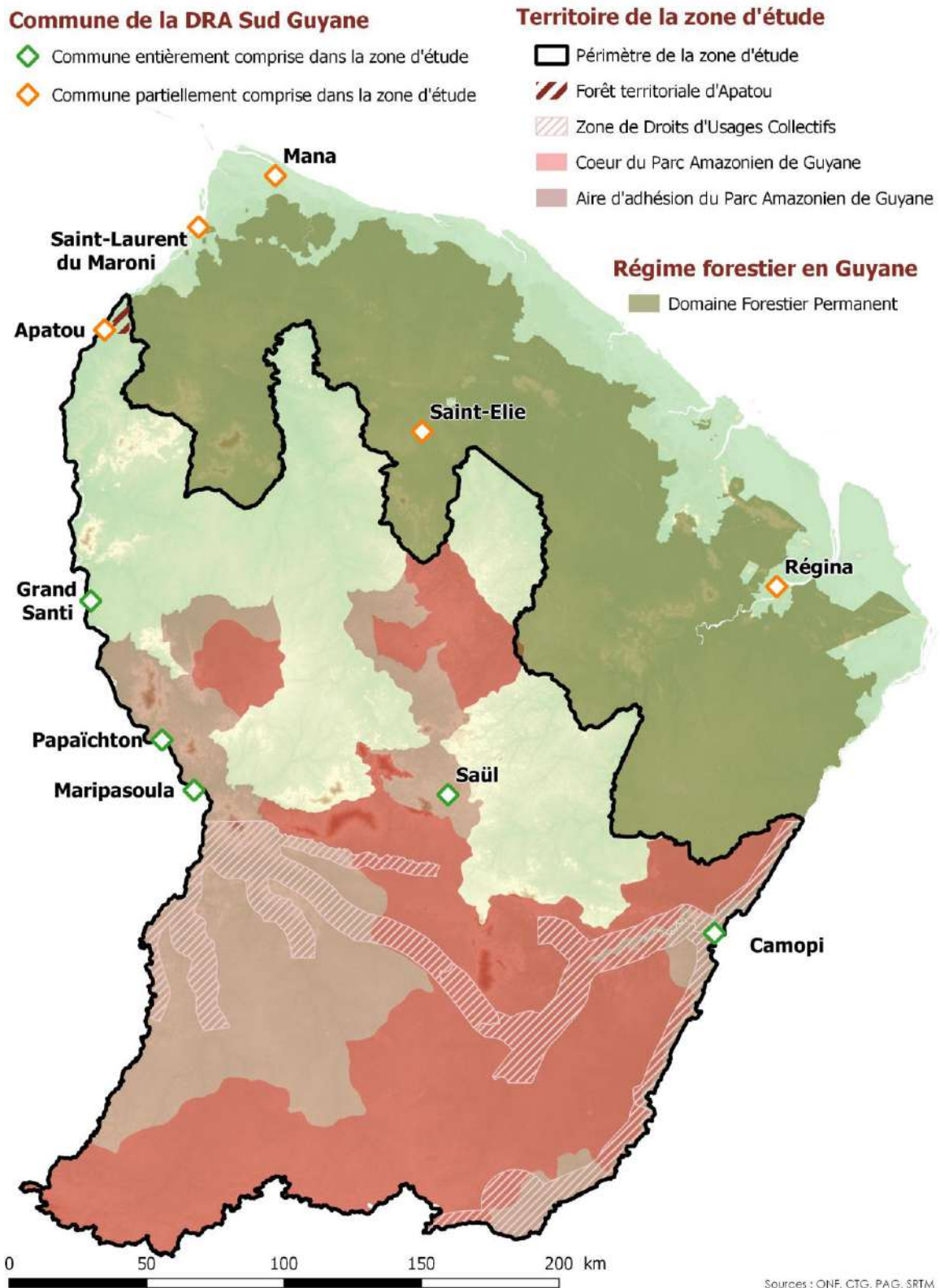


Figure 1 : Zone d'étude de la Directive Régionale d'Aménagement Sud Guyane

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Située en Amérique du Sud, la Guyane est le plus grand département français, avec une superficie totale d'environ 8,22 millions d'hectares. La forêt y occupe une place prépondérante, puisqu'elle s'étend sur 97,4% du territoire. Ce vaste espace forestier fait partie du plateau des Guyanes s'étendant sur une superficie de 1,5 million de kilomètres carrés et recouvrant la zone nord-amazonienne du Brésil (Amapa), la pointe orientale de la Colombie et du Venezuela ainsi que les trois Guyanes (Guyana, Suriname, Guyane française). Le plateau des Guyanes fait partie, avec la forêt amazonienne, du plus grand massif de forêt tropicale au monde (NONTANOVANH et ROIG, 2010).

La zone d'étude de la DRA pour la région sud Guyane s'applique à **l'ensemble des forêts domaniales situées au sud et au sud-ouest** du DFP* (**Figure 1**). Les limites sont :

- A l'ouest le fleuve Maroni ;
- À l'est le fleuve l'Oyapock ;
- Au sud la frontière avec le Brésil ;
- Au nord la délimitation sud du DFP*.

Les terrains forestiers considérés appartiennent au domaine privé de l'État. La superficie totale de la zone d'étude est de **5,2 millions d'hectares**.

Contrairement au nord de la Guyane, le sud du territoire est marqué par un fort enclavement dont les fleuves restent les axes de pénétration privilégiés. Les principaux foyers de populations de la zone d'étude se répartissent ainsi :

- Le long du fleuve Maroni puis Lawa (en amont de Papaïchton) dont les principaux bourgs sont Apatou, Grand Santi, Papaïchton et Maripa-Soula ;
- Sur le haut Maroni (Lawa) et la rivière Tampock ;
- Sur le fleuve Oyapock et la rivière Camopi dont le principal bourg est celui de Camopi ;
- Dans le bourg de Saül au centre de la Guyane ;
- Sur les zones orpaillées clandestinement ou légalement.

La zone d'étude de la DRA Sud Guyane concerne les communes d'Apatou, Camopi, Grand-Santi, Mana, Maripa-Soula, Papaïchton, Régina, Saint-Élie, Saint-Laurent-du-Maroni et Saül (**tableau 3 et Figure 2**). Afin de donner une meilleure cohérence à la zone d'étude, la forêt territoriale d'Apatou, 6 817 ha appartenant à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), ainsi que les territoires frontaliers seront évoqués lors de l'état des lieux.

Tableau 3 : Communes incluses dans la DRA Sud Guyane

Commune	Superficie de la commune*	Superficie incluse dans la zone étude*
Apatou	202 000	196 769 – 97%
Camopi	1 003 000	1 003 000 – 100%
Grand Santi	211 200	211 200 – 100%
Mana	633 260	320 023 – 51%
Maripa-Soula	1 836 000	1 836 000 – 100%
Papaïchton	262 800	262 800 – 100%
Régina	1 213 000	451 672 – 37%
Saint-Elie	568 000	282 347 – 50%
Saint-Laurent-du-Maroni	483 000	78 840 – 16%
Saül	447 500	447 500 – 100%

* Superficie en hectares

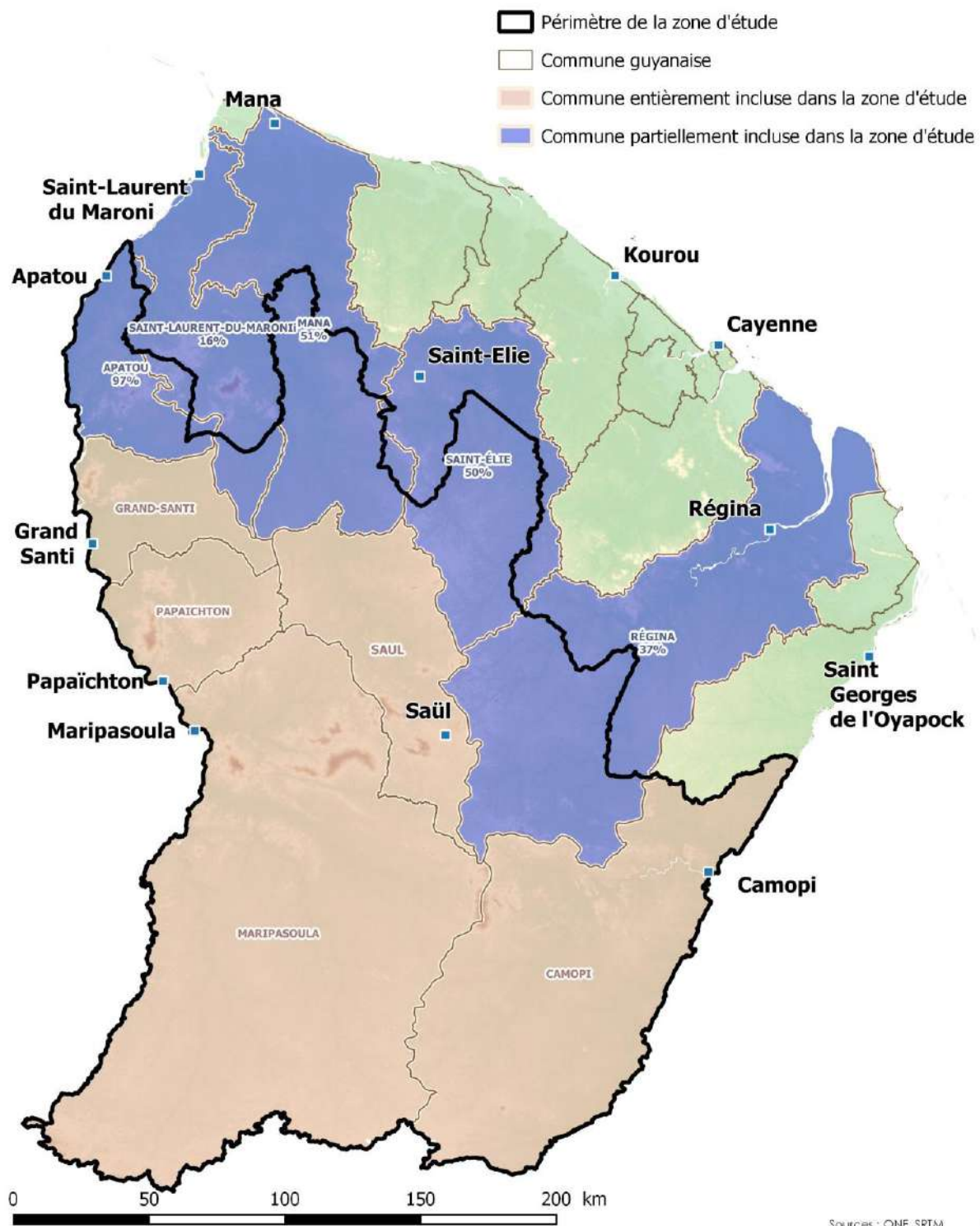


Figure 2 : Communes incluses dans le périmètre de la zone d'étude

Sur la zone d'étude d'une superficie de 5,2 millions d'hectares, les forêts appartenant à l'État sont majoritairement gérées par l'Office National des Forêts, en vertu du décret n°67-207 du 10 mars 1967 et des décrets postérieurs de mise à jour, à l'exception :

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

- **Des zones de droits d'usages collectifs (ZDUC)*** gérées par les communautés tirant traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt, en vertu du décret n°87-267 du 14 avril 1987 et des arrêtés préfectoraux postérieurs relatifs aux zones de droits d'usages collectifs*. Les ZDUC* présentes sur la zone d'étude ont été attribuées aux communautés amérindiennes, Teko, Wayana et Wayampi et la communauté bushinenge Aluku. Elles représentent une superficie totale de 602 352 ha ;
- **La zone cœur du Parc Amazonien de Guyane (PAG)** géré par l'établissement public du parc national en vertu du décret n°2007-266 du 27 février 2007. Acteur majeur du territoire guyanais, le parc national s'étend sur une superficie de 3,4 millions d'hectares, dont 20 235 km² (2 023 500 ha) inclus dans la zone cœur, géré par celui-ci.

Il faut noter que les accords de Guyane du 21 avril 2017 ont prévu la rétrocession de superficies aux collectivités (communes et CTG pour 250 000 ha) et aux peuples autochtones (400 000 ha). Au moment de la rédaction de la présente DRA Sud Guyane, la localisation de ces superficies ainsi que la méthode envisagée ne sont pas encore définies. Des dispositions spécifiques pourront être alors prises après définition des modalités de transfert de ces superficies.

1.2. Principales caractéristiques des milieux forestiers

1.2.1. Les facteurs écologiques

1.2.1.1. Facteurs abiotiques*

1.2.1.1.1. Climat

La zone d'étude comprend 6 stations météorologiques situées à Apatou, Grand Santi, Papaïchton, Maripa-Soula, Saül et Camopi. Aucune station n'est présente sur l'extrême sud de la Guyane.

Le climat guyanais, de type équatorial, est caractérisé par des températures élevées et des pluies abondantes. La température et la durée du jour sont stables durant l'année entière.

Les oscillations nord / sud de la zone de convergence intertropicale (ZCIT) – zone de basses pressions où les alizés des deux hémisphères se rejoignent – influencent le régime des pluies et l'ensoleillement provoquant une saisonnalité du climat (**Figure 3**) :

- La petite saison des pluies, de mi-novembre à mi-février, marquée par des cumuls de précipitation importants ;
- Le petit été de mars, de mi-février à mars, en moyenne moins arrosé que le reste de la saison des pluies ;
- La grande saison des pluies, à partir d'avril jusqu'à mi-juillet, avec une grande quantité de pluies ;
- La grande saison sèche, de mi-juillet à mi-novembre, caractérisée par un temps chaud et ensoleillé avec quelques fois des orages intenses.

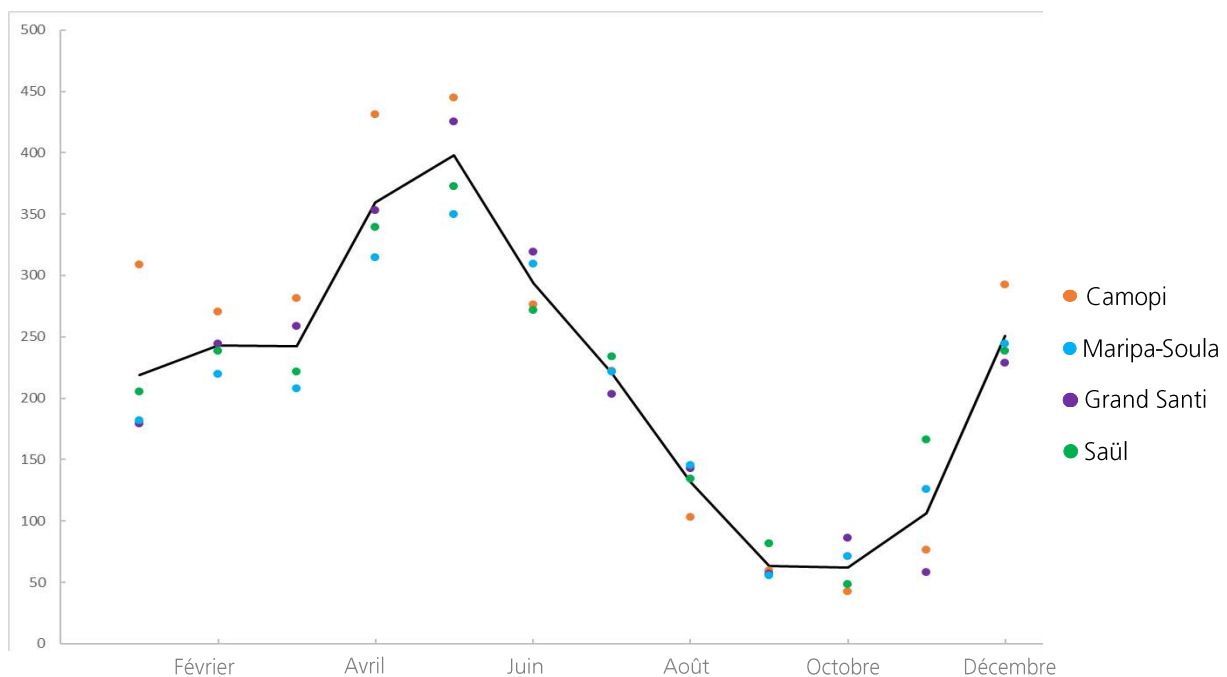


Figure 3 : Moyenne des précipitations mensuelles entre 2014 et 2021 sur 4 des 6 stations (Données METEO FRANCE)

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Les températures journalières sont en moyenne de 26,5°C et les précipitations de 2 500 mm par an en moyenne à l'intérieur du territoire (BARRET, *et al.*, 2001). Alors que sur le littoral les écarts journaliers de température sont tempérés à proximité de l'océan, les variations au cours de la journée sont davantage marquées dans le Sud. Directement liée à la nébulosité et aux vents, l'amplitude thermique journalière différencie les saisons. Les écarts entre le jour et la nuit atteignent un maximum en saison sèche, la saison des pluies entraînant une plus forte stabilité des températures. Le régime hydrique influence les déplacements à l'intérieur de la Guyane : les pirogues vont ainsi parcourir le territoire plus rapidement lorsque le niveau d'eau des fleuves est élevé ; en forêt, les pistes forestières deviennent difficilement praticables lorsqu'elles sont détrempées par les précipitations.

MALHI et WRIGHT (2004) ont mis en évidence une augmentation, liée aux activités anthropiques, de la température annuelle moyenne de 0,26° par décennie depuis le milieu des années 1970 dans les forêts tropicales. Les phénomènes extrêmes comme des précipitations intenses ou déficits hydriques importants devraient se multiplier dans les décennies à venir.

Par ailleurs, FARGEON *et al.* (2016) ont mis en évidence la vulnérabilité de certaines essences tropicales, notamment guyanaises, aux stress hydriques provoqués par le changement climatique. En effet, celui-ci affecte notamment les peuplements forestiers* en augmentant la productivité des écosystèmes* mais également en amplifiant les phénomènes de mortalité.

La force et la direction des vents dépendent de l'activité de la ZCIT. Modérée, la vitesse des vents diminue des côtes vers l'intérieur. À Kourou sur le littoral, les vents sont en moyenne de 18 km/h tandis qu'à Maripa-Soula la vitesse moyenne est de 4,3 km/h (METEO FRANCE, 2011). Les vents violents sont rares et les cyclones tropicaux ou les tornades ne pénètrent jamais dans la zone équatoriale. Des phénomènes de micro-tornades sont toutefois observés localement. Ces phénomènes violents sont à l'origine de vastes chablis* de plusieurs milliers de mètres carrés. La création de couloirs artificiels, comme les secteurs très impactés par l'activité minière, semble accentuer ces phénomènes.

1.2.1.1.2. Géologie

La Guyane française fait partie d'un vaste ensemble géologique très ancien nommé bouclier des Guyanes, constitué de roches formées au cours de l'orogène* transamazonien. Il est limité au nord par l'Océan Atlantique et au sud par le bassin de l'Amazone.

La Guyane présente en grande partie des roches datées du Précambrien (allant de la formation de la Terre il y a 4,5 milliards d'années jusqu'à l'apparition de la vie des animaux à carapace il y a 540Ma), et plus précisément lors du Paléoproterozoïque. La géologie de la Guyane au cours de l'orogénèse* transamazonienne s'est déroulée en plusieurs étapes sur 150 Ma (NONTANOVANH et ROIG, 2010) :

1. Entre 2,26 et 2,13 milliards d'années (Ga), un océan sépare les boucliers d'Amazonie du Nord et d'Afrique de l'Ouest avant de se refermer. La zone de subduction* ainsi formée engendre des épisodes de plutonisme et de volcanisme en association avec la création d'un arc insulaire. L'érosion des deux continents qui se rapprochent entraîne des dépôts sédimentaires qui s'intercalent entre les formations volcaniques ;

2. Entre 2,11 et 2,08 Ga, les deux continents accolés coulissent et permettent la mise en place de roches granitiques au centre et au sud de la Guyane. Des bassins sédimentaires anciens se forment quant à eux au nord de la région ;
3. Entre 2,07 et 2,06 Ga, une seconde phase tectonique affecte les bassins « récemment » formés et les derniers granites se mettent en place. Divers événements volcaniques sont également observés par la formation des filons (appelés dykes) dont l'origine tectonique reste encore aujourd'hui inconnue ;
4. Il y a 200 Ma, ce méga-continent appelé « Pangée » se fracture et entraîne la mise en place de filons et coulées volcaniques sur les bordures de ce que deviendra l'Océan Atlantique. A partir de ce moment, de nombreux phénomènes d'altération supergène* façonnent les paysages guyanais en pénéplaines avec des intercalations de grandes phases d'érosion majeure. Les cuirasses constituent les produits principaux de ces diverses altérations ;
5. Enfin, avec les diverses variations du niveau marin, les apports de produits d'érosion guyanais et les apports de sédiments de l'Amazone, le littoral de la Guyane enregistre des phénomènes de sédimentation successifs récents. Ces formations sont constituées principalement par des alternances de sables et d'argiles.

Le sud du territoire est pleinement concerné par les formations plutoniques avec une grande diversité de substrats (**Figure 4**). Cette variété provient essentiellement du graton granitique (socle granitique provenant de la Pangée, supercontinent ayant rassemblé la quasi-totalité des terres émergées il y a plusieurs millions d'années) qui constitue l'essentiel du socle de la Guyane. Il en résulte des types de granites très différents, notamment dans la partie sud concernée par le cœur du PAG.

Des formations volcaniques, sédimentaires et volcano-sédimentaires forment deux bandes ouest / nord-est entre Apatou et Saint-Georges-de-l'Oyapock et est / sud-est entre Maripa-Soula et Camopi. Ces deux bandes sont corrélées avec la présence de forts gisements aurifères sur ces secteurs. Le sillon sud présente des formations volcaniques différemment réparties que sur le sillon nord avec notamment la présence de peu de pélites.

Enfin, la zone d'étude ne présente aucune formation sédimentaire récente.

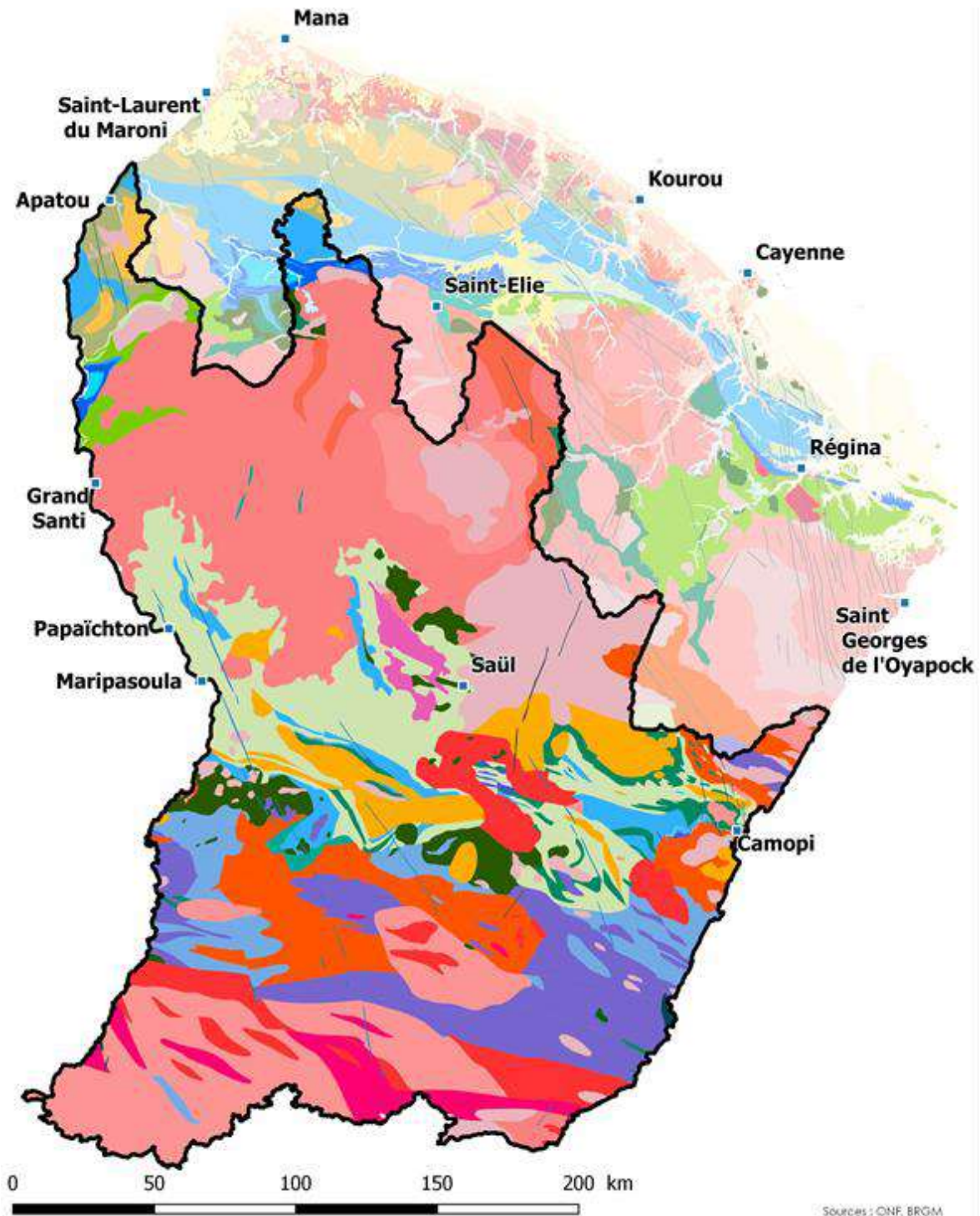
Les types de roches sont répartis de la manière suivante sur la zone d'étude :


- **Les terrains métamorphiques anciens représentant près de 19 % de la superficie des forêts.** Ces terrains correspondent aux formations volcaniques retrouvées dans le secteur d'Apatou et sur la bande est / sud-est entre Maripa-Soula et Camopi en passant par Saül ;
- **Les roches éruptives et cristallines, plus ou moins anciennes dominant 81% de la superficie de la zone d'étude.** Ces substrats sont localisés dans les parties nord et sud et sont composés essentiellement par des roches de type granitique ;
- **Les terrains sédimentaires récents représentant moins de 1 % de la superficie** de la zone d'étude répartie le long de certains cours d'eau.

Il apparait que la pluviométrie et la géologie ont une influence limitée sur la diversité forestière de Guyane (GUITET et al., 2015). En revanche, le substrat a un effet important sur les sols et leur

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

fertilité et par conséquent le volume de biomasse* en forêt à l'hectare. Il en va de même pour les précipitations (CCAUB, 1998).



 Périmètre de la zone d'étude

Substrat géologique dans la zone d'étude

-  Alluvion et formation superficielle indifférenciée
-  Complexe basique et ultrabasique, Charnoenderbite, enderbite
-  Complexe basique et ultrabasique, Cortlandtite, wehrite, pyroxénite, gabbro-norite
-  Diatexite granodioritique
-  Dyke de microgabbro
-  Dyke de microgabbro à olivine-clinopyroxène
-  Filon et sill de basalte, microgabbro tholéitique
-  Gabbro-norite, gabbro
-  Gabbro (île de Cayenne)
-  Granite, pegmatite à Nb-Ta
-  Granodiorite
-  Granodiorite (monzogranite)
-  Granodiorite (monzogranite) porphyrique
-  Grauwacque
-  Grès et quartzite à intercalation pélitique
-  Grès et quartzite à niveau conglomératique
-  Grès et quartzite d'âge plus jeune que 2115 ± 4 Ma (zircon détritique remanié)
-  Monzogranite
-  Pélite
-  Rhyolite (Monts Belvedere)
-  Série de Demerara
-  Série des Sables blancs
-  Série ultramafique, principalement komatite
-  Structuration éo-transamaznienne, mise en place de plutons tonalitiques à granodioritiques
-  Syénite
-  Terrasse du Bas Maroni (Fx1)
-  Tonalite, granodiorite
-  Tonalite, microdiorite
-  Trondhémite, (île de Cayenne)
-  Trondhémite, tonalite, granodiorite
-  Volcanisme basique (amphibolite = métalave)
-  Volcanisme calco-alcalin acide à intermédiaire
-  Volcanisme indifférencié
-  Volcanite, volcano-sédiment et sédiment indifférencié

Figure 4 : Carte des substrats géologiques de la zone d'étude

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

1.2.1.1.3. Pédologie*

La distribution des sols en Guyane est principalement influencée par les paysages géomorphologiques* et les catégories de reliefs sur lesquels ils se sont développés.

Trois grands types de modèles de sols peuvent être rencontrés :

- Les gleysols ;
- Les ferralsols ;
- Les acrisols.

Il est également possible de rencontrer, dans une moindre mesure, d'autres types sols notamment des cambisols et des plinthosols sur les reliefs élevés.

La répartition et le passage d'un type de sols à l'autre peut parfois être tenue particulièrement à la croisée de différents types de reliefs.

Les ferralsols sont caractérisés par des couleurs rougeâtres résultant de l'accumulation de métaux oxydés, en particulier le fer et l'aluminium. Ils montrent de bonnes propriétés physiques, une richesse en argiles et en hydroxyles, une structure favorable à une bonne porosité sur une grande profondeur et donc un meilleur profil hydrique possible tout en assurant de bonnes conditions d'aération (BRUNAUX *et al.*, 2009). Les plinthosols sont quant à eux à distinguer des ferralsols par l'importance des accumulations ferrugineuses formant des concrétions appelées plintics.

Les acrisols présentent des horizons plus argileux en profondeur et des faibles niveaux de nutriments indispensables aux plantes forestières.

Le long des cours d'eau (mais également très présents dans la plaine de la Waki et dans l'interfluve Camopi-Oyapock) des gleysols (sols hydromorphes) très saturés en eau avec une nappe d'eau très proche de la surface (moins de 50 cm) seront particulièrement rencontrés. Ces sols sont généralement associés à des acrisols à drainages superficiels retrouvés également en bas de versant.

Le type de drainage (profond, ralenti, superficiel, etc.) va avoir une influence forte sur le type de sol : les acrisols présentent des drainages variables allant du superficiel au ralenti jusqu'à un drainage profond. Sur les plateaux, les hauts de collines et surtout les hauts reliefs sont présents des ferralsols à drainage profond associés à des plinthosols sur le sommet des reliefs. Ils sont particulièrement présents sur l'axe Maripa-Soula / Camopi passant par Saül

1.2.1.1.4. Topographie et hydrographie

Le relief de la Guyane est compris entre 0 et 840 m d'altitude, signe d'une très ancienne évolution géologique et géomorphologique* dont résultent de faibles contrastes topographiques.

Les Terres Hautes, représentant près de 95 % du territoire, présentent des reliefs divers dont certains culminent à plus de 500 m d'altitudes. Des érosions importantes ont permis de façonner

le paysage par des reliefs en demi-orange. Cette grande région topographique compose l'essentiel du territoire de la zone d'étude. Elle est divisée au nord par le massif central guyanais constitué de hautes collines granitiques et à l'extrême sud par la péninsule méridionale regroupant de nombreux inselbergs* près de la frontière brésilienne. Les Montagnes Inini au centre de la Guyane (à l'ouest de Saül), coupent le paysage guyanais avec des reliefs imposants culminants à près de 840 m d'altitude.

L'hydrographie présente un réseau dense et puissant avec d'importantes zones humides et cours d'eau. Les précipitations importantes, la géographie des terrains et l'imperméabilité de certains substrats expliquent la densité du réseau. Les grands fleuves, Maroni, Oyapock, Approuague, et Mana, représentent depuis longtemps les principaux axes de pénétration à l'intérieur du territoire. Cependant, la navigation est rendue difficile par la présence des nombreux rapides peu franchissables en basses eaux.

Cinq bassins versant sont répartis sur le périmètre de la zone d'étude (**Figure 5**) :

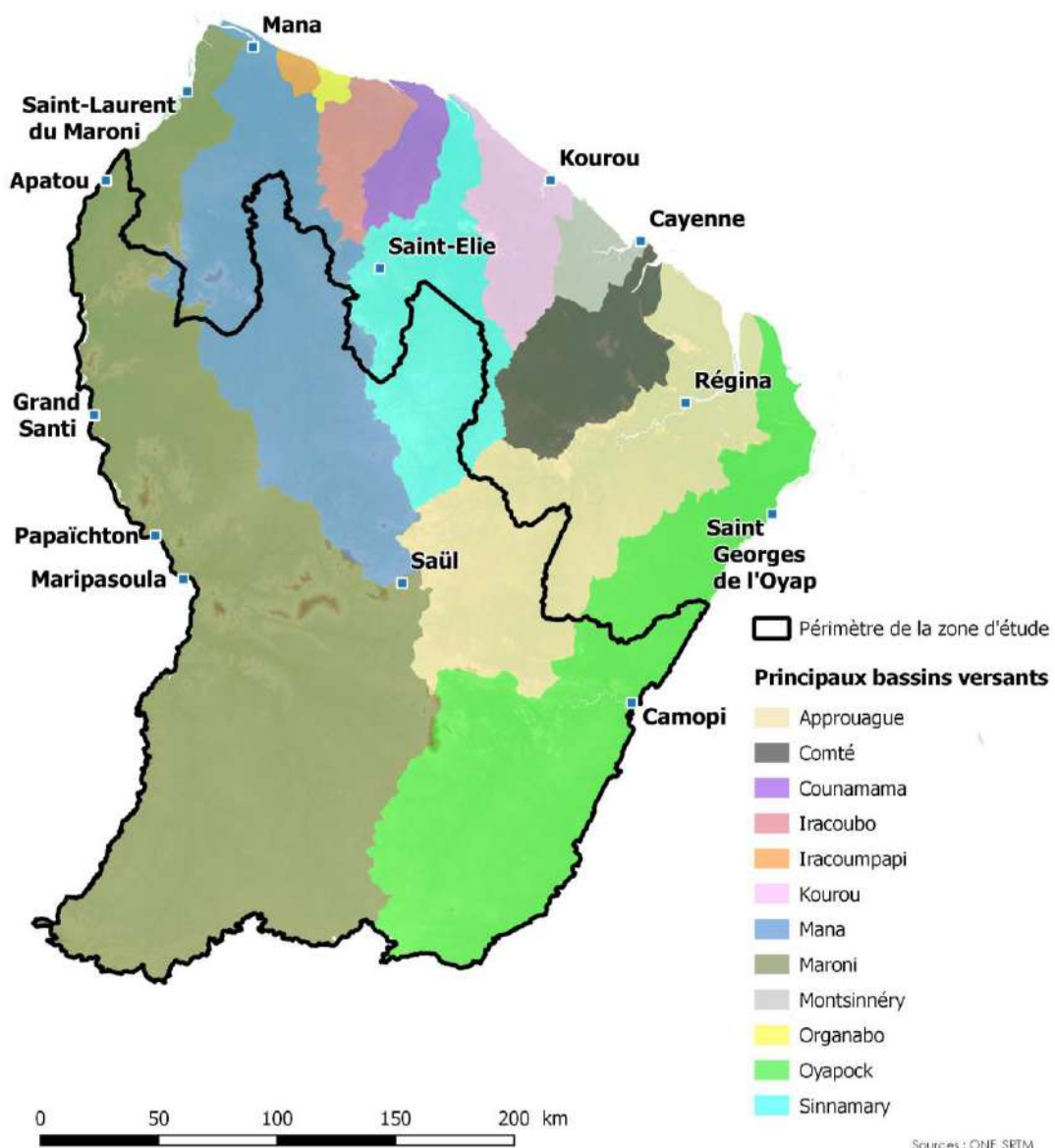


Figure 5 : Principaux bassins versants de Guyane

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

1.2.1.2. Facteurs biotiques*

1.2.1.2.1. Flore forestières

La flore forestière, de type tropical humide, appartient au domaine phytogéographique du bouclier des Guyanes. Elle est caractérisée par une très forte diversité spécifique : sur un territoire 6 fois plus petit que la France métropolitaine, 7 000 espèces indigènes* ont été répertoriées dont 5 400 plantes vasculaires (DE GRANVILLE et *al.*, 1996) contre 4 400 plantes vasculaires en France métropolitaine.

Les espèces forestières forment des peuplements* complexes peu connus et très diversifiés. Plus de 1 600 espèces d'arbres (GARGOMINY, 2003 ; MOLINO, et *al.*, 2009) sont identifiées en Guyane. A l'hectare, on estime le nombre d'essences différentes entre 150 et 200. Les Algues et les Bryophytes sont quant à elles très peu répertoriés par rapport aux Ptéridophytes. Ces dernières présentent une diversité notable en Guyane dont 30 espèces sont considérées comme patrimoniales (GARGOMINY, 2003).

Les écosystèmes* forestiers regroupent de nombreuses plantes épiphytes et lianes. Le fort endémisme de la végétation est en partie expliqué par les variations passées du niveau des océans au Crétacé, Miocène et Pléistocène ayant isolé le plateau des Guyanes du reste de l'Amazonie. (NORES, 1999 ; HALL et HARVEY, 2002). Certains reliefs ont joué un rôle de refuge lors des glaciations, ou à l'inverse, lors de périodes de sécheresse ayant permis de maintenir des zones plus humides et plus élevées (HOOGHIEMSTRA et VAN DER HAMMEN, 1998). La grande diversité observée dans les forêts tropicales résulte donc de la combinaison de plusieurs mécanismes biologiques qui favorisent localement la coexistence d'une multitude d'espèces formant ainsi des communautés complexes. La combinaison de ces mécanismes, et leur variation dans l'espace et dans le temps, permet aux communautés d'évoluer différemment les unes des autres et de diverger en terme de composition (GUITET, et *al.*, 2015).

La forêt tropicale n'est pas un milieu totalement statique mais est au contraire soumise à de nombreuses perturbations plus ou moins fréquentes (CONNELL, 1978). L'importance des chablis* est liée directement au taux de mortalité des arbres. La formation de trouées dues à ces chablis* peut varier de 20 m² à 1 500 m². Ce phénomène conditionne directement la régénération, la croissance et le recrutement des jeunes. Il détermine également la structure de la forêt présentant des peuplements* d'âge et d'espèces différents (BRUNAU, et *al.*, 2009).

D'une manière générale, la strate arborée est dominée par quelques familles végétales dont celle des *Fabaceae*, comprenant la sous-famille des *Caesalpinioideae* (wacapou, angélique, amarante, wapa), reste la plus représentative. Les *Lecythydaceae* (maho rouge, maho noir, maho cigare) et les *Vochysiaceae* (gonfolo rose, gonfolo gris) sont également très bien représentées dans les forêts guyanaises.

1.2.1.2.2. Faune forestière

La faune a subi, dans le bassin amazonien, des phénomènes de spéciation à l'origine d'une richesse peu commune. La diversité des milieux assure l'existence de niches écologiques variées permettant un certain maintien de cette richesse spécifique. Cependant, la densité des

populations est généralement faible, notamment pour tous les grands mammifères. A cela, s'ajoute le faible taux de reproduction de nombreux vertébrés. Ainsi, beaucoup d'espèces se trouvent aujourd'hui en danger ou sont particulièrement vulnérables à une perturbation des milieux (LOCHON, 2001).

La faune sauvage présente une grande importance dans la dynamique forestière (composition, régénération*) en jouant sur la dispersion des graines et des fruits. Plus de 80 % des essences forestières sont zoochores (CHARLES-DOMINIQUE, 2001), c'est-à-dire que la dissémination de leurs graines se réalise grâce à la faune sauvage (singes, chauves-souris, oiseaux ou encore marsupiaux et rongeurs). Il est à noter que certaines espèces animales sont spécialisées dans la dissémination d'un genre voire d'une seule espèce.

Les mammifères regroupent près de 190 espèces sur le territoire guyanais dont plus de la moitié est représentée par les chauves-souris (RICHARD-HANSEN, et al., 2001). Ces espèces sont en grande majorité consommatrice de fruits et arborent ainsi un rôle important dans la régénération de la forêt. REDFORD (1992) a mis en évidence qu'une diminution des grands mammifères altère le fonctionnement des forêts tropicales.

Près de 750 espèces d'oiseaux, dont 456 espèces nicheuses, sont retrouvées en Guyane. Malgré cette grande diversité, le territoire ne recèle qu'une seule espèce endémique de la Guyane : l'engoulevent de Guyane (*Caprimulgus maculosus*).

Un certain nombre de ces espèces sont recherchées pour la chasse, que ce soit pour leur chair ou leurs plumes.

Quelques 160 espèces de reptiles sont recensées sur le territoire dont au moins deux espèces introduites : le gecko (*Hemidactylus mabouia*) et un lézard venu des Antilles (*Anolis marmoratus*).

La moitié des espèces d'amphibiens (au nombre de 110 espèces) sont intimement inféodées à la litière qui constitue leur principale ressource alimentaire (RICHARD-HANSEN et al., 2001). De ces espèces, cinq sont endémiques de la Guyane française.

Les mares forestières temporaires sont le lieu d'explosion de reproduction : aux premières grosses averses de la petite saison des pluies, plusieurs milliers d'individus d'espèces différentes se regroupent pour déposer des millions d'œufs en une nuit.

Pour les poissons, les études et inventaires mettent en évidence la séparation des fleuves, en fonction des espèces présentes, en deux groupes distincts : le fleuve Maroni, accompagné du fleuve Mana, et le fleuve Oyapock avec le fleuve Approuague. Certaines espèces de poissons peuvent fréquenter tous les fleuves de la Guyane alors que d'autres ne fréquentent qu'un bassin versant. Le taux d'endémisme est 35 à 40% plus élevé que dans les autres groupes de vertébrés (GARGOMINY, 2003).

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

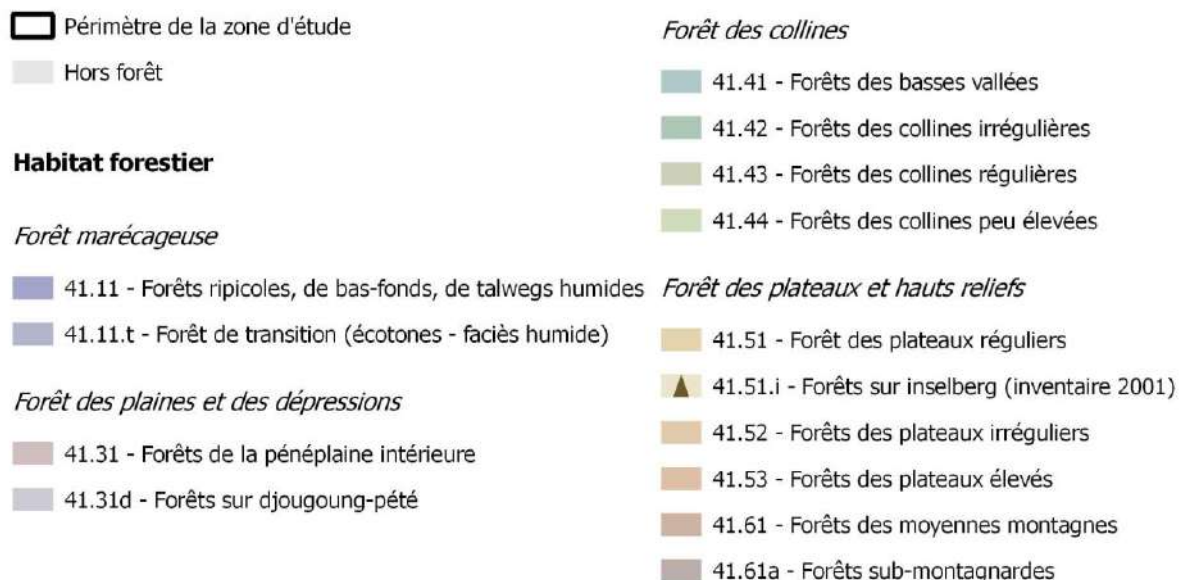
Concernant les arthropodes, il est probable que la diversité soit dix fois supérieure à celle de France métropolitaine (GARGOMINY, 2003). Certains de ces insectes présentent des formes particulières recherchées par les collectionneurs comme pour le plus grand coléoptère du monde, le titan (*Titanus giganteus*), ou encore les papillons du genre *Morpho*.

1.2.2. Les habitats naturels

1.2.2.1. Les formations forestières

Les inventaires faunistiques, floristiques et pédologiques à large échelle menés par l'ONF depuis 2006 ont permis de définir les habitats forestiers en tant qu'indicateurs de l'histoire des communautés qu'ils abritent, des sols qui les supportent et par conséquent de la diversité des écosystèmes* et de la biodiversité* inhérente à chaque forêt (GUITET, et al., 2013). En outre, ces habitats permettent de cerner les tendances structurantes de la diversité des forêts à l'échelle régionale. Ainsi, une typologie des habitats forestiers de Guyane a été décrite dans le catalogue des habitats forestiers de Guyane (GUITET et al., 2015) (**Figure 6**).

SABATIER et PREVOST (1990) ont fait apparaître l'existence d'un gradient latitudinal opposant les forêts à *Caesalpinioideae* (wacapou, angélique, etc.) au nord, aux forêts à *Burseraceae* (*Protium moni*) au sud de la Guyane. Le catalogue des habitats forestiers de Guyane (GUITET et al., 2015) a permis d'affiner ce gradient latitudinal allant du nord-ouest au sud-ouest du territoire, soit du littoral vers l'intérieur des terres.



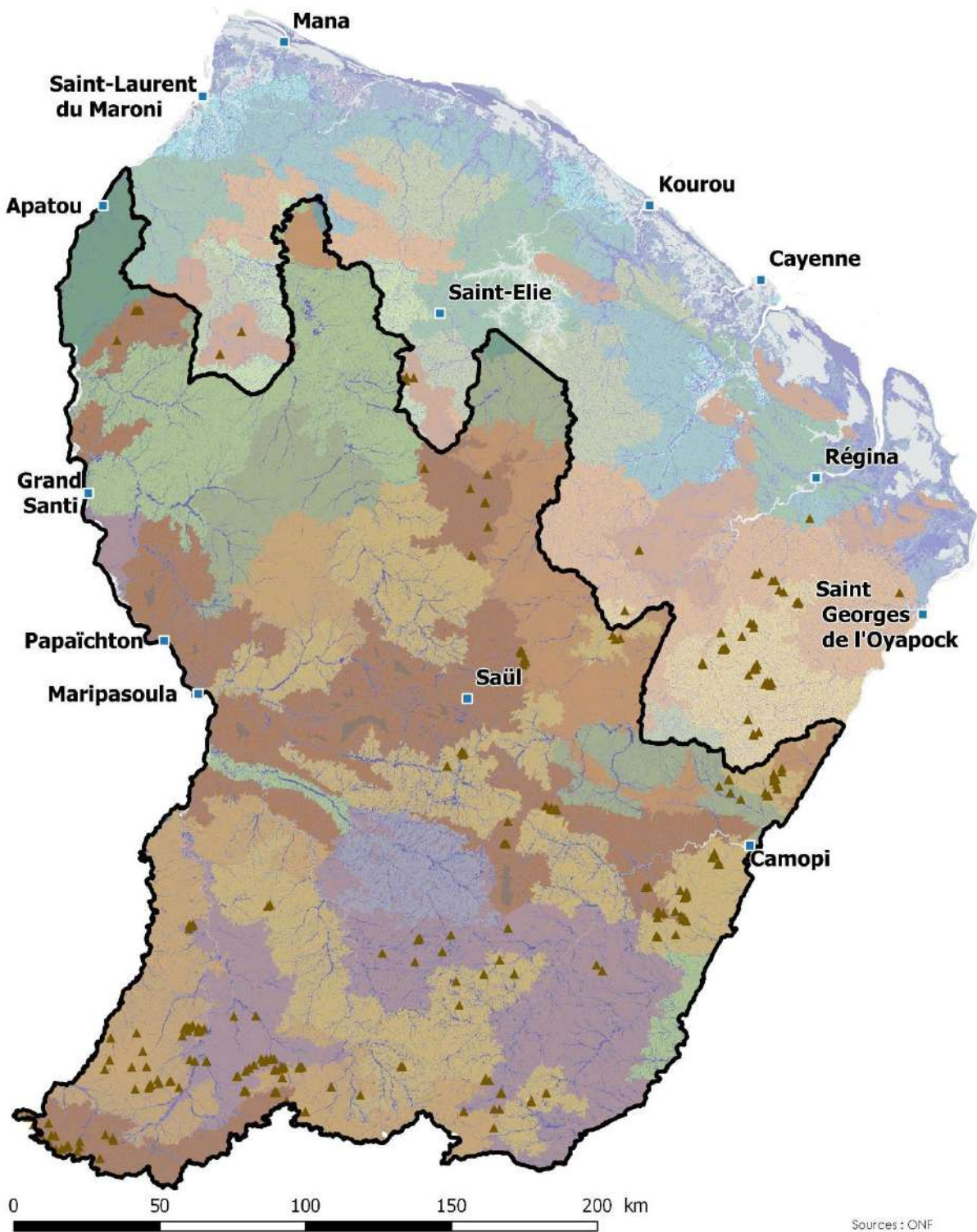


Figure 6 : Cartographie des habitats forestiers de Guyane (GUITET et al., 2015)

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Tableau 4 : Type d'habitat retrouvé sur la zone d'étude selon le catalogue des habitats de Guyane (GUITET et al., 2015)

Habitat générique	Habitat principal	Habitat particulier	Superficie de l'habitat générique dans la zone d'étude*	% de l'habitat générique dans la zone d'étude
Forêt marécageuse et marécage boisé (41.1)	41.11 - Forêt ripicole*, de bas-fonds, de talwegs humides	41.11.t - Forêt de transition (écotone – faciès* humide)	398 975	9
Forêt des reliefs multi-concaves à <i>Burseraceae</i> et <i>Mimosoideae</i> (41.3)	41.31 - Forêt de la pénéplaine intérieure à Sali, moni et tossopassa	41.31d - Forêt sur djougoung-pété à malobi, funguti koko et guedou	1 416 444	27
Forêt des reliefs multi-convexes et vallées jointives à <i>Lecythidaceae</i> et <i>Caesalpinioideae</i> (4.4)	41.41 - Forêt des basses vallées fluviales à wapa et maho rouge		484 854	9
	41.42 - Forêt de collines irrégulières à maho, wapa et amarante			
	41.43 - Forêt de collines régulières élevées à maho noir, wapa et angélique			
	41.44 - Forêt de collines peu élevées à maho noir, angélique et wacapou			
Forêt des plateaux à <i>Caesalpinioideae</i> et <i>Burseraceae</i> (4.5)	41.51 - Forêt de plateaux réguliers à moni, angélique et patawa	41.51.i - Forêt sur inselberg* (inventaire 2001)	1 720 156	33
	41.52 - Forêt de plateaux irréguliers à angélique, Sali et comou			
	41.53 - Forêt de plateaux élevés à angélique, moni et bita tiki			
Forêt des montagnes à <i>Mimosoideae</i> et <i>Burseraceae</i> (4.6)	41.61 - Forêt de montagnes de moyenne altitude à moni et yayamadou	41.61a - Forêt sub-montagnarde (>500 m) à ouekos et cèdres	1 131 303	22

*Superficie de l'habitat générique en hectares

Les forêts marécageuses et marécages boisés se rencontrent sur l'ensemble du territoire. Elles se développent en présence d'une nappe d'eau permanente à moins d'un mètre de profondeur (y compris en saison sèche). Ces situations se rencontrent en général sur les terrains situés à moins de deux mètres au-dessus du niveau de circulation des cours d'eau (rivières, criques, talwegs humides).

Les forêts de reliefs multi-concaves à *Burseraceae* et *Mimosoideae* se rencontrent uniquement dans le sud de la Guyane. Ce paysage « en creux » développé sur granitoïdes est caractérisé par des modèles très plats et inondables associés à des reliefs un peu plus marqués mais de faible amplitude et aux versants doux. Encadrés par des hauts reliefs ou des plateaux élevés, ces régions apparaissent comme des dépressions intérieures couvrant l'essentiel de la pénéplaine méridionale et du corridor central Waki-Inini. Une formation remarquable se singularise dans la plaine de Waki (41.31d).

Les forêts des reliefs multi-convexes et vallées jointives à *Lecythidaceae* et *Caesalpinioideae* constituent une juxtaposition de collines plus ou moins marquées et de petits plateaux entaillés par un réseau hydrographique dense. Ils sont retrouvés de façon plus marginale dans le sud de la Guyane. Sur les reliefs multi-convexes les plus marqués, les collines sont de tailles et de formes irrégulières comprenant quelques petites « montagnes » relictuelles préservées de l'érosion par des cuirasses latéritiques ou des roches très résistantes (filons de dolérites).

Les forêts des plateaux à *Caesalpinioideae* et *Burseraceae* couvrant une grande partie de la zone d'étude, s'étendent sur de vastes superficies relativement planes, d'altitudes modérées (150 m au nord à 200m au sud), plus ou moins incisées par un réseau hydrographique généralement situé 60 à 90 m en deçà. Ces paysages, dominés par des positions topographiques de plateaux bordés de versants courts à pentes modérées (15 à 25 %), sont majoritairement développés sur des granitoïdes et abritent plus de la moitié des petits inselbergs* et savanes roches recensés en Guyane. Ils forment une grande partie du massif central guyanais.

Les forêts des montagnes à *Mimosoideae* et *Burseraceae* présentent un paysage tout en pente, qualifié localement de « montagnes », qui correspondrait en milieu plus tempéré à un étage collinéen compte tenu de son altitude limitée (< 580 m). Ces hauts reliefs correspondent à l'association de trois types de modelés dominants : des reliefs massifs et très élevés aux sommets souvent aigus et aux versants irréguliers de forme complexe ; des reliefs larges au sommet aplati voire tabulaires, de haute altitude avec des versants longs et abrupts ; des reliefs moins élevés mais très incisés culminant généralement entre 150 et 200 m d'altitude, formant des contreforts de massifs. Tous ces modelés présentent des dénivelés supérieurs à 90 m en moyenne.

Le **Tableau 5** présente le cortège floristique rencontré dans les habitats génériques :

Tableau 5 : Cortège floristique rencontré dans les habitats génériques de la zone d'étude (GUITET et al., 2015)

Habitat générique	Cortège floristique
41.1	Moins diversifié sous l'effet de l'engorgement. Wapas, watampana, yayamadou marécage, moutouchi marécage sont plus abondants. Parmi les arbres monumentaux le sablier et les ficus sont fréquemment rencontrés.
41.3	Extrême abondance des <i>Burseraceae</i> qui marque principalement ce paysage (1/4 à 1/3 des individus). Les <i>Myristicaceae</i> , principalement les tossapossa, sont aussi très abondants (10%). Parmi les <i>Mimosoideae</i> , abondance significative de tamalin, de kabanafa et d'assao.
41.4	Dominance de <i>Lecythidaceae</i> et <i>Caesalpinioideae</i> et forte proportion de <i>Faboideae</i> , excepté dans les vallées. Ces trois catégories représentent 39 à 47 % du nombre de tiges du peuplement*.
41.5	Les <i>Burseraceae</i> , <i>Mimosoideae</i> et <i>Caesalpinioideae</i> constituent 28 à 50 % du peuplement*. Parmi les <i>Caesalpinioideae</i> , <i>Dicorynia guianensis</i> est très fréquente (>5 % du nombre de tiges) et peut former des populations très denses (>30 % tiges/ha). Le chawari et le goupri sont particulièrement abondants parmi les gros bois. Dans le sous-étage, le bita tiki accompagne fréquemment le moni et le Sali.
41.6	Les <i>Burseraceae</i> , notamment les monis, cèdent leur place aux <i>Mimosoideae</i> à haute altitude avec principalement des ouekos. Nombreuses <i>Vochysiaceae</i> et <i>Simaroubaceae</i> ainsi que d'autres espèces habituellement peu abondantes : chawari, samaati, yayamadou kwatae, yayamadou montagne, gonfolo rose parmi les gros bois et niamichi oudou dans le sous-étage ; diankoimata, niamboka, maho cigare sur les crêtes et hauts de versants.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Le catalogue des habitats forestiers de Guyane (GUITET et *al.*, 2015) décrit pour chaque habitat forestier les enjeux particuliers liés à la biodiversité, la production de bois, la biomasse* et le carbone, la protection des sols et des paysages.

1.2.2.2. Les habitats forestiers particuliers

Parmi les habitats forestiers présents, certains sont dits particuliers car présentant un filtre environnemental local fort leur permettant de se démarquer de l'ensemble du massif forestier. Ainsi, certains habitats non cartographiés dans la zone d'étude peuvent être rencontrés dans le sud du territoire :

- **Végétation basse ou cambrouse** : végétation présentant des peuplements* quasi monospécifiques de bambous (*Lasiacis ligulata* ou encore *Guadua macrostachya*) ;
- **Pinotières (*Euterpe oleracea*) et forêts de palmiers-bâches (*Mauritia flexuosa*)** : présents en bord de rivière, ces formations peuvent former des peuplements* mélangés ou purs. Ce type de forêt reste très appauvri en espèces d'arbres ;
- **Forêts sur cuirasses latéritiques ou bauxitiques** : forêts basses avec une quasi-absence des palmiers et une faible quantité de gros bois. Le couvert forestier est fréquemment ouvert avec un enlèvement fort ;
- **Forêts sur savanes-roches et inselbergs*** : ces habitats présentent des peuplements* de faible densité caractérisés par un grand nombre d'espèces arbustives ou de petits arbres. Le sous-bois est très dense et riche en lianes et *Bromeliaceae* terrestres ;
- **Forêt sur saprolite* superficielle** : formations forestières denses constituées de petits arbres (diamètre inférieur à 30 cm) et dont la hauteur ne dépasse pas les 20 à 30 m. Le sous-bois est très riche en herbacées, fougères et mousses.

Les forêts sur djougoung-pété à malobi, funguti koko et guedou sont retrouvées dans le bassin du fleuve Waki. Les peuplements* sont particulièrement denses mais avec des diamètres moyens assez faibles. Le sous-bois ne contient que peu de palmiers et est encombré de nombreux chablis* ouvrant fréquemment la canopée.

Les forêts sub-montagnardes (> 500 m) à ouekos et cèdres sont rencontrées sur les plus hauts sommets de Guyane au-dessus de 500 m d'altitude. Elles sont soumises aux vents dominants, à une baisse de la température et à l'augmentation de l'humidité de l'air se faisant ressentir sur la composition et la physiologie de la forêt.

1.2.3. Les risques naturels et incendies

La stabilité du climat entraîne une absence de tempête et de cyclones. Des phénomènes de micro-tornades peuvent toutefois se former localement et entraîner des chablis* sur des surfaces importantes.

Lors des épisodes de pluies abondantes, le poids des précipitations augmente le risque de chablis*. Ceux-ci sont également plus fréquents dans des peuplements* ouverts à l'exploitation forestière. Les chablis* affectent entre 0,5 et 2 % de la surface forestière totale par an (YAMAMOTO, 2000).

Les glissements de terrain peuvent être à l'origine d'une érosion des sols par la formation de ravinement important.

Les risques d'incendie restent limités. Seules les zones de savanes-roches sont particulièrement sensibles aux feux qui sont d'origine anthropique.

1.2.4. Protection des sols et des eaux

Les écosystèmes* forestiers naturels jouent un rôle important pour le maintien des sols particulièrement fragiles et sensibles à l'érosion à cause de l'abondance des pluies et de la topographie accidentée.

Le maintien des berges le long des cours d'eau permet de limiter la mise en suspension de matières minérales et organiques pouvant altérer la vie aquatique. Elles contribuent également au maintien de la qualité des eaux des bassins versants et donc à la santé des populations vivant le long des fleuves Maroni, Lawa et Oyapock mais aussi à Saül.

Les activités minières restent les perturbations anthropiques les plus importantes sur les milieux forestiers et aquatiques. Ces activités se concentrent essentiellement autour de l'activité aurifère en Guyane avec des chantiers principalement éluvionnaires et alluvionnaires. Dans la zone d'étude, les activités d'extraction de l'or se focalisent sur les bandes Apatou / Maripa-Soula et Maripa-Soula / Camopi.

Les impacts sur le sol et les eaux ne sont pas les mêmes en fonction des activités exercées. Les surfaces déforestées ne représentent qu'un indicateur parmi d'autres : turbidité, contamination de l'eau par le mercure, transformation physique des cours, perturbation des communautés microbiennes des sols, etc.

À la date du 1^{er} janvier 2020, les forêts impactées par l'orpaillage illégal au sein de la zone d'étude représentent une superficie de 9 353 ha pour 1 373 km de linéaire de cours d'eau. Les activités minières légales s'exercent sur une superficie de 5 989 ha dont 1 192 ha sont localisés hors titres. Ces activités légales touchent 467 km de linéaire de cours d'eau dont 119 km sont impactés hors titre.

Les superficies déforestées pour l'agriculture sur le territoire du PAG sont en moyenne de 350 ha/an soit un total de 4 900 ha depuis la création du PAG. Les activités touristiques sont encore peu développées sur le territoire et ne représentent actuellement pas une forte menace pour la protection des sols et des cours d'eaux.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

1.2.5. Protection des habitats naturels et des espèces remarquables

1.2.5.1. Espèces végétales

Le manque de connaissances de la forêt guyanaise rend difficile l'utilisation du terme de « rareté » pour les espèces végétales. Hormis la zone côtière, les zones proches des fleuves et de certains massifs montagneux, la forêt reste sous-échantillonnée.

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Guyane (CSRPN-G) a choisi 83 espèces végétales parmi 700 jugées « patrimoniales » (HOFF, et *al.*, 2002). L'arrêté ministériel du 9 avril 2001 (**Annexe 2**) protège intégralement cette liste et recense :

- 15 espèces d'arbres, dont 5 grands arbres ;
- 5 espèces de palmiers ;
- 63 espèces d'herbacées, d'épiphytes, de lianes et d'arbustes.

La liste rouge mondiale de l'UICN comporte 18 espèces de plantes en Guyane considérées comme étant menacée (vulnérable, en danger ou en danger critique d'extinction) (**Annexe 3**). Cependant, un certain nombre de ces espèces sont fréquemment rencontrées lors des travaux de prospection et d'inventaires forestiers comme le wacapou (*Vouacapoua americana*), essence* exploitée classée pourtant en danger critique d'extinction par l'UICN. Ce décalage s'explique par le fait que la liste rouge mondiale de l'UICN ne prend aucunement en compte la situation des espèces végétales en Guyane. Dans le cadre du travail sur la modernisation des ZNIEFF* entre 2009 et 2012, le CSRPN-G a établi une liste de plus de 800 espèces déterminantes. Sur base de cette liste, un travail important est actuellement en cours, à la date d'élaboration de cette DRA Sud Guyane, pour la définition d'une liste rouge plus adaptée à la diversité floristique exceptionnelle de la Guyane. Ceci devra aboutir à la définition d'une liste plus conséquente d'espèces floristiques protégées.

1.2.5.2. Espèces animales

L'arrêté ministériel du 15 mai 1986 prévoit différents niveaux de protection allant des espèces intégralement protégées aux espèces chassables mais non commerciales. Cet arrêté fut complété par les arrêtés du 20 janvier 1987, du 29 juillet 2005, du 24 juillet 2006, du 25 mars 2015 et du 19 novembre 2020. Il en résulte (**Annexe 4**) :

- 21 espèces d'amphibiens intégralement protégées ;
- 25 espèces de reptiles intégralement protégées ;
- 22 espèces de mammifères intégralement protégées ;
- 69 espèces d'oiseaux intégralement protégées.

En 2017, la liste rouge des espèces vertébrées menacées en Guyane (DEAL, 2017) (**Annexe 5**) fait état de :

- 3 espèces d'oiseaux éteintes en Guyane, 14 espèces en danger critique d'extinction, 34 espèces en danger et 40 espèces vulnérables ;
- 4 espèces de mammifères en danger et 5 espèces vulnérables ;

- 3 espèces de reptile en danger critique d'extinction, 8 espèces en danger et 7 espèces vulnérables ;
- 9 espèces de poissons d'eau douce en danger critique d'extinction, 11 espèces en danger et 25 espèces vulnérables.

Parmi les espèces intégralement protégées, 38 espèces d'oiseaux, 3 espèces de mammifères et 13 espèces de reptiles terrestres sont aujourd'hui menacées.

1.2.5.3. Habitats

À la différence du littoral et du DFP*, il n'existe pas de réserves naturelles nationales ou régionales, ou de réserves biologiques au sud de la Guyane.

1.2.5.3.1. Parc Amazonien de Guyane (PAG)

Plus grand parc national de France et de l'Union Européenne, il fut créé par le décret ministériel n°2007-266 du 27 février 2007. Il couvre le haut des bassins versants des plus grands fleuves de Guyane, (Maroni et Oyapock) et abrite un massif forestier en bon état de conservation (DEAL GUYANE, 2014).

Le territoire du PAG comporte deux zones distinctes :

- **Une zone cœur** de 2 millions d'hectares présentant une réglementation forte mais qui intègre des dispositions spécifiques pour les communautés d'habitants et les résidents du parc pour la circulation, les activités agricoles, la création de villages (seulement pour les communautés), la chasse, la pêche et le prélèvement ou la destruction de végétaux pour l'artisanat ou la construction (Articles 19 à 25 du décret n°2007-266 du 27 février 2007) ;
- **Une zone d'adhésion** d'une superficie de 1,4 millions d'hectares, dont les forêts du domaine privé de l'État sont gérées par l'ONF, et dans lesquelles le droit commun s'applique.

La charte du parc est un document stratégique guidant l'action de l'établissement public et de ses partenaires. Feuille de route validée par le conseil d'administration du parc et approuvée par le décret du Premier ministre du 28 octobre 2013, elle constitue un document contractuel signé par l'ensemble des communes du territoire de la zone d'adhésion.

Les objectifs principaux de cette zone, tels que décrits dans la charte du parc, sont :

- La conservation des patrimoines naturel et paysager, notamment pour maintenir le cadre de vie des populations et/ou pérenniser leurs pratiques de subsistance ;
- La conservation et la valorisation des patrimoines culturels ;
- Le développement des zones de vie qu'il s'agisse du développement culturel, social et économique, ou de l'animation du cadre de vie.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Hormis les communes d'Apatou et de Grand-Santi, les communes de l'intérieur de la Guyane (Camopi, Maripa-Soula, Papaïchton, Saint-Élie et Saül) sont intégralement ou partiellement comprises dans le territoire du PAG.

1.2.5.3.2. Site Classé

Inscrits dans les articles L.341-1 et suivants du Code de l'Environnement ainsi que les articles R.341-1 et suivants du Code de l'Environnement, le classement d'un site a pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la Loi. Le classement d'un monument naturel ou d'un site interdit, sauf autorisation spéciale, la réalisation de tous travaux tendant à modifier son aspect.

En Guyane, il existe depuis 2011 un seul site classé : les abattis et la montagne Cottica d'une superficie de 16 000 ha sur la commune de Papaïchton (**Figure 7**).

Les abattis Cottica représentent un ensemble naturel exceptionnel sur le fleuve Maroni. La montagne Cottica (746 m), un des plus grands reliefs de la Guyane, domine le fleuve Maroni lui-même caractérisé dans ce secteur par de nombreux îlets et de bras sur une quinzaine de kilomètres. Elle héberge une multitude d'habitats uniques en Guyane. Le fleuve serpente au pied de la montagne dont le rythme est coupé par une série de sauts qui se découvrent en saison sèche pour former un lit intégralement minéral.

Outre cet intérêt environnemental, le site présente un intérêt historique et légendaire pour les noirs marrons (esclaves ayant fui les plantations hollandaises dès la fin du XVII^{ème} siècle). Les Bonis, appelé également Aluku, se sont appropriés le fleuve après plus d'un siècle de lutte initiée par le chef guerrier Boni contre les Hollandais et leurs alliés noirs marrons. Le territoire des abattis Cottica marque la frontière sud du pays Aluku et est le lieu de cérémonies propres à la communauté (DEAL GUYANE, 2014, et ateliers).

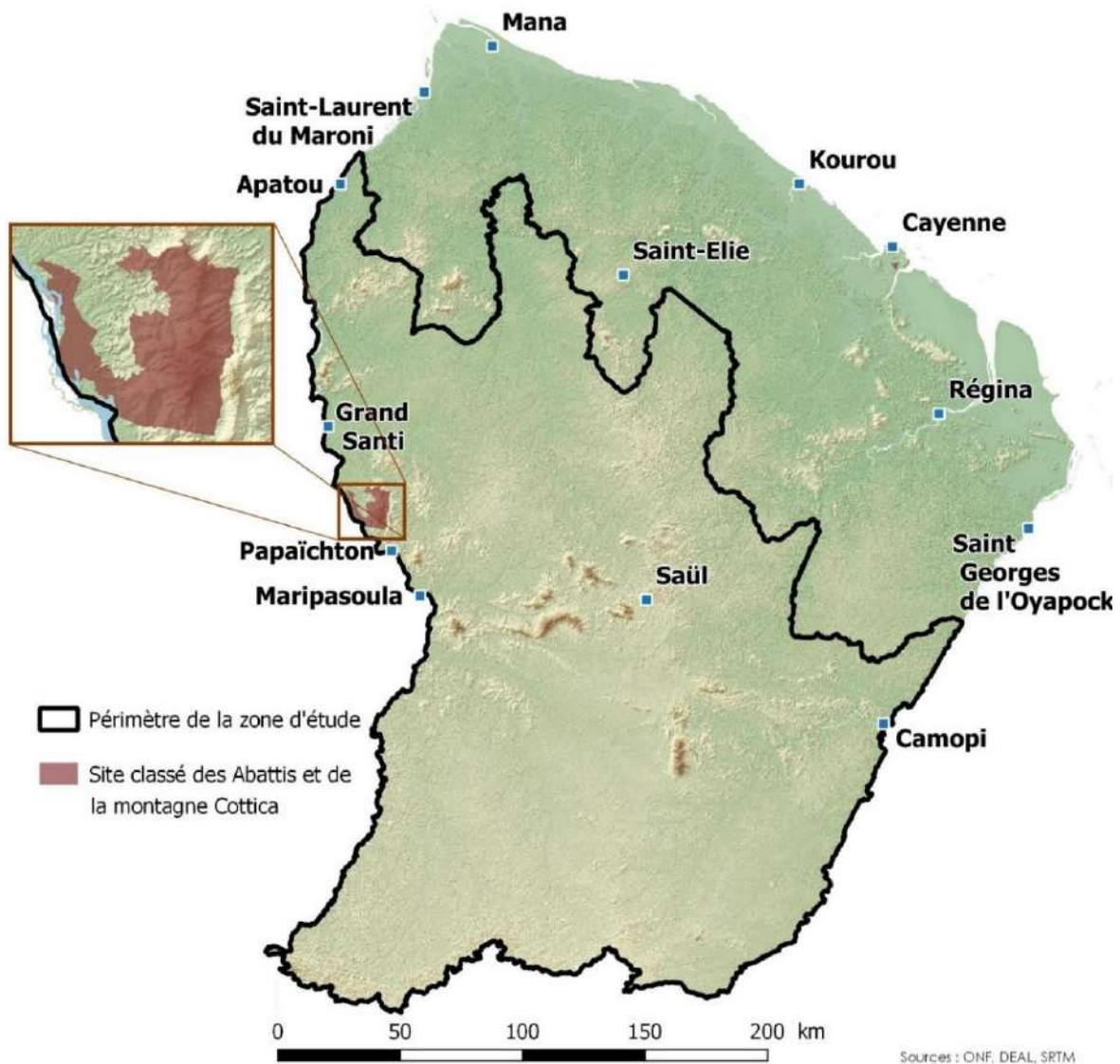


Figure 7 : Site classé des abattis et de la montagne Cottica

1.2.5.3.3. Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)*

Sans être une mesure de protection réglementaire, les ZNIEFF* ont pour objectifs d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. Elles constituent des éléments portés à connaissance du public et des aménageurs du territoire pour être pris en compte dans les décisions d'aménagement. Deux types de ZNIEFF* sont distingués :

- **Les ZNIEFF* de type I** se focalisent sur les secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;
- **Les ZNIEFF* de type II** concernent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés et offrant des potentialités biologiques importantes.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

La campagne de 2001 pour la modernisation des ZNIEFF* a permis d'améliorer les connaissances scientifiques sur ces zones délimitées en 1991 par HOFF. Aujourd'hui, la Guyane compte 92 ZNIEFF* réparties sur l'ensemble du territoire dont 49 de type I et 43 de type II (**Figure 8**).



Figure 8 : Localisation des ZNIEFF de type I et de type II

Sur le sud de la Guyane, 25 ZNIEFF* de type I et 14 ZNIEFF* de type II sont entièrement ou partiellement incluses dans la zone d'étude. De ces ZNIEFF*, 16 de type I et 7 de type II sont intégralement ou partiellement protégées par le cœur du PAG ou le site classé des abattis et la montagne Cottica.

En dehors des zones réglementées, 9 ZNIEFF* de type I et 8 de type II présentent des milieux exceptionnels :

- La **Roche Koutou et Savanes-Roches annexes (type I)** : Ce piton rocheux qui culmine à 560 m d'altitude est situé à 80 km au sud de Maripa-Soula entre les rivières Manali et Litani, ce massif forestier présente plusieurs savanes-roches dont un inselberg* qui domine de plusieurs centaines de mètres les vallées alentours ;
- La **Montagne Machoulou (type I)** présente à 20 km au sud-est de Maripa-Soula correspond au massif montagneux situé au-dessus de 350 m d'altitude au sein des reliefs des monts Atachi-Baka. Cet espace s'inscrit au sein de la **ZNIEFF* de type II des Monts Atachi-Bakka** appartenant à la chaîne Inini-Camopi et s'étendant entre les fleuves Litani, Tampok et la rivière Grand Inini ;
- Les **Montagnes Françaises Gaa Kaba (type II)** surplombent le fleuve Maroni à une vingtaine de kilomètres au nord de Grand-Santi et présentant de nombreux sauts rocheux et forêts inondables ;
- La **Montagne de la Sparouine (type II)** propose des habitats remarquables présents dans l'imposant secteur de relief situé entre les bassins versants des fleuves Maroni et Mana. La partie nord de cette ZNIEFF* se situe dans le DFP* dans la parcelle VOL027 (secteur Voltaire), classée en série* d'intérêt écologique dans la forêt domaniale de Paul Isnard (document d'aménagement forestier sur la période 2018 – 2037) ;
- Les **Monts Alikéné (type II)**, au nord-ouest du village Camopi sur le fleuve Oyapock, sont composés d'un ensemble de reliefs dominant d'une centaine de mètre la plaine environnante. Ils correspondent aux plus hauts reliefs de tout le bassin du fleuve Oyapock en Guyane. La partie nord de cette ZNIEFF* est comprise dans le cœur du PAG ;
- La **ZNIEFF* de type II Saül** est située au centre géographique de la Guyane, au village de Saül, et dont la partie sud se situe dans le cœur du PAG. Cette ZNIEFF* comprend plusieurs ZNIEFF de type I correspondant aux principaux reliefs du secteur dont le **Mont Galbao** ; le **Pic Matécho et Monts La Fumée** et le bassin versant* de la **Haute Limonade** ne sont pas comprises dans le cœur du PAG ;
- La **Crique Arataye (type I)** (présente dans la **ZNIEFF* de type II Nouragues**) couvre tout le cours inférieur de la crique sur une trentaine de kilomètres. La partie nord de cette ZNIEFF* est incluse dans la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des Nouragues ;
- Le **Mont Chauve (Type I)** présent au centre-est du territoire s'inscrit dans l'ensemble des inselbergs* du nord-est de la Guyane. Il permet d'assurer un lien biogéographique avec le pic Matécho situé dans la région de Saül ;
- Le **Fleuve Approuague (type II)** délimite l'ensemble du cours moyen de ce fleuve en bon état de conservation. Cette ZNIEFF inclut la **ZNIEFF* de type I du Saut Grand Kanori** d'une superficie de 16 ha et présentant des forêts ripicoles* exceptionnelles se développant sur ce grand saut ;
- Le **Saut Tamanoir (type I)** est situé sur le fleuve Mana au niveau du saut. Cette ZNIEFF* est destinée à mettre en valeur ce seuil rocheux ainsi que les forêts ripicoles* attenantes, milieux particulièrement peu répandus dans ce secteur ;

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

- Les **Criques Baboune et Aya (type I)** sont situées sur la **ZNIEFF* de type II Montagnes de la Trinité**. Cette ZNIEFF* permet de mettre en valeur les habitats marécageux et ripicoles* des bassins versants de ces deux criques. La partie nord de cette ZNIEFF* est incluse dans le périmètre de la RNN de la Trinité.

1.3. Principales caractéristiques des besoins économiques et sociaux

1.3.1. La forêt dans son environnement économique et social

1.3.1.1. Attentes internationales et nationales

La forêt guyanaise constitue le seul massif équatorial rattaché à un pays de l'Union Européenne. L'État, en tant que propriétaire de la majorité des forêts de Guyane, a la responsabilité de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel mais également de le protéger.

Lors du Sommet mondial de la Terre en 1992 à Rio au Brésil, les engagements forts pris par la France fixent une gestion forestière durable exemplaire en Guyane. La ratification du protocole de Kyoto par la France a renforcé la grande importance du massif forestier guyanais en tant que régulateur climatique. Enfin, le sommet de Johannesburg de 2002 a permis de réaffirmer l'importance de la place des Hommes dans la gestion des forêts. En effet, les massifs guyanais sont encore source de moyens de subsistance pour certaines communautés tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt.

L'adaptation de la réglementation nationale au contexte spécifique de la Guyane permet de prendre en compte les usages de la forêt par les habitants du territoire. Accompagnée de cette adaptation réglementaire, la mise en place d'une certification de la gestion forestière permet de bâtir des valeurs communes et partagées autour des forêts.

1.3.1.2. Facteurs démographiques

La Guyane étant une région faiblement peuplée, sa population se répartit essentiellement sur le littoral avec quelques bassins de vie le long des fleuves Oyapock et Maroni ainsi qu'au centre du territoire à Saül et à Saint-Élie.

Le recensement réalisé en 2016 a estimé une population guyanaise totale de 269 352 habitants, soit 0,4 % de la population de France. Contrairement aux autres DOM, la Guyane affiche une croissance démographique de près de 2,5 % en moyenne par an depuis 2011. Seul le territoire de Mayotte affiche une croissance démographique plus rapide. C'est sur la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) que se concentre la moitié de la population guyanaise.

Dans la zone d'étude, la population se concentre essentiellement le long des fleuves Maroni et Lawa entre Apatou et Maripa-Soula, mais également sur les bassins de vie le long du fleuve Oyapock. Les activités minières légales et illégales dans la zone amènent une fréquentation humaine diffuse en pleine forêt sur les axes Apatou / Maripa-Soula et Maripa-Soula / Camopi (**Figure 9**).

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX



Figure 9 : Carte de la fréquentation humaine sur la zone d'étude en 2018 (Source : données de l'ONF)

Malgré le faible taux de population dans le sud de la Guyane, les communes de l'intérieur le long des fleuves Maroni et de Lawa présentent les taux d'évolution annuelle de la population les plus élevés du territoire sur les dix dernières années (**Tableau 6**). Jusque dans les années 1990, une partie de la forte démographie constatée était due à l'immigration importante depuis l'étranger. Aujourd'hui, le solde naturel positif (naissance – décès) est responsable majoritairement de l'accroissement démographique (+2,3 % en moyenne par an) contre + 0,2 % en moyenne par an pour la partie due à l'immigration (IEDOM, 2019).

Tableau 6 : Population municipale et taux d'accroissement annuel moyen 2006-2016 (source INSEE)

Commune	Population totale au 1 ^{er} janvier 2006	Population totale au 1 ^{er} janvier 2016	Taux d'évolution annuel moyen 2006/2016 (en %)
Apatou	5 923	8 826	4,0
Grand-Santi	3 351	7 428	8,2
Papaïchton	1 456	8 034	18,6
Maripa-Soula	4 507	12 798	11,0
Saül	158	151	- 0,4
Camopi	1 414	1 787	2,4

A l'horizon 2050 et selon les trois scénarii construits par l'INSEE, la Guyane compterait entre 385 000 et 513 000 personnes. La Guyane se dirigerait donc vers un doublement de sa population avec une proportion particulièrement importante de jeunes dans les prochaines décennies (INSEE, 2019). Les populations vivant le long du fleuve Maroni resteront le principal moteur de cette croissance démographique du territoire. Dans ces hypothèses, la population en âge de travailler pourrait croître à un rythme supérieur aux possibilités d'emploi offertes sur le territoire.

La Guyane souffre en effet d'un taux de chômage élevé autour de 19 % en 2018, soit un taux parmi les plus élevés des régions françaises. Près d'un actif sur cinq est sans emploi sur le territoire. Concernant les populations âgées entre 15 et 64 ans, les taux de chômage recensés en 2016 sur les communes de l'intérieur étaient de près de 74,1 % pour Maripa-Soula, 40,3 % pour la commune de Papaïchton, 61,4 % pour Grand-Santi, 85,1 % pour Apatou, 23,5 % pour la commune de Saül et 35 % pour Camopi. Ces recensements ont pris en compte les personnes retraitées et mais également les élèves et étudiants.

Ces taux importants résultent en partie d'une faible offre d'emploi mais également de l'inadéquation des besoins avec les qualifications de la population active. Néanmoins, ces chiffres ne sont pas représentatifs de la complexité des situations des habitants des communes de l'intérieur. En effet, compte tenu de la taille et de l'isolement de ces communes, les activités effectuées par les communautés sont fluctuantes : les habitants s'adaptent à cette situation par la pluriactivité, en combinant plusieurs secteurs, différents statuts (salarial et entrepreneuriat) et objectifs économiques (génération de revenus et autosubsistance). Ainsi, les personnes considérées comme « inactives » effectuent néanmoins un travail informel permettant de couvrir les besoins domestiques des familles : chasse, pêche, production d'objets d'artisanat usuel ou encore travail dans les abattis-brûlis* familiaux. Ces systèmes d'agriculture traditionnelle sur abattis-brûlis* sont très pratiqués par les populations présentes dans la zone d'étude le long du fleuve Maroni et Lawa entre Apatou et Maripa-Soula mais également sur les bassins de vie du fleuve Oyapock.

1.3.2. La production commerciale de bois d'œuvre

1.3.2.1. Le modèle sylvicole

L'état des connaissances ne permet pas de développer de véritable modèle sylvicole. L'exploitation forestière guyanaise correspond à de la récolte encadrée en forêt naturelle.

Les travaux du CIRAD sur la valorisation technologique des bois de Guyane ont mis en valeur 89 espèces ou groupes d'espèces (**Annexe 6**) technologiquement utilisables ayant une valeur commerciale potentielle. Ces essences sont réparties en quatre groupes en fonction de leur degré de valorisation :

- Les **Essences Commerciales Majeurs Principales (ECMp)*** sont systématiquement prélevées sur les parcelles lorsqu'elles répondent aux critères de sylviculture. Les essences principales sont :
 - o L'angélique (*Dicorynia guianensis*) ;
 - o Le gonfolo rose (*Qualea rosea*) ;
 - o Le gonfolo gris (*Ruizterania albiflora*) ;
 - o Le grignon franc (*Sextonia rubra*) ;
 - o L'amarante (*Peltogyne sp.*) ;

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

- Le balata franc (*Manilkara bidentata*, *Malnilkara huberi*) ;
- Le wacapou (*Vouacapoua americana*) ;
- Le goupî (*Goupia glabra*).

Ces ECMp* correspondent à 81 % du volume exploité en Guyane dont 72,4 % sont représentées par l'angélique, les gonfolos roses et gris et le grignon franc ;

- Les **Autres Essences Commerciales Majeures* (ECMa)** regroupant 29 essences et correspondant à 13 % du volume exploité sur le territoire ;
- Les **Autres Essences Commerciales (AEC)*** constituées de 44 essences peu exploitées malgré leur qualité technologique ;
- Les **Bois précieux (BP)** avec 10 essences très peu exploitées en fonction du développement du marché.

Le système de prélèvement dans les forêts du littoral est basé sur des coupes assises par contenance et est caractérisé par deux paramètres :

- Une **durée de rotation* entre deux coupes fixée à 65 ans** ;
- Un **diamètre minimum d'exploitabilité (DME)***, fixé pour la plupart des essences à 55 cm et 45 cm pour les bois précieux.

Le guide de sylviculture pour la région nord Guyane et établi en 2014 par GUITET et *al.*, synthétise l'état des connaissances des forêts guyanaises et les recommandations à mettre en place lors de l'exploitation du bois d'œuvre pour le nord de la Guyane.

1.3.2.2. La filière bois d'œuvre

Sur les forêts du sud de la Guyane gérées par l'ONF, les principaux bassins d'exploitation de bois sont situés à Grand-Santi, Maripa-Soula, Papaïchton et Saül.

Les forêts situées en ZDUC* sont gérées par les communautés d'habitants et ne font pas l'objet d'une utilisation commerciale.

La filière bois locale exploite des volumes modestes par rapport aux zones du littoral avec un sciage des grumes réalisé principalement en forêt :

- Un volume moyen de 140 m³ de bois exploité par an à Saül depuis 2016 ;
- Un volume moyen de 155 m³ de bois exploités par an à Grand-Santi et 462 m³ en moyenne par an à Maripa-Soula sur les dix dernières années ;
- 73 m³ exploités en moyenne par an à Papaïchton sur trois années ;
- Un volume moyen exploité entre 2008 et 2013 de 271 m³ par an à Apatou.

Il est à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte les bois exploités dans le cadre de filières informelles. Enfin, les volumes exploités dans chaque commune sont proportionnels aux besoins des populations locales.

La filière se concentre sur une petite proportion d'essences dont la plus recherchée reste l'angélique (*Dicorynia guianensis*) (**Figure 10**).

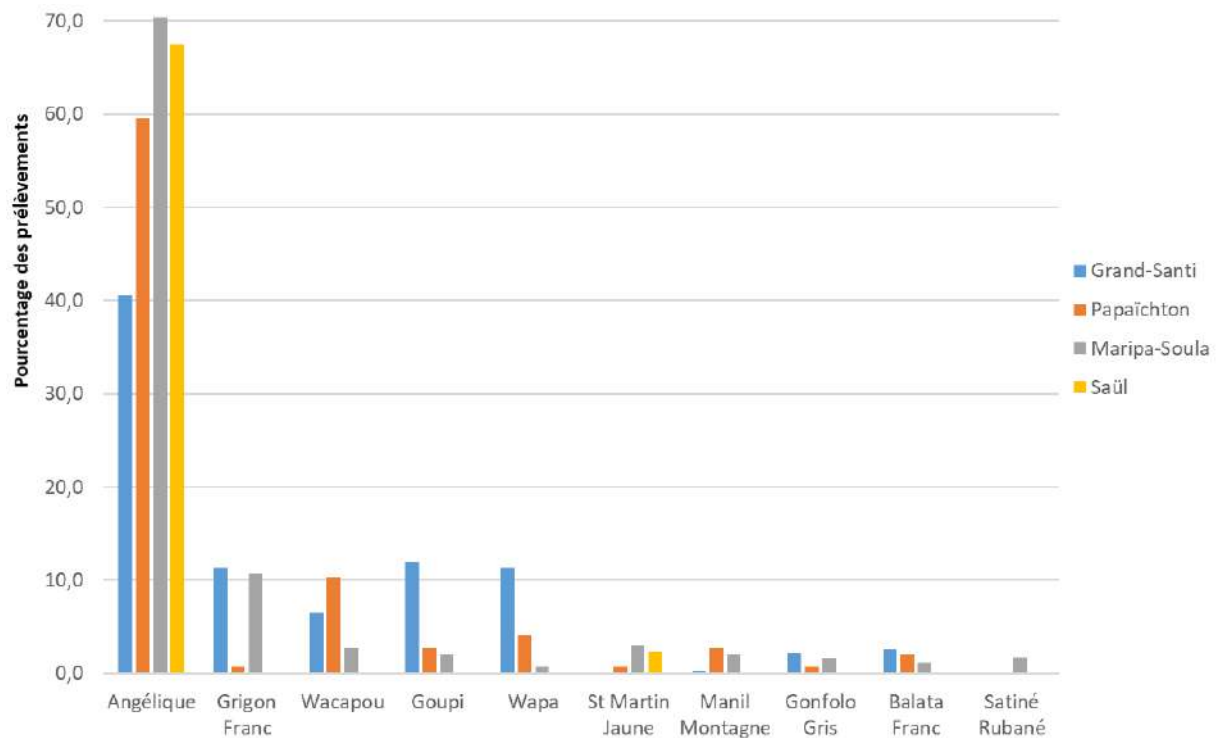


Figure 10 : Proportion des essences les plus recherchée par la filière bois dans les bassins d'exploitation du sud (données ONF)

En 2012, un inventaire forestier sur une zone dédiée à l'exploitation forestière a permis aux deux exploitants de la commune de Saül de s'approvisionner en bois pour répondre à la demande locale et ainsi stopper les prélèvements anarchiques réalisés le long des sentiers.

Enfin, des produits d'artisanat traditionnel commercial sont produits le long des fleuves Maroni et Oyapock. Des bancs ou pagaies bushinenge en moutouchi (*Paramachaerium ormosioides*) ou en amarante (*Peltogyne spp.*), des ciels de case en contrefort de fromager (*Ceiba pentandra*) et vanneries amérindiennes, sont autant de produits proposés par les communautés locales. Des graines sont également commercialisées brutes, ou sous forme de collier ou de suspension (*Ormosia sp.*, *Mucuna urens*, *Maximiliana maripa*, *Euterpe oleracea*, etc.).

En 1999, un premier document de gestion, n'ayant aucune valeur juridique, a été produit pour la période 1999-2008 sur Maripa-Soula. La **Figure 11** récapitule le classement proposé lors de ce premier document d'aménagement.

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX



Figure 11 : Classement proposé dans le premier document de gestion de la forêt de Maripa-Soula 1999-2008

Ce document ne prévoyait aucune création de piste forestière, le réseau de l'époque étant largement suffisant quant aux besoins locaux. Des recommandations étaient précisées en matière d'exploitation forestière mais les connaissances sur le suivi de la dynamique forestière ont depuis progressées : par exemple, le document de gestion de Maripa-Soula prévoyait une rotation de coupe de 40 ans bien en deçà des 65 ans recommandés aujourd'hui. Ce document n'a pu être mis en œuvre compte tenu de l'absence des moyens nécessaires pour son suivi. Toutefois, les coupes liées à cette époque se sont concentrées uniquement sur les zones accessibles qui sont devenues aujourd'hui en partie les zones agricoles de Maripa-Soula au titre du SAR. Celles-ci sont aujourd'hui valorisées par des projets agricoles.

1.3.2.3. Les freins rencontrés par la filière bois d'œuvre dans le sud de la Guyane

L'exploitation forestière de la zone d'étude est caractérisée en premier lieu par des difficultés d'acquisition et d'entretien du matériel d'exploitation forestière menant à l'utilisation de matériel parfois inadapté. Ces contraintes sont essentiellement dues aux complications pour son acheminement dans les zones isolées et au coût que cela représente. A cela s'ajoute la faible présence d'infrastructures forestières sur les communes de l'intérieur et donc la difficulté d'accès à la ressource forestière. À cette lacune d'infrastructure, se superpose l'indigence des interventions du gestionnaire forestier du fait de l'absence de mandat d'intervention clair de l'ONF sur ces secteurs, qui ne relèvent pas du régime forestier mais d'une simple mission d'intérêt général (MIG DOM), qui ne lui permet pas de mobiliser suffisamment de moyens humains et financiers en regard des besoins exprimés. De plus, la facilité de se procurer, le long du fleuve Maroni, du bois du Suriname déjà usiné et à bas prix ou exploité illégalement freine le développement de la filière locale dans les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Grand-Santi. Enfin, la fluctuation de la commande publique des communes influence grandement le rythme de l'activité forestière locale.

Ainsi, de nombreux exploitants forestiers des communes des deux fleuves exercent d'autres activités en parallèle pour leur besoins domestiques comme l'agriculture.

L'ensemble de ces contraintes explique que les volumes de bois produits et le nombre d'entreprises déclarées restent très faibles et fluctuants dans le temps.

1.3.2.4. Perspectives

Représentée très majoritairement par des entreprises du littoral, la filière bois d'œuvre est aujourd'hui le troisième secteur économique du territoire. Les logements et bâtiments publics comme les collèges, lycées ou encore les bâtiments sociaux, représentent près de 86 % des débouchés de la filière bois sur le territoire guyanais. L'accroissement démographique continu en Guyane ne fera qu'augmenter les besoins en bois de construction d'année en année. Pour répondre localement à ces besoins, il sera nécessaire de structurer les filières locales par territoire afin de pouvoir répondre aux demandes et réduire ainsi l'importation de bois illégal ou de sciages depuis la zone littorale.

Pour répondre aux besoins de construction liés aux projets de marchés publics, on estime que 2 000 m³ de sciages seront nécessaires annuellement à Maripasoula au cours des 10 prochaines années, soit une mobilisation annuelle de 6 000 m³ de grumes contre moins de 500 m³/an actuellement mobilisés. Relativement à leur population, on peut estimer les besoins en bois de Papaïchton et de Grand Santi à 3 000 m³ grumes chacun, à comparer aux 100 m³/an actuellement exploités en moyenne sur ces deux communes. Enfin, à Saül le besoin devrait rester stable et peu important : de l'ordre de 150 m³/an.

Contrairement au nord de la Guyane, aucun projet de développement de centrale biomasse*, n'est prévu à ce stade dans les communes de l'intérieur. Les communes du sud concentreront essentiellement leurs efforts sur l'utilisation de l'énergie solaire ou encore de l'énergie hydraulique (CTG, 2017).

1.3.3. Les activités à usage domestique en forêt

1.3.3.1. Les produits forestiers autres que le bois d'œuvre et d'industrie : réglementation applicable

Le Code Forestier, dans son article L.172-5, précise que les autorisations de prélèvements de produits végétaux de toute nature dans le domaine de l'État sont délivrées par l'ONF, aux conditions techniques et financières fixées par lui-même. La partie réglementaire du Code Forestier adapté à la Guyane précise les modalités de mises en œuvre de ces prélèvements qu'ils soient effectués dans ou en dehors du DFP*.

Cependant, l'un des problèmes majeurs de cette activité est qu'elle est difficilement quantifiable et bien souvent incontrôlable. En effet, les prélèvements sont la plupart du temps réalisés avant d'être autorisés.

1.3.3.2. Les activités à usage domestique

Les communautés du sud de la Guyane, et essentiellement celles habitant le long des fleuves, vivent encore aujourd'hui très largement des ressources naturelles de la forêt : produits de la chasse, de la pêche, fruits comestibles, bois de chauffe, petits bois, végétaux utilisés dans les médecines traditionnelles ou encore le bois pour la construction de pirogues. Si ces usages traditionnels ont tendance à diminuer au sein des communautés, ils gardent cependant une grande importance pour celles-ci.

Toutes ces activités sont liées entre elles : lors d'une partie de chasse des arbres peuvent être repérés pour la construction de pirogues ou des produits comestibles peuvent être ramassés. Sur le chemin de l'abattis ou dans l'abattis lui-même, des plantes ou fruits comestibles, du bois pour le feu ou encore des petits animaux comestibles (fourmis, termites, etc.) sont récoltés et ramenés dans le foyer.

Pour de gros travaux, comme la réfection d'un toit de feuilles de wai (*Geonoma sp.*) ou encore pour la préparation de la pêche à la nivrée*, des sorties sont spécialement organisées pour collecter les produits forestiers. Les quantités prélevées peuvent alors être très importantes (plusieurs milliers de feuilles de wai, etc.).

Les fruits comestibles largement utilisés restent les fruits de palmier comme le comou (*Oenocarpus bacaba*), le patawa (*Oenocarpus bataua*) ou encore le wassai (*Euterpe oleracea*).

Du bois d'œuvre est également utilisé par les habitants pour la menuiserie, construction ou la réparation d'habitations comme les carbets. A Saül, de l'autofourniture en bois d'œuvre est pratiquée par les particuliers notamment grâce aux chablis forestiers. Autour de Maripa-Soula et Papaïchton, les particuliers accèdent à la ressource lors des défrichements réalisés pour les abattis sur les zones appropriées par lignage.

Les impacts de ces prélèvements sur la ressource sont relativement peu connus. Lorsqu'ils sont concentrés dans les environs des bourgs, une raréfaction de certaines essences utilisées pour l'artisanat est parfois observée. Ainsi, il apparaît que les facteurs prépondérants de l'intensité de ces prélèvements sont la pression démographique et l'accessibilité. Le fleuve Maroni, entre Apatou

et Maripa-Soula, est ainsi particulièrement concerné par ceux-ci. Le long du fleuve Oyapock, ces activités se déroulent essentiellement au sein des ZDUC*.

1.3.4. Les activités extractives

1.3.4.1. Historique

1.3.4.1.1. *Activité minière légale*

Différentes minéralisations sont présentes sur le territoire telles que l'or, le diamant, le cuivre, l'étain, la bauxite, etc. (BRGM, 1997). Cependant, seules les minéralisations aurifères font l'objet d'une exploitation à grande échelle.

Découvertes en 1854 sur les alluvions de la crique Aïcoupaïe, affluent du fleuve Approuague, les ressources aurifères sont conséquentes sur le territoire guyanais avec 120 tonnes estimées sur le sud et l'est (BRGM, 1995). Cet intérêt ancien pour l'or et l'exploitation des placers* au 19^{ème} siècle ont donné naissance à certaines villes et ont permis d'en développer d'autres comme Maripa-Soula, Saint-Elie et Saül. « Oublié » pendant une partie du 20^{ème} siècle, l'engouement pour l'or s'est réveillé avec l'augmentation du cours de l'or depuis les années 1970. La production jusqu'alors assez faible, prenant la forme d'autorisations minières personnelles, voit se succéder les premières demandes dans les grands bassins miniers historiques (Saint-Élie, Yaou, Dorlin, Changement). Les grandes zones d'activités aurifères se concentrent sur le croissant allant de Camopi à Grand-Santi puis Saint-Élie et Régina (**Figure 12**).

Les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Grand-Santi ont vu l'activité aurifère légale exploser ces dernières années. Des projets d'ampleur industrielle sont également en cours de réflexion à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane (secteur de Yaou, Dorlin, Repentir, etc.). L'ensemble des superficies impactées par les activités aurifères sont localisées et quantifiées (**Figure 13**).

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX



Figure 12 : Grandes zones d'activités aurifères en 2018

1.3.4.1.2. Activité minière illégale

Depuis 15 – 20 ans, l'augmentation du prix de l'or sur le marché international a attiré un grand nombre d'orpailleurs clandestins sur le territoire guyanais. La production illégale dépasse maintenant l'extraction légale avec 10 à 20 tonnes d'or par an en exploitant une main d'œuvre clandestine atteignant jusqu'à 10 000 personnes (IEDOM, 2017). L'organisation de l'orpaillage clandestin est très structurée et pyramidale. Il est essentiellement réalisé par des immigrés clandestins appelés *garimpeiros*. Certains habitants des communautés locales, attirés par des retombées économiques, aident à la logistique (transport matériel, approvisionnement parallèles). L'utilisation du mercure pour ces activités ainsi que la création de matières en suspension

importantes altérant la qualité de l'eau présentent des effets néfastes pour les populations locales vivant en grande partie de la pêche.

Ainsi, en parallèle de l'activité aurifère légale, l'activité illégale s'est développée jusqu'à devenir importante sur certains secteurs. Le village de Saül s'est créé avec l'activité minière légale mais l'activité illégale s'est vite développée dans la zone devenant un carrefour d'échange pour les orpailleurs illégaux. Depuis l'installation d'un poste de gendarmerie permanent à Saül, de la maison du PAG et des missions mensuelles ou bimensuelles des forces armées, l'approvisionnement du minier illégal s'est réduit dans cette commune.

Dans les communes de Maripa-Soula, Papaïchton et Grand Santi, l'activité illégale a quant à elle prit en partie la place des anciennes concessions légales avec un acheminement du matériel réalisé depuis le Suriname et le Brésil. En 2019, près de 145 chantiers illégaux ont été recensés sur le territoire du PAG dont 65 étaient situés dans la zone cœur.

L'Observatoire de l'Activité Minière (OAM), plateforme d'échange d'informations entre l'ONF, la Préfecture, le PAG, la Gendarmerie et les Forces armées en Guyane, permet de suivre, quantifier et localiser les activités minières et en particulier l'orpaillage illégal (**Figure 13**).

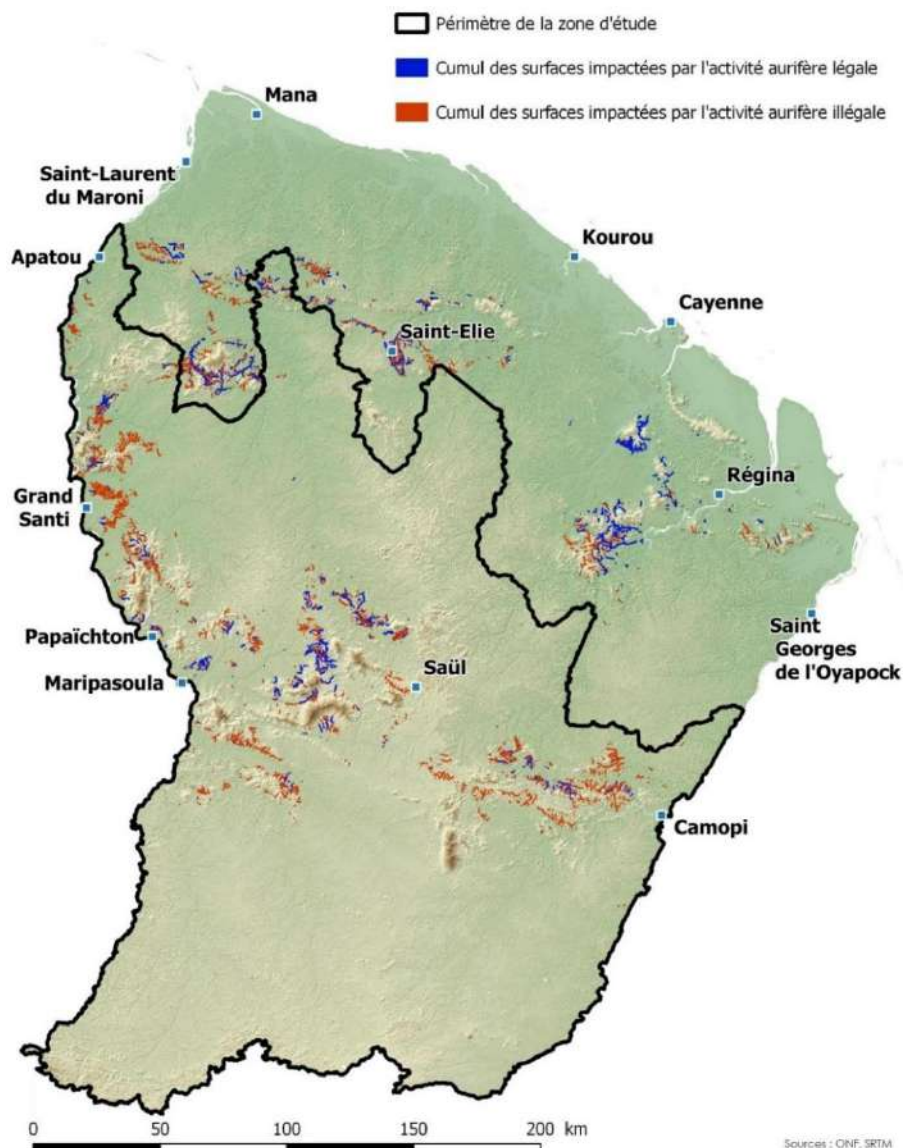


Figure 13 : Répartition des zones impactées par l'activité aurifère légale et illégale – 2019 (données ONF)

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Sur l'ensemble des secteurs, un important linéaire de pistes minières a été hérité des différents projets miniers historiques. Celui-ci est complété par un réseau très dense de pistes à quad et de layons créés par les orpailleurs illégaux.

1.3.4.2. Réglementation applicable

Les activités minières sont régies par le Code Minier.

L'exploitation aurifère est menée aussi bien par de petites entreprises (PME) que par des grandes entreprises multinationales. Deux modèles d'exploitation coexistent :

- Des chantiers alluvionnaires se déroulant dans les flats (lit mineur et majeur des cours d'eau) ;
- Des chantiers d'exploitation des gisements primaires (filon aurifère).

Préalablement à l'exploitation aurifère, un titre ou une autorisation de recherche minière, dont la nature varie en fonction de la durée et de sa superficie, peut être obtenu :

- **L'Autorisation de Recherche Minière (ARM)** d'une durée de 4 mois renouvelable une seule fois. N'étant pas un titre minier, l'ARM est accordée par l'ONF et autorise la déforestation uniquement sur la base vie et une éventuelle zone de poser hélicoptère. Les moyens mécanisés comme les pelles hydrauliques peuvent être utilisés. L'ARM pouvant déboucher sur une Autorisation d'Exploitation (AEX), sa superficie maximale est identique à une AEX, soit 1 km². Enfin, un dossier de demande peut concerner jusqu'à trois ARM ;
- **Le Permis Exclusif de Recherche (PER)** d'une durée de validité de 5 ans et renouvelable deux fois. La superficie et le contour de ces permis est libre et peut être réduite à chaque renouvellement. Les PER sont, contrairement aux ARM, délivrés par arrêté ministériel sur avis conforme du Conseil Général des Mines et après expertises locale des services de l'État et le passage en commission des mines.
Le gestionnaire forestier émet un avis d'expertise sur le dossier mais ne peut émettre d'accord concernant la recevabilité des projets de PER.

L'exploitation minière en tant que telle n'est possible que sur trois types de permis ou d'autorisation :

- **L'Autorisation d'Exploitation (AEX)** n'est pas un titre minier et est spécifique à l'exploitation en Guyane. Elle concerne spécifiquement une activité alluvionnaire. Elle ne prévoit ni compensation ni dépôt de garantie. Relevant d'une autorisation préfectorale, elle concerne une zone de 1 km² pour 4 ans, renouvelable une fois ;
- **Le Permis d'Exploitation (PEX)** d'une durée de 5 ans. Si un PER a dans un premier temps été accordé sur la zone, la superficie du PEX est liée au PER. Ce titre minier est renouvelable une fois, par arrêté ministériel, après expertise locale des services de l'État et passage en commission des mines puis Conseil Général des Mines ;
- La **concession minière** est un héritage historique sur les grandes zones aurifères emblématiques du 19^{ème} siècle. Accordée par décret en conseil d'État, la concession

minière est liée à des ventes où des sociétés rachètent les droits à une personne morale ou physique. La validité des grandes concessions historiques s'est arrêtée en 2018. Certaines d'entre elles seront prolongées pour 25 ans.

Les travaux prévus sur ces titres, à l'exception des AEX, doivent ensuite faire l'objet d'une Déclaration ou d'une demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (AOTM) prévue dans le Code Minier.

Lors de la fin de validité d'un titre minier ou autorisations, chaque opérateur est dans l'obligation de remettre en état une partie des superficies impactées. Cette réhabilitation passe par la remise en forme des cours d'eau et une revégétalisation à travers la plantation d'essences locales.

1.3.4.3. Le Schéma Départemental d'Orientation Minière de la Guyane (SDOM)

L'extraction aurifère n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels et engendre des impacts environnementaux non négligeables : déforestation, ayant des impacts sur la faune et la flore, érosion des sols, augmentation de la turbidité des eaux de surfaces, destruction et/ou altération des linéaires des cours d'eau, etc. (Laperche *et al.*, 2008 - BRGM).

Afin de garantir le respect de l'environnement et de permettre le développement économique, le développement de l'activité minière a fait l'objet d'un arbitrage de l'État au travers du SDOM approuvé par le décret ministériel n°2011-2105 du 30 décembre 2011.

Le SDOM définit les orientations minières des territoires et précise quatre zones :

- **Zone 0** : espaces interdits à toute prospection et exploitation minière ;
- **Zone 1** : espaces ouverts aux seules recherches aériennes et exploitations souterraines ;
- **Zone 2** : espaces de prospection et d'exploitation minières sous contraintes ;
- **Zone 3** : espaces ouverts à la prospection et à l'exploitation dans les conditions de droit commun.

Dans le but de s'adapter aux réalités de l'exploitation minière actuelle et de rendre ces activités davantage compatibles avec les engagements environnementaux de la France au niveau national, une réforme du Code Minier est en cours actuellement à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane.

1.3.5. Le développement urbain et agricole

La forte croissance de la population guyanaise implique inévitablement une pression agricole et foncière importante. La Guyane étant composée à 97,4 % de forêts naturelles, le développement ne peut être envisagé sans déforestation de certaines zones.

Le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) élaboré par la CTG et approuvé en 2016, est l'outil principal de planification de l'aménagement du territoire. Il fixe les priorités de développement,

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

de protection du territoire et de sa mise en valeur. Pour chaque bassin de vie présent dans la zone d'étude, des espaces à vocation agricole ou urbaine sont ainsi délimités.

Les espaces à vocation agricole concentrent les exploitations productives économiquement viables de plusieurs hectares mais également les systèmes agricoles traditionnels appelés abattis-brûlis*. La délimitation de ces zones s'est basée sur l'accessibilité, la continuité avec les zones existantes, la topographie et la proximité des bassins de vie. Sur la zone d'étude, le SAR prévoit une Surface Agricole Utile (SAU) de 52 065 ha.

La pratique de l'abattis-brûlis* reste le principal système agricole employé dans les communes de l'intérieur. Les arbres abattus lors du défrichement de la parcelle (entre 0,5 et 1 ha) sont laissés sur place puis brûlés. Ce brûlis provoque une restitution de nutriments minéraux de la biomasse* au sol, qui servira aux cultures. La parcelle est ensuite cultivée de 1 à 3 ans suivant les systèmes puis abandonnée à la recroissance forestière sur 2 à 5 ans. Au-delà de son rôle de production des aliments pour la consommation familiale, et éventuellement la vente d'une partie de la production, la pratique de l'abattis-brûlis* incorpore un savoir-faire et un aspect symbolique transmis de génération en génération au sein des communautés (TSAYEM DEMAZE et MANUSSET, 2008).

Le long du fleuve Maroni, il existe des zonages attribués aux familles bushinenge pour l'implantation de leurs abattis-brûlis* : il s'agit du lignage familial. Les modes d'attribution diffèrent selon les localités et sont en lien avec l'histoire de chaque bourg et village. Ce système garantit aux familles la possibilité de subvenir à leurs besoins alimentaires. Toutefois, cette attribution n'a aucune valeur foncière selon le droit positif : bien souvent, les familles n'entreprennent aucune démarche pour régulariser leurs parcelles. Des accords entre les familles peuvent avoir lieu si l'une d'entre elle désire exploiter des parcelles ne lui appartenant pas. Enfin, selon l'histoire des communautés, des lignages peuvent être répartis sur les deux rives du fleuve Maroni.

Il est à noter que des abattis-brûlis* sont parfois ouverts sur les espaces naturels de conservation durable du SAR. Ces espaces, dont la vocation première est de rester naturels, n'interdisent aucunement la pratique de l'agriculture vivrière « dans un rayon restreint de quelques kilomètres autour des villages existants ». Cependant, le SAR ne précise nullement ce qui est défini par « un rayon restreint ».

La forte croissance démographique de la Guyane engendre un développement du tissu urbain sur le territoire qui ne fera que s'accroître dans les années à venir. Pour les communes de l'intérieur isolées du littoral, le développement d'infrastructures est inévitable au sein des villes et villages. Actuellement, l'accessibilité aux bassins de vie du sud de la Guyane ne se fait qu'en avion ou via les fleuves Oyapock et Maroni. Des grands projets routiers sont en réflexion dans le but de désenclaver ces communes : création de la route du fleuve permettant de relier Maripa-Soula au littoral ou encore la création d'une route accédant à Saül puis à Maripa-Soula depuis la piste de la forêt domaniale de Bélizon. La création de ces routes changera immanquablement les modes de vie des communautés locales.

1.3.6. Les activités cynégétiques et piscicoles

1.3.6.1. Pratique de la chasse

Aucune fédération de chasse n'est répertoriée sur le territoire, rendant l'identification des chasseurs difficile jusqu'à maintenant. Il existe en revanche un certain nombre d'associations de chasseurs réparties sur l'ensemble du territoire.

La pratique de la chasse est entièrement libre en Guyane quant aux horaires, à la période (excepté pour l'iguane – *Iguana iguana*) et aux modes de chasse. Les dispositions du Code Rural et du Code de l'Environnement relatives à la chasse ne sont pas applicables à la Guyane. L'arrêté préfectoral n°583/DEAL du 12 avril 2011 réglemente les quotas d'espèces animales pouvant être prélevées par une personne sur le territoire et par sortie de chasse. Cet arrêté indique que ces quotas ne s'appliquent pas aux communautés d'habitants du territoire du PAG sous certaines conditions (article L.331-15-3 du Code de l'Environnement).

Il n'existe pas de liste positive des espèces chassables : l'arrêté ministériel du 27 mars 1995 réglemente le commerce des espèces non domestiques sur le territoire. L'arrêté ministériel du 29 septembre 2020 fixe les mesures de protection des reptiles et amphibiens dans le département, celui du 14 octobre 2005 détermine la liste des tortues marines protégées sur le territoire national et l'arrêté du 25 mars 2015 fixe la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire guyanais et les modalités de leur protection.

La loi n°2017-256 du 28 février 2017, dite loi égalité réelle outre-mer, prévoit l'instauration d'un permis de chasser en Guyane. Son but est aussi d'encadrer l'achat et la circulation d'armes à feu dans le département et ainsi mieux lutter contre l'insécurité, comme c'est déjà le cas dans les autres territoires français. Il est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020.

La pratique de la chasse peut être classée en trois catégories distinctes :

- **La chasse de subsistance** en majorité pratiquée par les populations amérindiennes et bushinenge des fleuves Maroni et Oyapock. Depuis toujours, le gibier prélevé peut être considéré comme étant le seul apport en protéines de ces populations (BAILEY, et *al.*, 1989). Pour des populations au faible revenu, cette pratique de la chasse demeure aujourd'hui une nécessité pour la plupart d'entre elles ;
- **La chasse à des fins commerciales** pratiquée par des équipes de chasseurs ayant des degrés d'organisation variables. L'objectif de ces sorties chasse est la vente de gibiers à des restaurateurs ou à des particuliers. Elle se déroule en forêt après pénétration par les pistes, fleuves et les cours d'eau lors d'expéditions nécessitant plusieurs jours de pirogues ;
- **La chasse de loisir** pratiquée principalement en forêt proche des fleuves ou le long des pistes forestières.

La chasse reste exclusivement une activité masculine chez les communautés amérindiennes des deux fleuves mais semble être délaissée par les jeunes wayana et aluku (DAVY et FILOCHE, 2014).

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

La plupart du temps, le gibier sert à la nourriture de toute la famille même si parfois le surplus est vendu ou troqué à des membres de la communauté. Contrairement au littoral, la chasse professionnelle ou de loisir reste anecdotique chez les communautés des communes de l'intérieur. La vente de viande de gibier à l'extérieur de la communauté est quant à elle bien acceptée par les villages du haut Maroni contrairement à celle de l'Oyapock (DAVY et FILOCHE, 2014).

Bien qu'en Guyane les ressources naturelles soient encore largement préservées, il a été remarqué que les populations de certaines espèces chassées avaient diminué sur certains secteurs. Si le phénomène est difficilement quantifiable, il est notamment avéré que les orpailleurs illégaux prélèvent de la faune pour alimenter les chantiers illégaux et contribuent à la baisse des populations de gibiers. Toutefois, il semble que les sites sont de plus en plus ravitaillés en produits carnés congelés.

1.3.6.2. Pratique de la pêche

L'arrêté n°936-1D/2B du 2 mai 1978 fixe les nouvelles dispositions pour le département de la Guyane concernant la taille, le nombre et le mode d'emploi des engins utilisés pour la pêche fluviale. Il n'existe aucune réglementation concernant les quotas de pêche en eau douce.

Tout comme la chasse, la pêche permet un apport protéinique non négligeable pour les populations du sud. Pratique réalisée aussi bien par les hommes que par les femmes, la pêche continue d'être très valorisée dans les territoires du sud (DAVY et FILOCHE, 2014). Remontant les criques depuis les villages, les communautés amérindiennes du Haut Maroni utilisent une grande variété de matériel : ligne, filet, trappe, épervier, canne en bois ou encore fusil harpon, tandis que les communautés bushinenge du fleuve Maroni utilisent principalement le filet et la trappe (LONGIN, 2016).

Le long du fleuve Maroni, la pollution des eaux par le mercure due à l'orpaillage illégal est une réelle inquiétude pour les villageois. De ce fait, les femmes enceintes évitent de consommer certaines espèces de poissons prédateurs comme l'aïmara (*Hoplías aimara*).

La pêche à la nivrée* reste une pratique encore utilisée dans les communautés amérindiennes mais également bushinenge du sud du territoire. Cette méthode consiste à empoisonner l'eau d'une section de crique en y battant une liane pour y libérer une molécule, la roténone, très toxique pour les poissons. Les poissons alors asphyxiés remontent à la surface pour être ensuite récupérés en aval par les pêcheurs. Cette pratique rassemble toute une famille voire tout un village lors des cérémonies de la nivrée*.

Chez les bushinenge, particulièrement les communautés Aluku du Haut Maroni, la pêche à la nivrée* ne peut se faire sans l'autorisation du Gaan Man, chef coutumier garant des connaissances sacrées qui relient la communauté à son histoire.

1.3.7. L'accueil du public et le tourisme

1.3.7.1. Fréquentation touristique à l'échelle du territoire guyanais

La principale porte d'entrée sur le territoire guyanais reste son aéroport situé sur la commune de Matoury. Toutefois, des routes communiquant avec le Suriname et le Brésil apportent également un flux non négligeable de visiteurs.

Attirant peu de visiteurs, le territoire guyanais n'a jusqu'à présent jamais été un lieu très attractif pour le tourisme. Pour autant, le territoire présente un remarquable potentiel de découverte de ses patrimoines, tant matériels qu'immatériels. Ses principaux intérêts touristiques s'articulent autour de la biodiversité* et de la multiculturalité de ses habitants. Malgré son faible flux touristique par rapport à d'autres territoires comme les Antilles, le tourisme représente cependant une part non négligeable dans l'économie guyanaise (COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE, 2013).

La majeure partie des visiteurs venant en Guyane est due à un tourisme d'affaire ou pour des études ou stages, suivie de près par des touristes affinitaires rendant visite à de la famille ou des amis. Cette clientèle touristique est principalement française venant de métropole et des Antilles. Le centre spatial guyanais (CSG) attire également quelques étrangers internationaux venant travailler quelques semaines ou quelques mois au lancement des fusées spatiales.

Enfin, le tourisme d'agrément, visiteurs arrivant en Guyane pour le territoire, ne représentait que 20 % des visiteurs en 2017 (IEDOM, 2017).

Il existe également une part importante de la fréquentation issue du tourisme domestique. En effet, les résidents de Guyane ont des pratiques touristiques importantes pour leurs loisirs (nuitées en carbet, location de kayak, etc.).

En 2013, le dernier Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL) a été adopté. Ce dernier se décline en sept volets : deux volets stratégiques (diagnostic du tourisme, stratégie et objectifs pour le tourisme d'ici à 2024) et cinq volets opérationnels (plan marketing, schéma d'aménagement touristique, plan qualité, plan des formations et plan d'observation et de prospective touristique). L'objectif final formulé par le SRDTL est de voir le tourisme accroître sa part dans le PIB guyanais afin de générer une part d'emplois directs et induits plus importante (COMITE DU TOURISME DE LA GUYANE, 2013).

1.3.7.2. Le tourisme dans le sud de la Guyane

Les principales structures d'accueil du public et sites fréquentés par les touristes sont localisés sur la bande littorale. Quant aux communes de l'intérieur, le faible développement des infrastructures routières ne permet pas d'y accéder autrement que par voie aérienne ou par pirogue. Une compagnie aérienne guyanaise permet de desservir tous les jours les communes de Saül, Grand-Santi et Maripa-Soula depuis Cayenne ou Saint-Laurent-du-Maroni. La compagnie permet également de desservir la commune de Camopi trois fois par semaine.

Malgré son accès limité, le sud de la Guyane présente un potentiel touristique fort mais encore peu développé, comme le long du fleuve Maroni. La remontée et la descente du fleuve entre

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

Saint-Laurent-du-Maroni et Maripa-Soula attire des visiteurs désirant découvrir de nouveaux paysages. Des prestations entièrement organisées par des guides permettent aujourd'hui aux touristes de passer plusieurs jours sur le fleuve. Pour les plus aventureux, un départ de Maripa-Soula par « pirogue-stop » sur des bateaux de fret permet de réaliser la descente du fleuve pour un moindre coût. Il est également possible de découvrir le site des Abattis Cottica à proximité de Papaïchton en passant une nuit sur place sous les carbets de l'îlet Gaan Chton.

Autre secteur prisé par certains touristes : les Monts Atachi Bakka. Ils forment un large plateau dont la montagne Machoulou représente un des plus hauts sommets de Guyane. Une expédition de plusieurs jours en autonomie depuis Maripa-Soula est nécessaire pour accéder sur le plateau de ces monts.

Sur les contreforts de ces monts, se situent les cascades de Gobaya Soula, accessibles par le biais d'un sentier aménagé, après 15 minutes de navigation sur le fleuve depuis le bourg de Maripa-Soula.

Le Parc amazonien travaille activement sur l'offre des itinéraires pédestres de découverte avec ses partenaires, notamment sur les communes de Papaïchton et Maripa-Soula. En exemple, en 2019 est lancé le projet PCIA Interreg Amazonie « Makandi libi » sur la valorisation de la culture et de l'histoire du peuple bushinengue. Celui-ci vise à développer le tourisme sur Papaïchton et faire découvrir les Abattis Cottica.

Enfin, des expéditions sur plusieurs jours, voire plusieurs semaines, peuvent également être réalisées ponctuellement par des prestataires professionnels ou des locaux au départ de Maripa-Soula pour les Monts Tumuc Humac. Chaîne de montagnes imaginaire composée de plusieurs inselbergs*, les Monts Tumuc Humac délimitent la frontière entre la Guyane, le Brésil et le Suriname (point de trijonction) et attirent des touristes désirant découvrir des paysages isolés.

Étant moins peuplé que le fleuve Maroni, les prestations proposées le long du fleuve Oyapock sont moins diversifiées et plus rares. Au départ de Saint-Georges-de-l'Oyapock, il est toutefois possible de remonter le fleuve jusqu'au village de Camopi ou Trois-Saut lorsque le niveau de l'eau le permet. Bien souvent, ce sont des visiteurs venant rendre visite à des amis ou de la famille vivant dans ces bassins de vie. Il est important de noter qu'il est indispensable d'obtenir une autorisation préfectorale pour se rendre aux villages d'Itwasu.

La volonté de développement touristique non partagée par l'ensemble des habitants de la commune explique la faible présence de carbets d'accueil du public dans ces villages.

Le village de Saül, quant à lui, présente une offre touristique bien développée (hébergements, restauration). Un réseau de 50 km de sentiers pédestres balisés et aménagés au départ du village, complété par un réseau de 70 km de layons, permet de découvrir le milieu naturel et attirent de nombreux visiteurs (plus de 3 000 visiteurs chaque années). Munis de GPS ou accompagné par un guide, les marcheurs peuvent parcourir des layons non balisés comme celui menant au Mont Galbao. Fortement tourné vers l'écotourisme, le village présente plusieurs sites d'accueil du public répondant à la demande touristique de plus en plus forte dans la commune. Toutefois, la fréquentation reste dépendante de l'accessibilité au village par des avions de 17 places avec un à deux vols par jours en moyenne.

1.3.8. Les activités de recherche et de développement

C'est au milieu du XIX^{ème} siècle que la recherche scientifique commence à s'intéresser à la forêt guyanaise. Depuis les années 80, la recherche forestière a implanté des placettes d'expérimentation dans le but d'étudier les bases physiques et biologiques du fonctionnement et de l'aménagement des écosystèmes* forestiers humides. Ainsi, divers organismes et partenaires (IRD, CNRS, PAG, etc.) travaillent ensemble dans ce sens sur des protocoles définis. Néanmoins, par sa facilité d'accès et le regroupement de la population, la grande majorité des dispositifs a été installée dans les forêts de la bande littorale. Ainsi, la dynamique forestière des écosystèmes* du sud de la Guyane reste encore mal connue. Toutefois, les inventaires botaniques réalisés à Saül par SCOTT MORI et l'IRD ont aboutis en 1997 à la publication du Guide des plantes vasculaires du centre de la Guyane française.

Des grands programmes ont eu lieu sur certains secteurs de la zone d'étude. Par exemple, le programme GuyaDiv fut mis en place par l'IRD sur la borne 1², la crique Wanapi, le massif Emerillon et le Mont Arawa. L'objectif de ce programme aujourd'hui abandonné, consistait à inventorier les arbres dans le but d'étudier la diversité spécifique et génétique de ces peuplements forestiers* particuliers. Le programme HABITAT regroupant plusieurs instituts a permis, grâce à des campagnes d'inventaires réalisés sur l'ensemble du territoire, d'établir la première cartographie des habitats forestiers de la Guyane (GUITET et al. 2015). Autre programme, le projet DynForDiv s'intéresse aux relations entre la composition floristique des communautés d'arbres et le *turnover* du couvert forestier en Guyane. Ce projet s'est notamment déroulé sur le Mont Itoupé (commune de Saül), site désigné comme site de référence par le conseil scientifique du Parc Amazonien de Guyane pour le suivi des changements climatiques. Ce site abritant une forêt tropicale à nuages, a été le siège de multiples inventaires naturalistes depuis 2010. Sa végétation caractéristique présente une grande biodiversité* de mousses, fougères, orchidées couplées à un fort taux d'endémisme. Une station météorologique y est installée depuis 2014.

La création du PAG en 2007 a permis le développement de plus d'une centaine d'études (programmes de recherche, études, inventaire, etc.) dans le sud de la Guyane. Divers suivis de la faune sauvage sont mis en place et participent aux réseaux de suivi régionaux voire nationaux comme celui des oiseaux communs autour des bassins de vie et lieux fréquentés (protocole STOC – EPS) ; ou encore l'utilisation de la méthode standardisée et éprouvée des transects linéaires (IKA) mise en place par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), désormais Office Français de la Biodiversité (OFB), pour le suivi des espèces chassées autour des axes de pénétration dans les massifs forestiers. Le PAG participe également, avec d'autres instituts, à la création d'indices environnementaux sur la qualité des cours d'eau et les taux de mercures présents dans la faune piscicole.

Hormis ces études, de nombreuses coopérations internationales sont réalisées entre le PAG et les pays voisins dans le but d'améliorer les connaissances sur la biodiversité, le fonctionnement des écosystèmes* tropicaux et leur résilience face au changement climatique (projet RENFORESAP, réseau REDPARQUES, etc.). Un autre axe de ces coopérations est la mise en œuvre de programmes

² Bornes en ciment symbolisant la frontière sèche entre la Guyane et le Brésil : elles sont au nombre de 8 (7 bornes et une borne de trijonction entre la Guyane, le Brésil et le Suriname)

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

d'éducation et de formation en matière de biodiversité* et de développement durable pour les habitants du plateau des Guyanes (Guiana Shield Initiative).

1.3.9. Les paysages

Le paysage est longtemps resté un objet d'étude de la géographie puis est devenu par la suite un objet d'étude scientifique objectivable et cartographiable. En écologie, le paysage permet la compréhension des relations entre les écosystèmes*. Avec l'ouverture vers les sciences humaines, le paysage devient « la représentation individuelle, sociale ou culturelle d'un espace donné à voir comme à vivre ». Il devient donc purement subjectif ou réaliste (AUDEG, 2009). Pour les aménagistes du territoire, le paysage est considéré comme moteur de la construction de celui-ci. En effet, « le paysage renvoie au territoire et sa réalité géographique, tout en tenant compte de sa perception et de la dimension sensible du vécu » (AUDEG, 2009). C'est avec cet objectif que la Direction de l'espace rural et de la forêt (aujourd'hui devenu Direction générale de l'environnement) a défini le paysage comme étant « l'expression d'une relation dynamique entre le territoire concret et celui qui le perçoit ». Suivant cette définition, l'AUDEG a défini 11 unités paysagères en Guyane (**Figure 14**).



Figure 14 : Unités paysagères de la Guyane (source : AUDEG)

Constituant la majeure partie de la Guyane et de la zone d'étude, la forêt monumentale est composée de paysages fermés où la densité de population est encore très faible. L'uniformité forestière s'étalant à perte de vue n'est qu'apparente mais présente d'infinies variations tant au niveau floristique qu'aux configurations géomorphologiques* : cambrousses, forêts de nuages, forêts de milieux humides, forêts de basse altitude, forêts de moyenne altitude, savanes-roches, inselbergs*, etc. Les paysages proposés par cette forêt monumentale sont peu modifiés par l'humanité ou à l'inverse, façonnés par les activités humaines (anciens sites d'occupation amérindienne, sites d'orpillages légaux et clandestins). Enfin, les nombreuses criques et fleuves traversant cet espace fermé permettent d'ouvrir l'épaisse canopée* et entrevoir ainsi la lumière et le ciel jusqu'alors cachés par la densité du couvert forestier. Principales voies de communication, ces cours d'eau présentent un paysage riche de combinaisons définies par le rythme du débit d'eau.

Les grands paysages fluviaux sont définis par les quatre grands fleuves guyanais : les fleuves Maroni, Oyapock, Mana et Approuague. Véritable valeur identitaire forte pour la Guyane, cette unité paysagère concentre une grande diversité et richesse du territoire. En fonction des communautés présentes le long de ces fleuves, les paysages formés dévoilent des organisations différentes : les territoires occupés par les amérindiens (partie amont des fleuves Maroni et Oyapock) sont marqués par des villages situés sur un relief suffisamment élevé par rapport au niveau du fleuve à côté de roches plates ou zones non envasées permettant d'accoster facilement et de se baigner sans danger ; plus en aval (particulièrement sur le fleuve Maroni), s'exprime la culture héritée du marronnage* avec des villages installés directement au bord du fleuve accompagnés d'un minimum de deux dégrad et d'une berge présentant des plantations vivrières ou symboliques ; enfin, vers l'embouchure des quatre grands fleuves, les villes d'origine coloniale correspondent aux portes des fleuves.

Les paysages fluviaux sont avant tout des paysages dynamiques changeant avec les rythmes naturels des crues et décrues mais également avec le dynamisme humain présent animant ces fleuves comme les activités d'orpillage et touristiques.

1.3.10. La préservation des richesses culturelles

La réglementation pour la protection du patrimoine archéologique est applicable en Guyane. Toute dégradation de sites archéologiques est passible des peines portées par l'article 22.2 du Code Pénal.

Le patrimoine culturel, historique et archéologique est mal connu en Guyane. L'histoire écrite ne commence qu'avec la découverte de la Guyane au XVI^{ème} siècle : la Guyane de l'intérieur n'est connue que par le récit de quelques aventuriers.

Les richesses archéologiques et culturelles découlent principalement de la présence amérindienne passée et actuelle. En effet, la forêt guyanaise a été parcourue au cours des millénaires passés : les populations amérindiennes ont traversé le massif de manière diffuse et ont modifié les paysages sur leur passage (polissoirs, montagnes couronnées, fossés, etc.). (ODONNE, et al., 2019). Ceci peut expliquer l'existence de certains peuplements*, de certaines stations ou de certains

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

phénomènes naturels (répartition de flore, fertilité des sols) mais également donner une explication de la dynamique des forêts de certaines zones.

Différents types de sites archéologiques sont distingués sur le territoire :

- **Sites amérindiens de plein air** : ces sites ne sont repérés que par la présence de tessons de poteries ou d'autres indices (quartz, végétation). Plus rarement, ces sites se distinguent par une végétation rabougrie et lianescente ou par une végétation de type « vieille forêt secondaire » avec beaucoup de lianes et d'essences secondaires ;
- **Sites amérindiens d'abris sous roche** : localisés à proximité d'une falaise (inselberg* ou savane-roche inclinée), ils représentent des abris naturels utilisés par les populations amérindiennes. Ces sites sont reconnus par la présence de charbons de bois et de tessons de poteries ;
- **Sites amérindiens à urne funéraire** : certains peuples amérindiens enfermaient les restes de leurs défunts dans des urnes funéraires. Ces urnes étaient ensuite déposées dans des anfractuosités de roches ou enterrées ;
- **Sites amérindiens défensifs** : sites de plein air, les défenses étaient de plusieurs types :
 - o Les montagnes couronnées correspondant à un fossé circulaire sur un plateau ou sommet de morne ;
 - o Les éperons barrés correspondant à un fossé délimitant une partie de plateau ou barrant l'accès à un plateau dans une zone de resserrement ;
- **Roches gravées** : elles représentent des dessins réalisés par les peuples amérindiens sur des roches pouvant représenter des formes anthropomorphes ou animales. Elles peuvent être découvertes aussi bien sur les affleurements rocheux des savanes que sur les roches dans les fleuves ;
- **Géoglyphes** : localisés uniquement sur les savanes-roches, ils se présentent sous la forme d'alignement de pierres, d'assemblages de pierres ayant une représentation géomorphes ou des amas de pierres ;
- **Peintures rupestres** : localisées sur des roches ou des falaises abritées de l'eau et des intempéries, elles sont réalisées à l'aide de pigments naturels ;
- **Polissoirs** : vestiges les plus connus et les plus courants, ils étaient utilisés par les amérindiens pour tailler et polir leurs outils. Ils sont retrouvés sur les rochers du littoral, sur les bancs de roches des fleuves et des criques de moyenne importance, mais aussi sur les roches isolées de petits ruisseaux et même de cours d'eau temporaires ;
- **Vestiges liés à l'exploitation de l'or fin du XIX^{ème} au début XX^{ème} siècle** : l'or n'ayant été découvert et exploité qu'à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, les vieux chantiers aurifères sont retrouvés sous la forme de campements dans lesquels seuls quelques arbres fruitiers et objets métalliques subsistent. Ils apparaissent également dans le paysage par la présence de blocs de quartz ou d'amoncellements de cailloux ainsi que de détournements de cours d'eau alimentant des petits bassins. Quelques dragues à vapeur sont parfois retrouvées. Les cartes IGN des années 1950 indiquent bien souvent l'emplacement des anciens placers*. De plus, le substrat géologique constitue un bon indice de présence potentielle d'anciens sites d'exploitation de l'or ;
- **Les sites culturels religieux et magico-religieux ou patrimoine immatériel** : liés aux populations de la forêt (amérindiens et surtout bushinenge), ces sites sont généralement connus de ceux-ci. Ce sont des parties de forêt servant au recueillement pour des

cérémonies magico-religieuses, des cimetières traditionnels ou d'autres sites ayant un rapport avec les croyances ou la « mythologie ».

1.3.11. L'équipement général des forêts

1.3.11.1. Enjeux de l'équipement général des forêts

Avec une croissance démographique de plus en plus élevée, les besoins en infrastructures de base iront en augmentant. Le sud de la Guyane présente, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane, peu de routes publiques désenclavant les communes ; les fleuves et les dessertes aériennes restent les principales voies de communication. Il existe cependant un important réseau de pistes minières ouvertes pour l'exploitation minière légale mais aussi illégale. Ces pistes, étant pour beaucoup refermées par la végétation, constituent des opportunités pour accéder à un espace de forêt pour y réaliser une agriculture sur abattis-brûlis* ou bien encore exercer des activités de chasse. L'accès à l'espace forestier reste, en majorité, à proximité des bassins de vie. La croissance démographique et la pression foncière en périphérie des bourgs ainsi que les faibles investissements dans les infrastructures agricoles (en particulier à Maripa-Soula et Papaïchton) sont des freins à l'accès aux parcelles agricoles cultivables.

Ainsi, en l'absence de toute infrastructure pénétrant l'intérieur du territoire, les dessertes forestières apparaissent pour certains comme une opportunité de désenclavement et de libre circulation des biens et des personnes.

La mise en valeur des forêts pour la production de bois et le développement des filières bois locales, impose leur équipement préalable en voies de desserte nécessaire au transport du bois hors forêt jusqu'aux bourgs. L'ONF, en tant que gestionnaire, est amené à planifier, concevoir et réaliser des pistes forestières dans un objectif d'approvisionnement des filières bois locales.

1.3.11.2. Caractéristiques techniques des routes forestières

Le Programme Régional de Mise en Valeur forestière (PRMV)* planifie sur 5 ans la programmation de création et d'entretien des dessertes forestières pour le développement de la filière bois en Guyane. Document technique, il est actualisé chaque année pour rester au plus près des enjeux du territoire en matière d'exploitation forestière.

Des mesures systématiques ont été intégrées dans la conception des pistes forestières pour limiter leurs impacts directs sur l'environnement :

- **L'acquisition en amont de données LiDAR***, système de télédétection par laser, pour établir des modèles numériques de terrain (topographie fine du milieu) et de hauteur de canopée* ;
- **L'utilisation des plateaux et des crêtes** pour l'implantation du tracé routier dans le but de limiter les mouvements de terre, de profiter des matériaux de meilleure qualité (grave latéritique), d'utiliser les exutoires naturels pour évacuer les eaux de ruissellement et de diminuer ainsi les coûts de construction et d'entretien. Les pentes en long seront comprises entre 5 et 10%, ponctuellement 12% ;

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

- **La déforestation d'une emprise maximale de 25 m** garantissant un ensoleillement suffisant pour le ressuyage après pluies et ne créant pas une barrière infranchissable aux mammifères terrestres. Dans la mesure du possible, et selon leur état sanitaire, les très gros arbres de l'emprise sont maintenus. Par ailleurs, les andains sont régulièrement ouverts, en fonction de la topographie, pour faciliter le passage des animaux. La largeur maximale de 25 mètres est diminuée en fonction de l'orientation de la piste ;
- **Le compactage systématique de la plate-forme** pendant les travaux de terrassement pour limiter les dépôts sédimentaires. Elle est ensuite recouverte d'un revêtement de grave latéritique pour imperméabiliser le fond de forme. Une attention toute particulière est donnée sur les profils en longs avec la création d'un bombé qui participe à la gestion des eaux de ruissellement ;
- **La mise en place de passages busés rapprochés** permettant d'évacuer les eaux de ruissellement et de limiter les risques d'affouillement dans les matériaux tendres. Une attention particulière est prise pour utiliser les andains comme filtre en amont des cours d'eau ;
- **L'utilisation de ponts en bois**, conçus et fabriqués sur site avec les matériaux issus de l'emprise de déforestation, permettant le franchissement des cours d'eau permanents.

Cette conception de routes forestières ne se fait actuellement, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane, que sur le Nord de la Guyane, dans le DFP, faute de ne pas pouvoir accéder aux crédits européens pour la création des pistes forestières dans le Sud. De fait, les exploitants forestiers des communes de l'intérieur ouvrent eux mêmes leurs pistes, d'une faible emprise, dans le but d'accéder à la ressource en bois.

1.3.11.3. Impacts des créations de dessertes forestières sur les milieux

Les potentielles conséquences directes de la création des dessertes forestières sont, de façon non exhaustive :

- La suppression, même limitée, de la couverture boisée induisant une interruption du continuum forestier du sol à la canopée* et la création d'une barrière difficilement franchissable pour certaines espèces, comme certains mammifères ;
- Une instabilité des sols favorisant leur érosion dans un contexte pluviométrique parfois extrême dans certains massifs ;
- Une sédimentation excessive des cours d'eau ;
- Une modification ou l'obstruction de l'écoulement naturel des eaux de surface.

Toutefois, la mise en conformité des ouvrages routiers à la Loi sur l'eau (Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006) permet de limiter au maximum les impacts sur les milieux aquatiques forestiers.

Les impacts essentiels liés à la création des dessertes tiennent à ce qu'elles rendent accessibles les secteurs desservis à des activités à fort impact : orpaillage clandestin, abattis-brûlis* sauvage, chasse abusive, etc. Cette pénétration reste cependant maîtrisée grâce à la pose de barrière à l'entrée des pistes et la fermeture physique de celles-ci lors de l'arrêt de l'exploitation forestière.

1.4. Les éléments marquants de la gestion forestière passée

1.4.1. Avant le XVI^{ème} siècle

Les forêts guyanaises ont été parcourues par des populations amérindiennes essentiellement nomades. Du fait de l'absence de tradition écrite avant l'arrivée des premiers Européens au XVI^{ème} siècle, l'histoire des communautés amérindiennes est assez mal connue.

Ces populations, peu nombreuses par rapport à l'échelle d'un très grand territoire, ont pratiqué des prélèvements diffus de fruits, de gibier, de gomme et de bois avec de faibles impacts sur les milieux (BRUNAU, et al., 2009). Elles ont influencé sur leur passage, la structure, la diversité et la composition de la forêt en favorisant certaines espèces consommables autour de leurs zones de vie (ODONNE, et al., 2019).

Au moment de la première rencontre avec les Européens, plus de trente ethnies amérindiennes occupent le territoire (BARRET, et al., 2001). Toutefois, le contact avec les colons entraîne une réduction importante du nombre d'habitants par l'introduction de nouvelles maladies apportées par les européens.

1.4.2. Après le XVI^{ème} siècle

Avec une population amérindienne diminuant fortement, la colonisation européenne se concentre sur le littoral guyanais. L'utilisation d'esclaves d'origine africaine permet aux colons la mise en place de plantations de cacao, roucou, canne à sucre, etc., le long de la façade atlantique.

Un commerce limité de bois de couleur et de bois de marine, provenant des forêts proches du littoral, voit le jour. Les prélèvements restent toutefois très modestes.

Dès le XVII^{ème} siècle, de nombreux esclaves du Suriname, alors colonie hollandaise, prennent la fuite : appelé communément « marronnage* ». Ils se réfugient sur les rives du fleuve Maroni et créent des communautés distinctes. Ces esclaves devenus libres sont alors appelés Noirs Marrons ou Bushinenge.

Des populations profitent des ruées vers l'or pour s'engager dans la recherche de l'or alluvionnaire. De nombreux placers* voient ainsi le jour à l'intérieur des terres créant parfois des villages isolés en pleine forêt. L'exemple le plus marquant est la création du village de Saül dans les années 1910 par l'orpailleur Sahul venant de Saint-Lucie.

1.4.2.3. XX^{ème} siècle : début de l'exploitation du bois d'œuvre

La création du bagne en 1852 par Napoléon III, et avec lui l'Administration Pénitentiaire de Saint-Laurent-du-Maroni, a permis d'apporter une main d'œuvre conséquente sur le territoire. A partir de ce moment, l'organisation de l'exploitation forestière pour le bois d'œuvre s'est développée, particulièrement dans les camps forestiers de la région de Saint-Laurent-du-Maroni. Ces camps

GRANDES CARACTÉRISTIQUES ET PRINCIPAUX ENJEUX

ont eu une activité de défrichement, de construction en bois et de production de bois ou de charbon.

L'activité forestière par l'Administration Pénitentiaire s'est poursuivie jusqu'à la fermeture du bagne en 1946.

Parallèlement, l'exploitation des produits forestiers sur le territoire de l'Inini, correspondant à l'ensemble du territoire non compris dans la zone littorale, nécessite un permis spécial. Des permis d'exploration sont accordés antérieurement aux permis d'exploitation. L'observation du règlement est assurée par les agents du Service des Mines.

Seules les zones accessibles depuis le littoral font l'objet de tels permis. Ainsi, seule la commune d'Apatou a fait l'objet d'un permis forestier dans la zone d'étude. Toutefois, aucun prélèvement n'y a été effectué.

Le développement des bassins de vie le long des fleuves frontaliers n'a donné lieu qu'à des prélèvements informels par les habitants. Ainsi, des prélèvements de bois de rose (*Aniba rosaeodora*), utilisés dans l'industrie du parfum, ont été relevés jusque dans la partie la plus amont du Maroni aux portes des Tumuc Humac. Des arbres saignés pour la gomme de balata et même de bagasse (*Bagassa guianensis*) ont été observés sur les flancs ouest du Mont Itoupé, dans la partie la plus amont de la crique Verdun, affluent de la crique Waki, elle-même affluent de la rivière Tampok puis du Maroni.

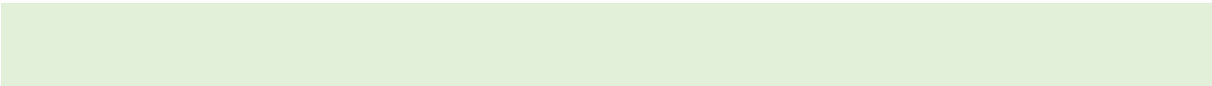
Enfin, des peuplements de Cacao ont été observés sur la Haute Camopi, sur la Montagne Cacao tout proche de la borne 6 et donc du Brésil.

Avec le développement du commerce de bois tropicaux, une exploitation forestière durable se met en place sur la bande littorale avec l'élaboration des premiers aménagements forestiers en 1994. Les bases ainsi posées ont permis d'améliorer la gestion forestière en forêt équatoriale et le suivi de son exploitation. Dans le sud de la Guyane, c'est la commune de Maripa-Soula qui a bénéficié d'un tel premier aménagement, couvrant la période 1999 – 2008.

Parallèlement à cette exploitation sur le littoral, les coupes de bois d'œuvre dans le sud du territoire sont réalisées, en fonction des besoins des habitants, et non toujours contrôlées. Avec l'explosion démographique que connaissent les bourgs situés le long du fleuve Maroni, des suivis et accompagnements auprès des habitants sont mis en place depuis le début des années 2000. Ces mêmes suivis sont également réalisés au village de Saül depuis 2016. Toutefois, l'utilisation de bois venant du Suriname reste encore aujourd'hui très présente le long du fleuve Maroni (expliqué notamment par des prix inférieurs), freinant ainsi le développement de la filière guyanaise locale.

Comme sur le littoral, près de 66 % des bois exploités sont de l'angélique (*Dicorynia guianensis*), suivis de loin par le grigon franc (*Sextonia rubra*), le goupî (*Goupia glabra*), le wacapou (*Vouacapoua americana*) et le saint-martin jaune (*Hymenolobium flavum*).

Jusque dans les années 2000 à Maripa-Soula, le sciage des bois se faisait à la gruminette (appareil léger permettant de débiter les grumes directement sur le chantier d'abatage). Cette technique permettait de travailler uniquement des essences faciles à scier. Ainsi, les exploitants utilisaient en



majorité le wana kwali (*Vochysia tomentosa*), le grignon franc, les gonfolos, les cèdres ou encore l'acajou de Guyane (*Cedrela odorata*). Aujourd'hui ces essences sont devenues plus rares dans les environs du bourg et l'arrivée des scies mobiles permet d'exploiter d'autres essences comme l'angélique, le balata blanc ou le saint-martin jaune. De plus, les migrants brésiliens ont également amené une technique de sciage à main levé permettant de scier des bois durs.

La majorité des bois sortis servent pour la construction et la rénovation de bâtiments. Sur le fleuve Maroni-Lawa, une part non négligeable de bois d'angélique sert à la création de pirogues pour les habitants du fleuve.

2. LES OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.1. Principaux enjeux

Dans un bon état de conservation au regard de la situation des forêts tropicales dans le monde et face à des activités menaçant durablement son intégrité, la forêt guyanaise est l'objet d'enjeux majeurs au niveau national et plus largement pour la communauté internationale.

Les populations des territoires du sud ont des interactions fortes avec la forêt de laquelle ils tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance. L'importante croissance démographique actuelle entraîne des besoins croissants en bois. Majoritairement approvisionnés par des bois en provenance du littoral, des pays frontaliers ou illégaux, ces communes ne possèdent pas de cadre de gestion durable de la forêt. L'ONF a été mandaté par ses ministères de tutelle – le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère des Outre-Mer – pour élaborer une DRA permettant de soutenir le développement d'une filière bois légale et locale et adapter le cadre de la gestion durable aux spécificités des territoires du sud.

La planification forestière s'inscrit dans le cadre de l'article L.121-1 du Code Forestier, affirmant le caractère multifonctionnel de la gestion forestière.

La démarche de document de gestion recherche l'optimisation simultanément et dans la durée des trois principales fonctions de la forêt :

- La fonction écologique (conservation du bon état écologique des écosystèmes, conservation de la biodiversité sous toutes ses formes, conservation des stocks de carbone, protection des sols et milieux aquatiques, etc.) ;
- La fonction économique (prélèvement de bois et de produits forestiers non ligneux, activités touristiques, etc.) ;
- La fonction sociale (activités et modes de gestion traditionnels, accueil du public, ressource en eau, etc.).

Le **Tableau 7** synthétise les principaux enjeux des territoires sud.

Tableau 7: Principaux enjeux des territoires compris dans la zone d'étude

Enjeux	Opportunité	Contraintes	Menaces
Environnement	<p>Très bon état de conservation des forêts reconnu au niveau international, massif peu fragmenté</p> <p>Très forte diversité floristique et faunistique, peu fragmentée</p> <p>Stock carbone important (peuplements, sols)</p> <p>Ressource en eau</p> <p>Protection des sols et milieux aquatiques</p>	<p>Connaissances imparfaites sur le fonctionnement de la forêt</p>	<p>Impacts environnementaux de l'orpaillage légal et illégal</p> <p>Développement agricole et urbain non maîtrisé</p> <p>Erosion de la biodiversité</p>
Valorisation économique	<p>Filières bois locales diversifiées et pourvoyeuses d'emplois</p> <p>Besoins en bois d'œuvre en augmentation pour répondre à la commande publique et aux logements</p> <p>Volonté locale de développer le tourisme – accueil du public</p> <p>Modes d'exploitation des produits ligneux et non ligneux spécifiques</p> <p>Développement de l'artisanat</p>	<p>Enclavement des communes de l'intérieur (difficultés techniques d'accès au matériel)</p> <p>Fluctuation de la commande publique portée par un nombre d'acteurs restreints</p> <p>Dépendance du développement de la filière bois aux financements européens</p> <p>Concept juridique de la « subsistance » ambigu</p> <p>Faible structuration du tissu entrepreneurial et faible structure d'appui aux entreprises</p>	<p>Exploitation de bois informelle</p> <p>Transfert de bois du littoral à grande échelle</p>
Sociaux	<p>Modes de gestion et d'occupation traditionnels du territoire</p> <p>Modes de gouvernance particuliers</p> <p>Richesses culturelles, historiques et légendaires</p> <p>Rôle identitaire des forêts et perpétuation des savoirs et savoir-faire traditionnels</p>	<p>Représentativité et diversité des interlocuteurs</p> <p>Règlementations différentes selon le pays pour des populations vivant traditionnellement sur deux rives le long des fleuves Maroni et Oyapock</p>	<p>Impacts sociaux de l'orpaillage illégal</p> <p>Conflits d'usages entre les activités minières légales et autres activités socio-économiques</p> <p>Perte des savoirs et savoir-faire traditionnel</p>
Risques naturels	<p>Conservation des forêts et des services rendus par celles-ci.</p>	/	<p>Changement climatique</p> <p>Erosion de la biodiversité</p> <p>Orpaillage illégal</p>
Connaissances	<p>Connaissances scientifiques (caractérisation des écosystèmes, habitats, espèces, molécules produites, dynamique forestière, écologie animale et végétale, etc.)</p> <p>Maintien des savoirs et savoir-faire traditionnels</p>	<p>Manque de connaissance des savoirs des communautés locales sur les usages et gestion des ressources forestières</p> <p>Manque de connaissance sur les écosystèmes du sud de la Guyane</p>	<p>Perte des savoirs traditionnels</p>

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2. Situation et enjeux par bassin de vie

2.2.1. Commune d'Apatou

Tableau 8 : États des lieux et enjeux présents sur la commune d'Apatou, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Propriété	Présence de la forêt territoriale d'Apatou appartenant à la CTG	Surveillance du massif
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois pour usage domestique lors de l'ouverture des abattis - Présence d'une partie du DFP au nord de la commune <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage domestique : bois de construction, pirogue, pagaies, bois de feu 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Maintien des unités de production locale</p> <p>Production de bois d'œuvre sur le Domaine Forestier Permanent</p>
Prélèvements forestiers autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de plantes médicinales par les habitants - Collecte de fruits de palmier 	Mise en place d'une gestion durable de la ressource concertée
Biodiversité	<p>ZNIEFF de type I : Massif Dékou-Dékou</p> <p>ZNIEFF de type 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Montagne de la Sparouine - Massifs Lucifer et Dékou-Dékou <p>Topographie particulière des montagnes de la Sparouine</p> <p>Inselbergs et savanes-roches</p> <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats</p>	Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers
Eaux et sols	<p>Captage d'eau potable</p> <p>Tête bassin versant de la Sparouine</p> <p>Pollution de certains cours d'eau et du Maroni par les activités minières illégales et légales</p>	Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion
Foncier	<p>Demandes d'installations agricoles nombreuses</p> <p>Croissance démographique importante (+ 4,8 % par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016)</p>	Mise en place d'une stratégie pour un développement agricole maîtrisé
Tourisme et Loisirs	<p>Baignade dans les nombreuses petites criques situées le long de la route d'Apatou</p> <p>Saut Hermina</p> <p>Présence de plusieurs carbets accueillant les touristes</p> <p>Descente du Maroni et Saut Hermina</p>	Développement de l'offre touristique sur la commune
Activité minière	<p>Passé aurifère légal et illégal important</p> <p>Présence d'opérateurs miniers légaux le long de la Sparouine et de ses affluents</p> <p>Présence d'orpaillage illégal</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impacts environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présences de nombreux sites archéologiques (site d'occupation amérindienne, polissoirs, anciens villages d'orpailleurs, etc.)</p> <p>Vieux bourg d'Apatou et ses maisons traditionnelles</p>	Valorisation des sites archéologiques et du patrimoine culturel

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2.2. Commune de Grand-Santi

Tableau 9 : État des lieux et enjeux présents sur la commune de Grand-Santi, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois d'œuvre passé - Deux exploitants forestiers, activité secondaire et volume faible (< 250 m³/an) <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Usage commercial : bois de construction, le volume produit est inférieur à la demande 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Développement des unités de production locale</p> <p>Mise en place d'une certification de gestion durable</p>
Prélèvement forestier autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de plantes médicinales par les habitants - Collecte de fruits de palmiers - Charbon et bois de chauffe - Bois pour les pirogues <p>Usage commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charbon - Bois d'artisanat, présence de plusieurs artisans - Bois pour les pirogues 	<p>Maintien des usages traditionnels et développement de l'artisanat local</p> <p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource</p>
Biodiversité	<p>ZNIEFF de type II : Montagnes Françaises Gaa Kaba</p> <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats</p>	<p>Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers par la mise en place de zones de protection au sein des forêts aménagées</p>
Eaux et sols	<p>Captages d'eau potable</p>	<p>Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion</p>
Foncier	<p>Demande d'installations agricoles</p> <p>Croissance démographique importante (+ 6,1 % par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016)</p>	<p>Mise en place d'une stratégie pour un développement agricole maîtrisé</p>
Tourisme et Loisirs	<p>Un carbet d'accueil (carbet communal)</p> <p>Descente ou remontée du fleuve Maroni</p>	<p>Développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Activité minière	<p>Passé aurifère légal</p> <p>Présence d'opérateurs miniers légaux</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impacts environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présences de sites archéologiques</p> <p>Présence de maisons traditionnelles</p>	<p>Valorisation des sites archéologiques et du patrimoine culturel</p>

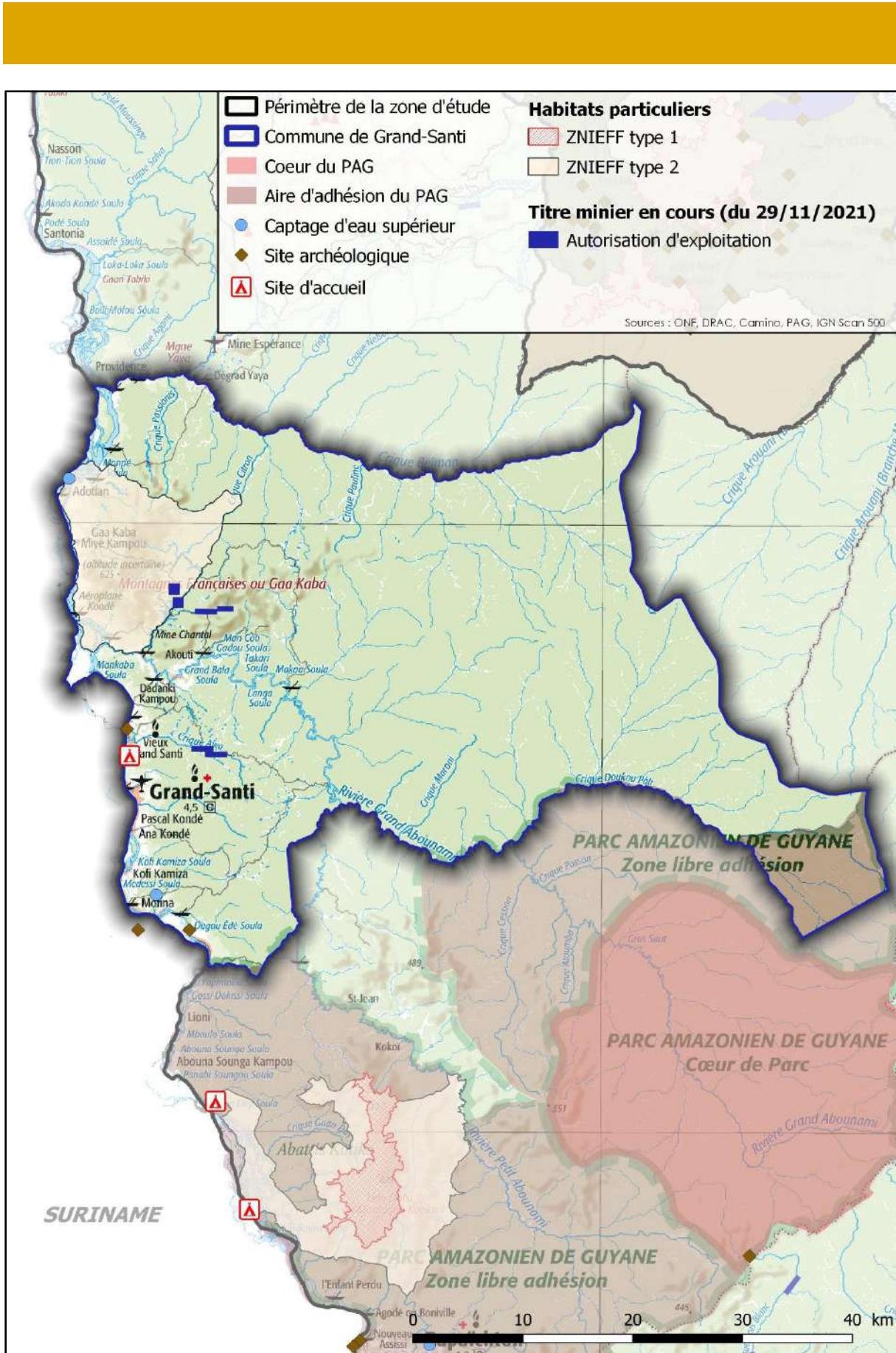


Figure 16 : Situation de la commune de Grand Santi

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2.3. Commune de Papaïchton

Tableau 10 : États des lieux et enjeux présents sur la commune de Papaïchton, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois d'œuvre - Trois exploitants forestiers double actifs en activité en 2019 <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le cadre commercial</u> : demande importante en bois de construction, notamment pour les constructions publiques programmées et pour l'habitat privé ; bois ronds pour les constructions traditionnelles ou carbets. Actuellement, une partie de la demande est fournie par la filière bois du littoral et par des filières informelles - <u>Usage domestique</u> : bois de construction, bois de cuisine, bois d'œuvre, bois ronds pour les constructions traditionnelles ou carbets 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Diminuer la dépendance à la production de bois provenant du littoral</p> <p>Maintien et développement des unités de production locale</p> <p>Répondre au besoin croissant en bois d'œuvre de la commune</p> <p>Mise en place d'une certification de gestion durable</p>
Prélèvement forestier autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de plantes pour des usages médicinaux ou cultuels - Collecte de fruits de palmiers - Bois pour la création de pirogues - Bois de chauffe et charbon <p>Usage commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois d'artisanat (cèdre, simarouba) - Collecte de fruits de palmiers - Bois de chauffe et charbon 	<p>Maintien des usages traditionnels et développement de l'artisanat local</p> <p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource pour en assurer la pérennité</p>
Biodiversité	<p>Abattis et Montagne Cottica : Site classé</p> <p>1 ZNIEFF de type I : Sommets Cottica</p> <p>1 ZNIEFF de type II : Abattis et montagne Cottica</p> <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats</p> <p>Aire d'adhésion et zone cœur de PAG</p> <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats</p>	<p>Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers par la mise en place de zones de protection au sein des forêts aménagées</p>
Eaux et sols	<p>Captage d'eau potable</p> <p>Bassins versants (Oualimapan, Grand et Petit Abounami, Tamantoni) et pollution de certains cours d'eau à la suite de l'orpaillage illégal</p>	<p>Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion</p>
Foncier	<p>Forte croissance démographique (+ 6,5% par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016)</p> <p>Développement agricole</p> <p>PLU en cours d'élaboration</p>	<p>Mise en place d'une stratégie pour un développement agricole maîtrisé</p>
Tourisme et Loisirs	<p>Développement touristique lié aux nombreux sauts et plus particulièrement celui des Abattis Cotica avec le projet « Makandi libi » financé en 2019 sur le PCIA Interreg Amazonie dont l'objectif est de valoriser la culture et l'histoire du peuple Bushinengue en développant le secteur touristique du haut Maroni.</p> <p>Potentiel de développement touristique avec divers projets de sentiers en cours et à venir</p>	<p>Développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Activité minière	<p>Passé aurifère légal et illégal important</p> <p>Présence d'opérateurs miniers légaux et illégaux</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impacts environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présences de nombreux sites archéologiques (site d'occupation amérindienne, polissoirs, anciens villages d'orpailleurs) et historiques</p> <p>Nombreuses maisons traditionnelles (Boniville, Loka, bourg de Papaïchton, etc.)</p>	<p>Valorisation des sites archéologiques et du patrimoine culturel</p>

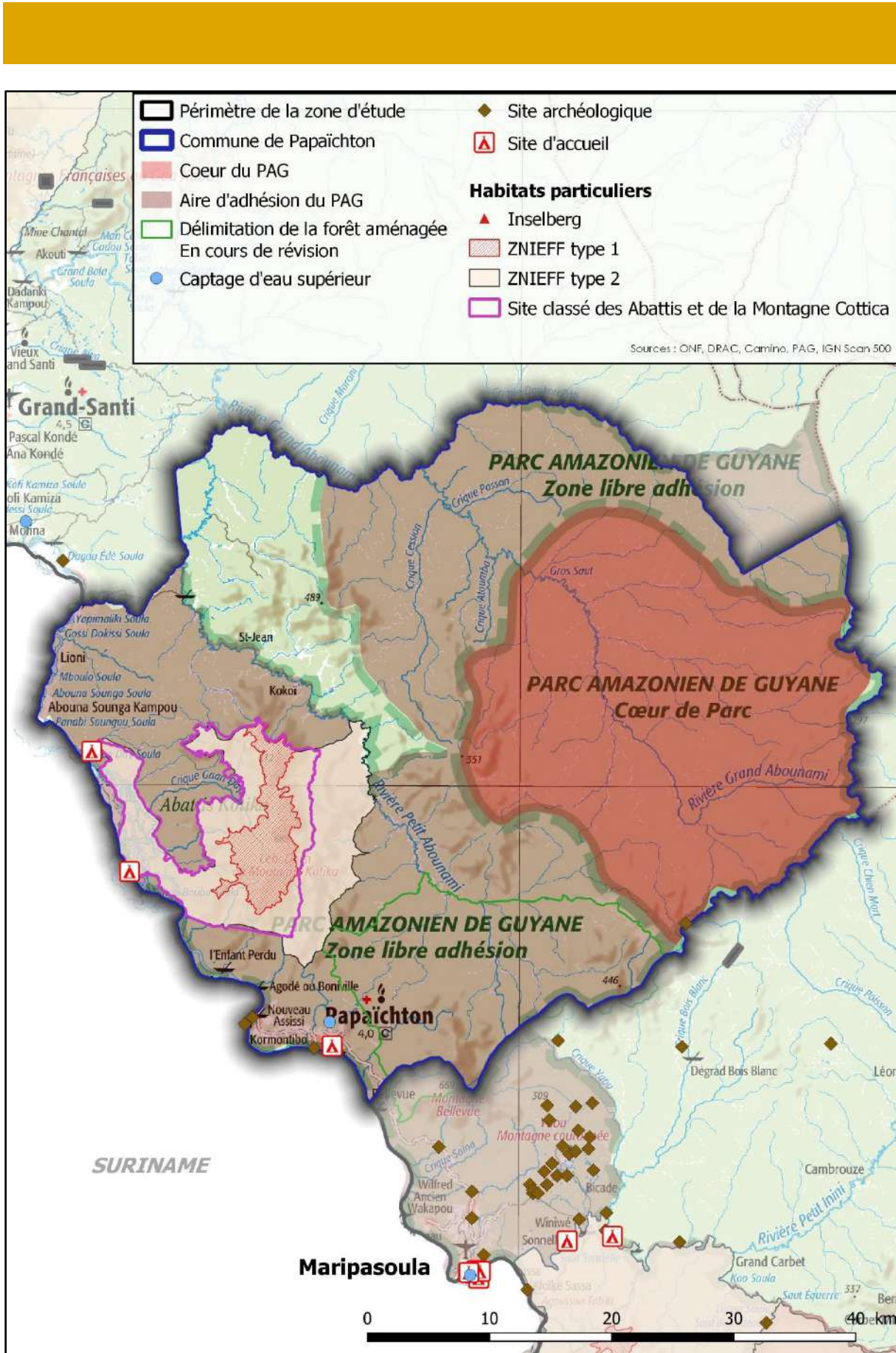


Figure 17 : Situation de la commune de Papaïchton

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2.4. Commune de Maripa-Soula

Tableau 11 : Etat des lieux et enjeux présents sur la commune de Maripa-Soula, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois d'œuvre - Trois exploitants forestiers double actifs en activité en 2019 - Zone du secteur Yaou identifié pour l'exploitation commerciale de bois - Périmètre définis pour l'exploitation <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le cadre commercial</u> : demande importante en bois de construction, notamment pour les constructions publiques programmées et pour l'habitat privé. Actuellement, une partie de la demande est fournie au niveau local, une partie par le littoral et une partie provient de l'exploitation informelle locale et du Suriname - <u>Usage domestique</u> : bois d'œuvre, bois de construction (carbets des habitants, etc.), bois de cuisine 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Diminution de la dépendance à la production de bois provenant du littoral</p> <p>Maintien et développement des unités de production locale</p> <p>Répondre au besoin croissant en bois d'œuvre de la commune</p> <p>Mise en place d'une certification de gestion durable</p>
Prélèvement forestier autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de plantes pour des usages médicinaux ou culturels - Collecte de fruits de palmiers - Bois pour la création de pirogues - Bois ronds pour les constructions traditionnelles ou carbets - Bois de chauffe et charbon <p>Usage commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bois d'artisanat (cèdre, simarouba) - Arouman pour l'artisanat - Collecte de fruits de palmiers - Bois de chauffe et charbon 	<p>Maintien des usages traditionnels et développement de l'artisanat local</p> <p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource</p>
Biodiversité	<p>ZNIEFF de type II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monts Atachi-Bakka - Reliefs des Tumuc Humac - Zone de flat des palmiers bâches de la Waki - Montagnes Bellevue de L'inini <p>ZNIEFF de type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Massif du Mitaraka et Tchoukouchipann Pic Coudreau du Saud - Savane-roche de la borne frontière n°4 - Roche Koutou et Savanes-roches annexes - Monts d'Arawa - Montagne Machoulou - Sommets des montagnes Bellevue de l'Inini <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats et aire d'adhésion et zone cœur de PAG</p>	<p>Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers par la mise en place de zones de protection au sein des forêts aménagées</p>
Eaux et sols	<p>Captage d'eau potable</p> <p>Bassins versants (Qualimapan, Bois Blanc, Tamantoni) et pollution de certains cours d'eau à la suite de l'orpaillage illégal</p>	<p>Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion</p>
Foncier	<p>Forte croissance démographique (+6,2% par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016).</p> <p>Développement agricole et urbain</p> <p>Deux ZDUC</p>	<p>Mise en place d'une stratégie pour un développement agricole maîtrisé</p>
Tourisme et Loisirs	<p>Potentiel de développement touristique avec divers projets de sentier en cours et à venir : sentier des géants menant à un chaos rocheux sur la crique Qualimapan, sentier des cascades sur les piémonts d'Attachi Baka au niveau du Saut Gobaya Soula, projets à l'étude sur la partie de forêt comprise entre criques Maïs et Inini et piste Yaou, projet de sentier de randonnée reliant Maripa-Soula à Papaïchton via la montagne Bellevue de Maripa-Soula et le sentier des géants, randonnée Monts Tumuc-Humac et descente ou remontée du fleuve Maroni</p>	<p>Développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Activité minière	<p>Passé aurifère légal et illégal important</p> <p>Présence d'opérateurs miniers légaux</p> <p>Présence d'orpaillage illégal important</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impact environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présence de nombreux sites archéologiques</p> <p>Plusieurs montagnes couronnées répertoriées (notamment sur le secteur Yaou)</p>	<p>Valorisation des sites archéologiques</p>

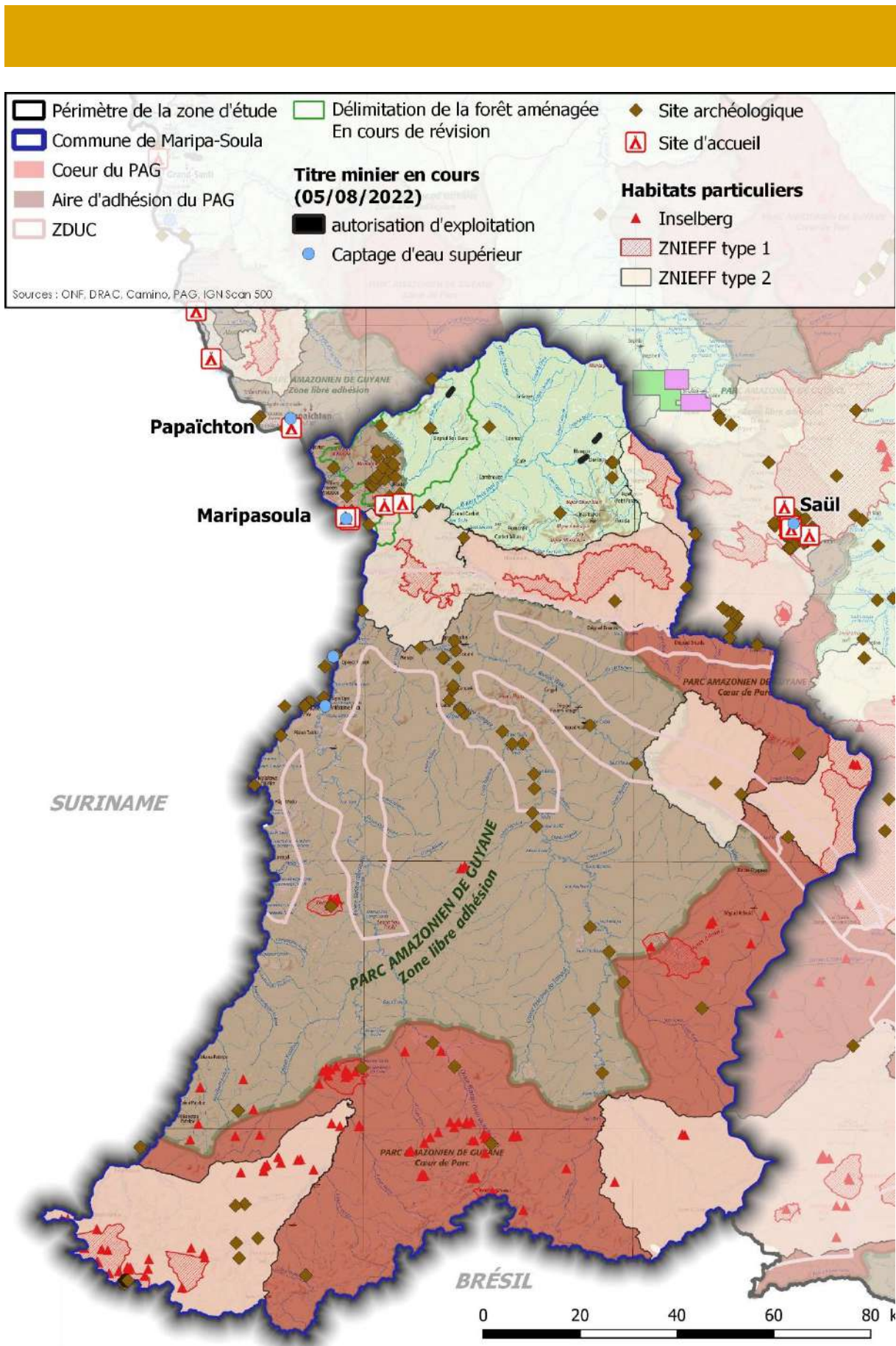


Figure 18 : Situation de la commune de Maripa-Soula

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2.5. Commune de Saül

Tableau 12 : Etat des lieux et enjeux présents sur la commune de Saül, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois d'œuvre passé avec raréfaction de certaines essences les plus recherchées autour du bourg et raréfaction de bois de classe IV - Zone de grand plateau au sud du bourg identifiée pour l'exploitation commerciale de bois - 1 exploitant <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre commercial : bois de construction avec demande de bois de classe IV (carbets touristiques, bâtiment public, rénovation) - Usage domestique : bois de construction (carbets des habitants et habitat privé) 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Maintien des unités de production locale</p> <p>Facilitation de l'accès à la ressource</p> <p>Mise en place d'une certification de gestion durable</p> <p>Récupération des bois de chablis à usage domestique</p>
Prélèvement forestier autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecte de plantes médicinales par les habitants - Collecte de plantes d'ornements (orchidées) - Charbon et bois de chauffe <p>Usage commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charbon et bois de chauffe 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource</p> <p>Développement d'une filière charbon</p>
Biodiversité	<p>ZNIEFF de type II : Saül</p> <p>ZNIEFF de type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pic Matécho, Roche Carapana et Mont La fumée - Monts Belvédère de Saül - Mont Galbao - Hautes Limonade - Roche Dachine <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats (cambrouses, savanes roches, forêts de nuages)</p> <p>Aire d'adhésion et zone cœur de PAG</p>	<p>Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers par la mise en place de zones de protection au sein des forêts aménagées</p>
Eaux et sols	<p>Captage d'eau potable</p> <p>Tête bassin versant de la Mana</p>	<p>Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion</p>
Foncier	<p>Demande d'installations agricoles</p> <p>Légère décroissance démographique (-0,3 % par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016)</p>	<p>Faciliter le développement agricole autour du bourg</p>
Loisirs	<p>Fréquentation des sentiers, baignade (crique limonade)</p> <p>Utilisation de certains carbets (carbet de « point chaud »)</p>	<p>Développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Tourisme	<p>Forte fréquentation touristique en lien avec la forêt</p> <p>Présence de quatre sentiers inscrits au PDIPR (roche bateau, belvédère, bœuf mort et gros arbres) et de trois sentiers informels non balisés (cascade, grand bœuf mort et carbet Maïs)</p> <p>Projet de sentier VTT en cours entre Saül-Cent Sous et Dégrad Sardine.</p> <p>Présence de plusieurs carbets accueillant les touristes</p> <p>Visite de l'exploitation de cacao</p>	<p>Maintien et développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Activité minière	<p>Passé aurifère légal et illégal important</p> <p>Présence de minier légaux le long de la Mana et de ses affluents</p> <p>Présence d'orpaillage illégal</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impact environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présences de nombreux sites archéologiques (site d'occupation amérindienne, polissoirs, anciens villages d'orpailliers, etc.)</p> <p>Plusieurs montagnes couronnées</p>	<p>Valorisation des sites archéologiques</p>

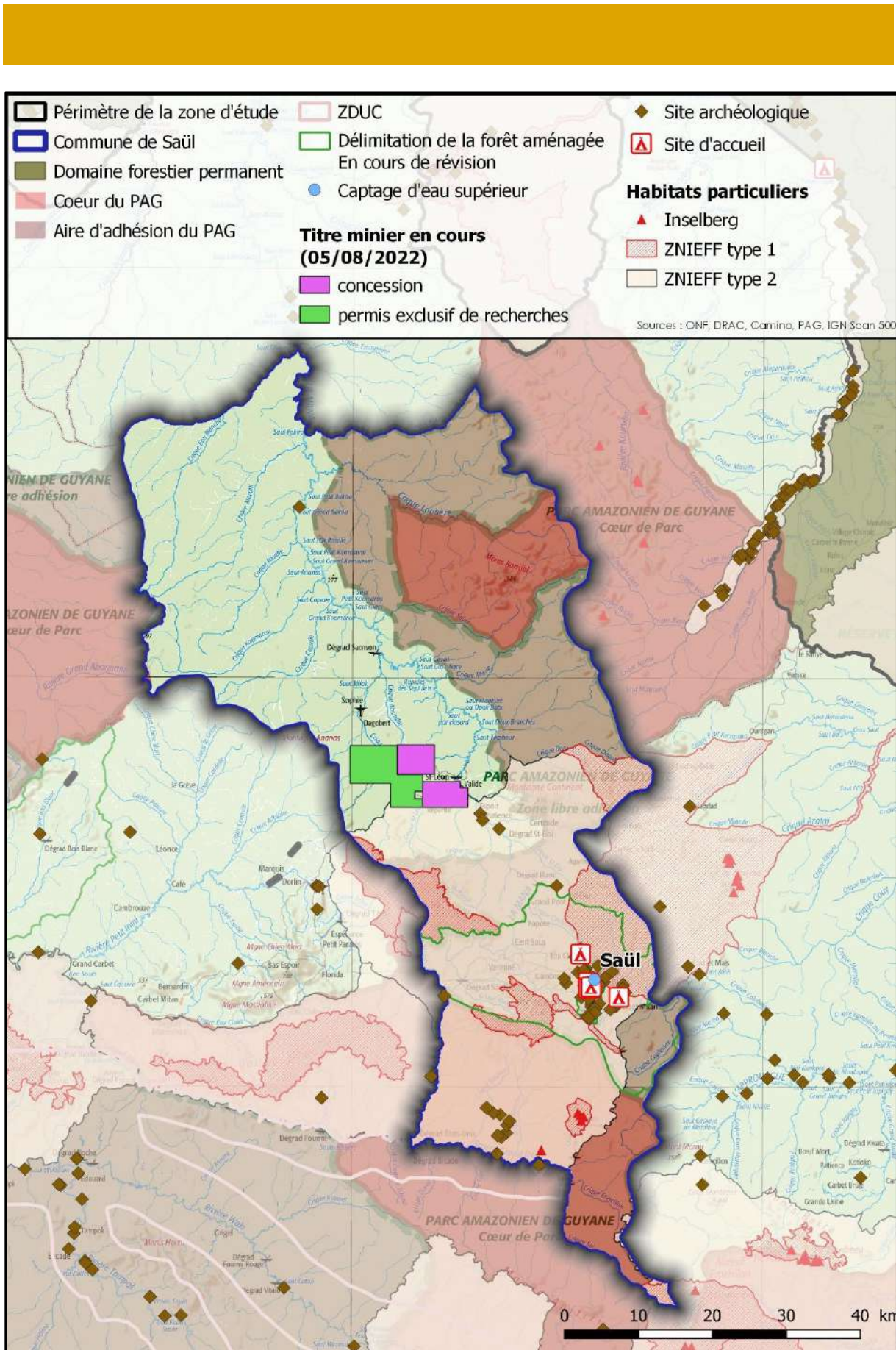


Figure 19 : Situation de la commune de Saül

OBJECTIFS DE GESTION DURABLE

2.2.6. Commune de Camopi

Tableau 13 : Etats des lieux et enjeux présents sur la commune de Camopi, à la date d'élaboration de la DRA Sud Guyane

Thèmes	Situation sur la commune	Enjeux
Production bois	<p>Potentiel ligneux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois d'œuvre passé - Absence de filière bois légale à Camopi - Exploitation informelle - Prélèvement de bois si besoin dans la ZDUC <p>Demande en bois :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction - Existence de chantiers d'insertion - Demande en bois de construction, notamment pour les constructions publiques programmées et pour l'habitat privé 	<p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource bois dans un cadre de multi-usage des ressources et espaces forestiers</p> <p>Diminuer la dépendance à la production de bois provenant du littoral</p> <p>Maintien et développement des unités de production locale</p> <p>Réponse au besoin croissant en bois d'œuvre de la commune</p>
Prélèvement forestier autres que le bois d'œuvre	<p>Usage domestique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cueillette d'espèces végétales artisanales ou médicinales <p>Usage commercial</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prélèvement de bois pour l'artisanat (Acajou, bois d'arc, etc.) 	<p>Maintien des usages traditionnels</p> <p>Mise en place d'une gestion durable et concertée de la ressource</p>
Biodiversité	<p>Aire d'adhésion et zone cœur de PAG</p> <p>Ouverture du Parc National brésilien en 2002 (Parque nacional Montanhas do Tumucumaque), empêchant les activités de subsistances sur la rive brésilienne, territoire qui était historiquement utilisé par les Amérindiens Wayâpi et les Teko.</p> <p>ZNIEFF de type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Touatou - Sommet tabulaire - Monts Bakra et pic Coudreau - Mont Saint Marcel de la Haute Camopi - Mont Belvédère de la Haute Camopi - Mont Cacao de la Haute Camopi - Massif des Emerillons et piton Baron <p>ZNIEFF de type II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crique Mémora - Monts Alikéné - Massifs centraux de Guyane - Monts de la Haute Camopi <p>Diversité de la faune, la flore, des habitats</p>	<p>Préservation de la biodiversité et des habitats particuliers</p>
Eaux et sols	<p>Captages d'eau potable</p>	<p>Préservation de la ressource eau et lutte contre l'érosion</p>
Foncier	<p>Pression agricole importante autour du bourg de Camopi, imposant une diminution du temps de jachère et remettant en cause la durabilité du système (dégradation des sols)</p> <p>Croissance démographique (+1,7 % par an - taux annuel moyen entre 2011 et 2016)</p> <p>Création de nouveaux villages le long du fleuve</p> <p>Deux ZDUC</p>	<p>Mise en place d'une stratégie pour un développement agricole maîtrisé</p>
Loisirs et Tourisme	<p>Début du développement touristique à Camopi, volonté locale de développement non partagée par l'ensemble des habitants</p> <p>Aménagement du site de Mémora</p>	<p>Développement de l'offre touristique sur la commune</p>
Activité minière	<p>Absence d'opérateur minier légal</p> <p>Présence d'orpailleurs clandestins, entraînant des conflits (pollutions, violences et tensions).</p>	<p>Veille quant au caractère responsable, notamment en termes d'impacts environnementaux, du déroulement et de la réhabilitation des activités minières légales</p> <p>Lutte contre les activités d'orpaillage illégal</p>
Richesse culturelle	<p>Présences de nombreux sites archéologiques et villages traditionnels amérindiens</p>	<p>Valorisation des sites archéologiques et du patrimoine culturel</p>

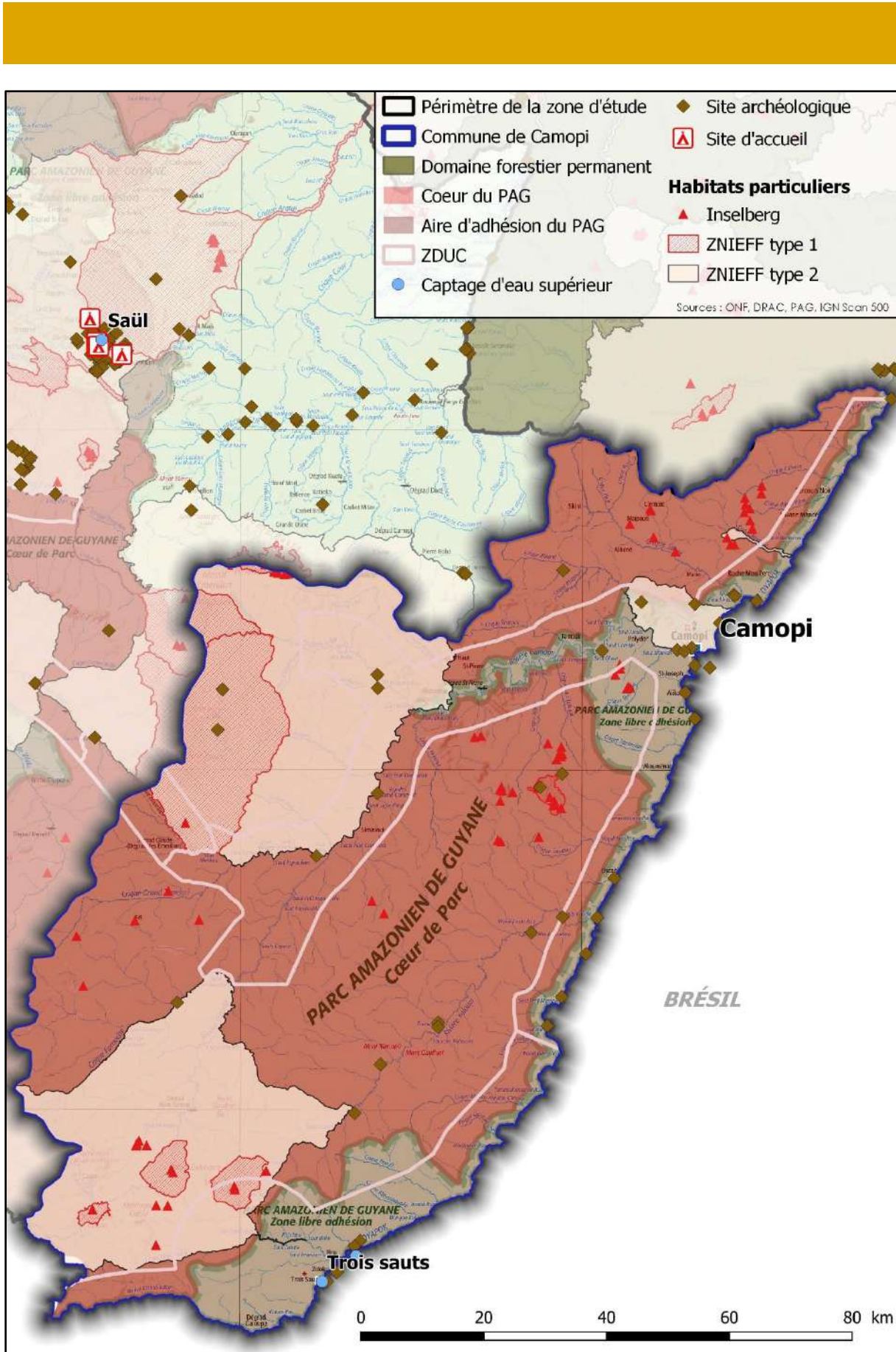


Figure 20 : Situation de la commune de Camopi